



Le plan du réseau

DES PARCS PROVINCIAUX DU MANITOBA

Actualise: Automne 2023

Manitoba 

Introduction

Les parcs provinciaux jouent un rôle important dans la vie des Manitobains. Ils contribuent à la conservation des terres naturelles et du patrimoine culturel, offrent d'excellentes possibilités de camping, de séjours dans des chalets et d'autres possibilités de loisirs en plein air, contribuent au bien-être économique du Manitoba grâce au tourisme et à l'exploitation des ressources et renforcent la résilience et la capacité d'adaptation du Manitoba en matière de changement climatique.

Ensemble, les parcs provinciaux du Manitoba forment le réseau des parcs provinciaux (annexe 1). Les rôles du réseau sont définis dans la Loi sur les parcs provinciaux.

Le réseau a notamment pour rôle :

- a) de conserver les écosystèmes et de maintenir la biodiversité;
- b) de sauvegarder des ressources naturelles, culturelles et patrimoniales uniques et représentatives;
- c) d'offrir des activités éducatives et de loisirs de plein air dans un milieu naturel.

EN QUOI LE PLAN DU RÉSEAU CONSISTE-T-IL?

Pour faciliter la gestion des parcs, la Loi sur les parcs provinciaux stipule qu'un plan du réseau doit être préparé par le gouvernement du Manitoba. Le plan du réseau a pour but de trouver un équilibre entre les diverses demandes qui visent les parcs et d'utiliser une approche organisée en vue d'assurer la protection, l'utilisation et le développement des parcs à long terme. Le présent plan du réseau indique les limites des parcs, le rôle de chacun des parcs et les catégories d'utilisation des terres afin d'orienter l'utilisation et la gestion des parcs.

Depuis la publication du premier plan du réseau des parcs en 1985, le réseau des parcs provinciaux a beaucoup évolué et il continuera d'être modifié à mesure que le réseau des zones protégées du Manitoba grandit et que les nouveaux modèles de gestion des parcs sont utilisés. Le présent plan du réseau reflète les croyances et les valeurs qui évoluent sans cesse et sur lesquelles repose l'approche de gestion manitobaine relative à ces terres importantes. Vous trouverez ci-après un bref historique des parcs du Manitoba afin de mettre en contexte le présent réseau des parcs. Vous trouverez ensuite les principes directeurs et le cadre qui régissent le réseau des parcs actuel et constituent la base de sa croissance future..



Bref historique des parcs provinciaux

LES PREMIÈRES ANNÉES

L'origine des premiers parcs du Manitoba remonte à la fin des années 1890, lorsque le gouvernement du Canada a établi diverses réserves forestières au Manitoba. L'intérêt pour les loisirs de plein air s'est développé à mesure que de nouveaux chemins forestiers ont donné au grand public l'accès à des terres boisées pittoresques. Des terrains de camping et des chalets ont été construits dans la réserve forestière de Turtle Mountain et des lotissements pour chalets ont été établis à Whiteshell par des employés des chemins de fer sur des terres domaniales qui longeaient les voies ferrées aux lacs Brereton et Florence.

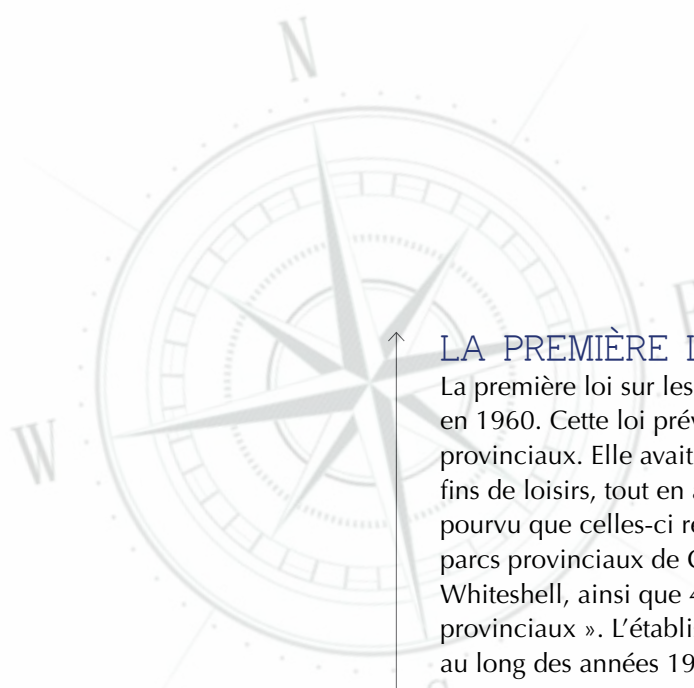
La tendance s'est accélérée après 1930, à la suite du transfert par le gouvernement du Canada du contrôle des ressources naturelles du Manitoba au gouvernement provincial. Ce transfert visait notamment des régions comme les réserves forestières de Turtle Mountain, de Duck Mountain et de Spruce Woods, qui sont en partie devenues des parcs provinciaux. En mars 1931, le gouvernement provincial a créé la réserve forestière provinciale de Whiteshell, précurseur d'un des parcs provinciaux les plus aimés au Manitoba.

Pendant les 30 ans qui ont suivi, les efforts de création de nouvelles zones de loisirs se sont intensifiés, principalement sous la direction du Service des forêts de l'époque. De nouvelles zones de loisirs ont été créées dans les réserves forestières de Whiteshell, de Duck Mountain, de Porcupine Mountain et de Cormorant.

De plus, la Direction des terres a commencé à établir des lotissements pour des chalets, des terrains de camping et des aires de pique-nique sur des terres domaniales situées à l'extérieur des réserves forestières, et le ministère des Travaux publics a aménagé des parcs en bordure de certaines routes principales.



Parc provincial de Rivers



LA PREMIÈRE LOI SUR LES PARCS PROVINCIAUX

La première loi sur les parcs provinciaux (The Provincial Parks Act) a été adoptée en 1960. Cette loi prévoyait l'établissement officiel de zones de loisirs et de parcs provinciaux. Elle avait comme objectif principal de sauvegarder des zones à des fins de loisirs, tout en autorisant les exploitations minières, forestières et agricoles, pourvu que celles-ci respectent les valeurs récréatives des lieux. En 1961, les parcs provinciaux de Grand Beach, de Duck Mountain, de Turtle Mountain et de Whiteshell, ainsi que 40 autres zones de loisirs existantes, ont été désignés « parcs provinciaux ». L'établissement d'autres parcs et zones de loisirs s'est poursuivi tout au long des années 1960.

À la fin des années 1960, la population a commencé à être de plus en plus soucieuse de l'environnement et à reconnaître que les parcs servaient à des fins autres que les loisirs. Une deuxième loi sur les parcs provinciaux (The Provincial Park Lands Act) a été adoptée et a remplacé la loi de 1960. Cette deuxième loi a établi qu'en plus d'offrir des possibilités de loisirs en plein air et de permettre les exploitations de ressources existantes, les parcs provinciaux devaient viser à conserver les zones importantes sur les plans géologique, culturel et écologique.

LA LOI SUR LES PARCS PROVINCIAUX ACTUELLE

La Loi sur les parcs provinciaux actuelle (ci-après « la Loi ») a été adoptée en 1993 et a remplacé la loi de 1972 à la suite d'une vaste consultation publique qui a fait ressortir l'appui général de la population envers un réseau de zones protégées au Manitoba.

La Loi a établi une classification des parcs et a introduit les catégories d'utilisation des terres. Les mécanismes mis en place servent à préciser les principaux rôles des parcs, par exemple, la protection des paysages naturels ou des ressources ayant une valeur culturelle ou patrimoniale, l'offre d'un accès ou de possibilités de loisirs ou de développement, ou encore un ensemble d'objectifs en matière de gestion.

La Loi stipule que le public doit être consulté avant toute désignation de parc, toute décision concernant l'utilisation des terres des parcs et toute modification aux limites des parcs. En vertu de la Loi, des plans de gestion doivent être préparés relativement à chacun des parcs. La Loi prévoit également la possibilité de créer des réserves aux fins de création d'un parc à titre de mesure temporaire en attendant la désignation de nouveaux parcs ou de nouvelles zones protégées.

Les dispositions législatives ont continué d'évoluer au fil des années. Des modifications à l'utilisation des ressources ont été inscrites dans la Loi sur forêts en 2009, et ont interdit toute coupe de bois à des fins commerciales dans les parcs provinciaux existants et futurs, exception faite du parc provincial de Duck Mountain. L'adoption de la Loi sur la gestion des tourbières en 2014 a ensuite interdit l'exploration tourbière et l'extraction de la tourbe à des fins commerciales

dans tous les parcs provinciaux. De nouveaux mécanismes de gestion des parcs intégrés dans la Loi sur les parcs provinciaux en 2014 incluent les parcs mettant en valeur les terres traditionnellement utilisées par les peuples autochtones dans la classification et les terres du patrimoine des peuples autochtones dans les catégories d'utilisation des terres, afin de protéger les sites uniques ou représentatifs où se trouve une ressource ayant une valeur culturelle, spirituelle ou patrimoniale pour les peuples autochtones. De plus, la Loi prévoit depuis 2008 la possibilité de désigner des terres pour l'accès aux routes dans la catégorie d'utilisation des terres.

En plus de la Loi sur les parcs provinciaux, une nouvelle loi distincte a été élaborée afin de mettre en valeur et de protéger une partie importante de l'histoire du Manitoba. En 2014, la Loi sur le parc provincial du patrimoine d'Upper Fort Garry a été établie. Cette loi apporte la flexibilité nécessaire à la sauvegarde et à la protection de parties du site d'Upper Fort Garry afin de faire connaître son importance historique et d'en assurer l'aménagement approprié. Cette loi indique également que ce parc provincial du patrimoine est assimilé à un parc provincial au sens de la Loi sur les parcs provinciaux.

L'évolution des mesures législatives fait en sorte que le réseau des parcs provinciaux d'aujourd'hui remplit un rôle élargi en matière de protection des terres naturelles et des ressources culturelles et patrimoniales, tout en permettant certaines utilisations des ressources et en réaffirmant les valeurs récréatives et éducatives des parcs.

LES DÉBUTS DE L'ÉLABORATION D'UN PLAN DU RÉSEAU DES PARCS

Le développement du réseau des parcs au cours des années 1970 et 1980 a fait ressortir la nécessité d'élaborer un plan global pour le réseau. En 1985, le gouvernement a publié la première version du plan du réseau intitulée A System Plan for Manitoba's Provincial Parks. On y indiquait que beaucoup d'aspects du mandat des parcs provinciaux étaient satisfaisants, mais qu'il y avait un déséquilibre entre « la protection et la consommation » dans le réseau des parcs. En particulier, le plan soulignait le besoin pour les parcs de représenter les régions naturelles de la province. La création en 1985 du parc provincial Atikaki, le premier parc sauvage du Manitoba, a constitué un pas vers une correction du déséquilibre.

Le plan du réseau publié en 1997 a été le premier plan créé en vertu de la Loi sur les parcs provinciaux actuelle et a représenté un tournant dans l'orientation de la gestion des parcs au Manitoba. Le choix et la création de zones protégées dans les parcs, tout en respectant les engagements existants en matière d'utilisation des terres, ont été un principe clé dans la préparation du plan. De vastes consultations publiques ont eu lieu, et une attention particulière a été accordée aux possibilités d'agrandir le réseau des parcs conformément aux dispositions de la Loi sur les parcs provinciaux. Le plan de 1997 a en effet contribué à stimuler la croissance du réseau pour ce qui est de la désignation des zones protégées et de la croissance globale du réseau des parcs.

La protection des espaces naturels du Manitoba

L'engagement à long terme du Manitoba à l'égard de la protection d'espaces importants sur les plans naturel et culturel joue un rôle de premier plan dans la gestion du réseau des parcs. Dans les zones protégées, les activités suivantes sont interdites :

- l'exploitation forestière;
- l'exploitation minière;
- l'exploration et l'exploitation pétrolières et gazières;
- l'exploitation de l'énergie hydro-électrique;
- l'exploration tourbière et l'extraction de la tourbe;
- les autres activités qui ont des répercussions négatives importantes sur l'habitat.

En 1990, le Manitoba a été la première province du Canada à s'engager à créer un réseau de zones protégées représentatives de toutes les écorégions du Canada. Le gouvernement du Manitoba a relevé le défi en mettant en place l'Initiative des zones protégées, qui contribue encore aujourd'hui à protéger des espaces naturels à divers endroits dans la province. L'approche adaptée de la province en ce qui concerne l'élaboration de zones protégées a été guidée par différentes stratégies depuis le milieu des années 1990.

LA SÉLECTION ET LA PROTECTION DE PAYSAGES

L'objectif du Manitoba est d'avoir un réseau de zones protégées de grande qualité, adéquatement reliées et écologiquement diversifiées, qui assure une conservation efficace et permanente de la riche biodiversité du Manitoba. Le réseau vise à englober la diversité des écosystèmes et des paysages de toutes les écorégions présentes dans la province. Les écorégions, dont vous trouverez la description à l'annexe 3, sont de vastes zones qui comportent des similitudes pour ce qui est de la géographie, du climat et de la végétation. Le Manitoba choisit les zones à protéger au moyen d'un processus fondé sur des critères et des principes écologiques rigoureux établis à partir de données scientifiques et de connaissances traditionnelles locales et autochtones. Les zones protégées peuvent être désignées de différentes manières et être comprises notamment dans les espaces suivants :

- les parcs nationaux et provinciaux
- les réserves écologiques
- les zones de gestion de la faune
- les zones de planification de l'utilisation traditionnelle
- les forêts provinciales

Les terres appartenant à des organismes de conservation qui sont protégées dans le cadre de protocoles d'entente peuvent aussi être considérées comme des zones protégées.

LES ZONES PROTÉGÉES SITUÉES DANS LES PARCS PROVINCIAUX

Les parcs provinciaux jouent un rôle fondamental dans la protection des paysages naturels du Manitoba. Les terres situées dans les parcs provinciaux sont composées de zones protégées et de zones désignées à d'autres fins, comme les loisirs ou l'exploitation de ressources.

Les terres situées dans un parc sont considérées protégées si elles font partie d'un parc sauvage ou si elles entrent dans l'une ou plusieurs des catégories d'utilisation des terres suivantes, à savoir, les terres sauvages, les terres reculées, les terres du patrimoine des peuples autochtones ou les terres utilisées pour l'accès aux routes d'hiver. Certaines catégories des terres du patrimoine sont aussi considérées comme des zones protégées. Dans ces terres, le principal objectif est la protection des écosystèmes et des paysages naturels, ainsi que des sites culturels. Les droits des peuples indigènes, ainsi que les activités comme la randonnée pédestre, le canotage, le piégeage, la chasse et la pêche, ne sont pas touchés. L'annexe 2 montre la distribution des terres des parcs par catégorie d'utilisation.



Parc provincial de Bakers Narrows

Le développement du réseau des parcs

Le réseau des parcs du Manitoba s'est beaucoup agrandi au cours des vingt dernières années. Depuis que le plan du réseau des parcs a été créé en 1997, 18 nouveaux parcs ont été désignés, et la superficie totale des parcs provinciaux a augmenté de 65 %. La plupart des terres qui se sont ajoutées font partie du réseau des zones protégées du Manitoba.

Bien que le développement des zones protégées soit un des buts premiers du réseau des parcs, ce but est conjugué aux valeurs culturelles, récréatives et éducatives du réseau. Les partenariats avec les collectivités et les organismes locaux sont importants afin d'obtenir un réseau équilibré. En particulier, travailler de concert avec les peuples autochtones à la création et à la gestion en coopération des parcs provinciaux est une priorité du réseau.

L'ENGAGEMENT DES PEUPLES AUTOCHTONES

Les peuples autochtones ont été les premiers gardiens de la terre et ils dépendent des espaces naturels pour continuer leurs activités traditionnelles comme le piégeage, la chasse, la pêche et la récolte de plantes médicinales. Les parcs provinciaux ont la possibilité de jouer un rôle important dans la conservation de la terre et de l'eau aux endroits où les activités traditionnelles ont lieu, dans la tenue d'événements culturels et dans l'offre d'avantages économiques pour les communautés autochtones.

Les partenariats avec les peuples autochtones pour développer et gérer le réseau des parcs aident à assurer l'aménagement durable des terres et contribuent aux efforts de réconciliation du Manitoba. L'engagement des peuples autochtones peut prendre de nombreuses formes, entre autres, l'intégration des perspectives et des enseignements autochtones dans les programmes de découverte des parcs, la désignation de terres à titre de parc mettant en valeur les terres traditionnellement utilisées par les peuples indigènes et leur classement dans la catégorie des terres traditionnellement utilisées par les peuples autochtones, et la création d'ententes de cogestion avec des collectivités autochtones.

En 2011, la Province a procédé à la signature d'une entente avec la nation crie de Mosakahiken en vue de travailler conjointement à la désignation et à la gestion du parc provincial du Lac-Little-Limestone, une signature qui a marqué la première entente du genre entre la Province et une nation autochtone. En 2016, la Province a conclu une entente de cogestion du parc provincial Anishinaabe du Lac-Chitek avec la Skownan First Nation. Cette entente marque un jalon important en gestion des parcs, étant donné que le nouveau parc constitue le premier parc mettant en valeur les terres traditionnellement utilisées par les peuples autochtones. À mesure que le réseau des parcs continue de se développer, la province travaillera avec les peuples autochtones afin de s'appuyer sur les partenariats existants et de s'assurer d'une collaboration semblable dans la gestion d'autres parcs.

LES RÉSERVES AUX FINS DE CRÉATION D'UN PARC

Pour aider à la création de nouveaux parcs et de zones protégées, la Loi sur les parcs provinciaux prévoit l'établissement de réserves aux fins de création d'un parc. La désignation de terres à titre de réserve aux fins de création d'un parc permet la protection temporaire des zones considérées. Les zones désignées à titre de réserve peuvent par la suite devenir des parcs provinciaux ou faire l'objet d'une autre désignation appropriée, comme celle de réserve écologique.

Le titre de réserve aux fins de création d'un parc peut être attribué à une zone protégée candidate pendant une période de six mois afin de consulter le public. Toutes les dispositions de la Loi sur les parcs provinciaux ou de ses règlements s'appliquent aux réserves aux fins de création d'un parc. Si nécessaire, l'application à une réserve aux fins de création d'un parc de toute disposition de la Loi ou de ses règlements peut être étendue pendant une période supplémentaire de cinq ans.



Parc provincial Nopiming

Le plan du réseau des parcs mis à jour

Le présent plan du réseau comprend les nombreux changements qui ont eu lieu depuis la publication du dernier plan du réseau en 1998, notamment les limites élargies de certains parcs existants et les parcs qui se sont ajoutés.

Le présent plan tient également compte des nouveaux rôles des parcs, en particulier du rôle de mise en valeur des terres traditionnellement utilisées par les peuples indigènes et des deux nouvelles catégories d'utilisation des terres, à savoir, les terres utilisées pour l'accès aux routes d'hiver et les terres traditionnellement utilisées par les peuples autochtones.

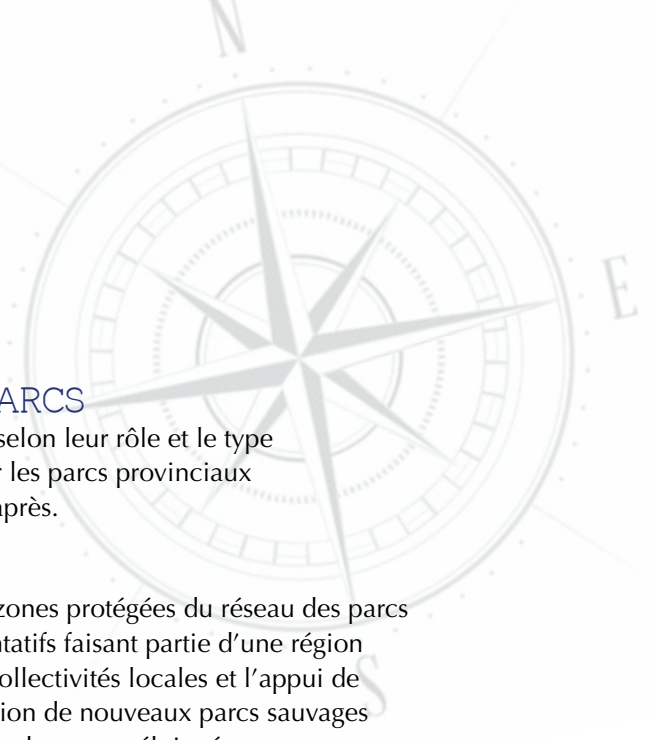
Le plan du réseau des parcs a pour objectif général l'élargissement du réseau des parcs, en particulier le réseau des zones protégées du Manitoba, en partenariat avec les peuples autochtones dans une gestion coopérative des parcs, le cas échéant.

CONCEPTS CLÉS

Le plan du réseau des parcs et la gestion globale des parcs dans la province sont structurés conformément aux mécanismes et aux principes énoncés dans la Loi sur les parcs provinciaux. La classification des parcs, les catégories d'utilisation des terres et les plans de gestion établissent les objectifs précis de chacun des parcs provinciaux du Manitoba.



Parc provincial Nopiming



LA CLASSIFICATION DES PARCS

Tous les parcs du Manitoba sont classés selon leur rôle et le type de gestion dont ils font l'objet. La Loi sur les parcs provinciaux prévoit les cinq types de parc décrits ci-après.

1. LES PARCS SAUVAGES

Les parcs sauvages contribuent aux zones protégées du réseau des parcs en préservant des territoires représentatifs faisant partie d'une région naturelle. Des discussions avec les collectivités locales et l'appui de celles-ci sont essentiels à la désignation de nouveaux parcs sauvages et au maintien de la protection future des zones éloignées.

2. LES PARCS NATURELS

Le rôle principal d'un Parc de loisir est de sauvegarder des territoires faisant partie d'une écorégion et de permettre diverses activités de loisirs et utilisations des ressources. Les parcs naturels minimisent la superficie de terres dont les ressources peuvent être extraites et, dans la mesure du possible, ils contribuent au réseau provincial des zones protégées et offrent des activités éducatives et de loisirs de plein air dans un milieu naturel.

3. LES PARCS METTANT EN VALEUR LES TERRES TRADITIONNELLEMENT UTILISÉES PAR LES PEUPLES AUTOCHTONES

Le rôle principal d'un parc mettant en valeur les terres traditionnellement utilisées par les peuples autochtones est de sauvegarder des terres qui ont traditionnellement été utilisées par les peuples autochtones et qui revêtent une importance significative pour ces peuples en raison des caractéristiques naturelles ou du rôle culturel des terres. La désignation de nouveaux parcs mettant en valeur les terres traditionnellement utilisées par les peuples autochtones est fondée sur les propositions présentées par les peuples autochtones et l'importance des lieux à titre de zones traditionnellement utilisées.

4. LES PARCS DE LOISIRS

Les parcs de loisirs offrent des activités de loisirs de plein air dans un milieu naturel. La désignation de nouveaux parcs de loisirs est fondée sur une évaluation des besoins dans le domaine des loisirs, de la viabilité économique et des services collectifs existants.

5. LES PARCS DU PATRIMOINE

Les parcs du patrimoine sauvegardent les ressources uniques ou représentatives ayant une valeur culturelle ou patrimoniale importante pour le Manitoba. Les partenariats avec les groupes de protection du patrimoine et les collectivités sont essentiels à la création des parcs du patrimoine.



CATÉGORIES D'UTILISATION DES TERRES

Les catégories d'utilisation des terres ont pour but de guider l'utilisation des terres des parcs et précisent les attentes envers les usagers des parcs. Ces catégories s'appliquent à une ou à plusieurs parcelles à l'intérieur d'un parc et déterminent le rôle principal d'une parcelle. La Loi sur les parcs provinciaux prévoit les huit catégories suivantes :

- **les terres sauvages**, laquelle catégorie vise à garder intacts des paysages naturels représentatifs ou uniques et à offrir des activités de loisirs qui dépendent d'un environnement vierge;
- **les terres reculées**, laquelle catégorie vise à protéger des types de paysages naturels et à offrir des installations et des sentiers de base pour des loisirs axés sur la nature et ayant lieu dans un environnement en grande partie intact;
- **les terres destinées à la gestion des ressources**, laquelle catégorie vise à permettre la mise en valeur ou l'extraction de ressources commerciales d'une manière qui ne compromet pas le but principal du parc;
- **les terres destinées au développement des loisirs**, laquelle catégorie vise à faciliter le développement d'activités de loisirs;
- **les terres du patrimoine**, laquelle catégorie vise à protéger un site unique ou représentatif où l'on trouve une ou des ressources ayant une valeur culturelle ou patrimoniale;
- **les terres d'accès**, laquelle catégorie vise à offrir un point ou une voie d'accès à un parc provincial ou un emplacement pour un gîte et des installations connexes;
- **les terres utilisées pour l'accès aux routes d'hiver**, laquelle catégorie vise à permettre la construction et l'utilisation d'une route d'hiver;
- **les terres du patrimoine des peuples autochtones**, laquelle catégorie vise à permettre la préservation d'un site unique ou représentatif où se trouve une ressource ayant une valeur culturelle, spirituelle ou patrimoniale pour les peuples autochtones.

LES PLANS DE GESTION

Un plan de gestion doit être établi relativement à tout parc provincial visé par le plan du réseau. Comparativement à la portée provinciale du plan du réseau, les plans de gestion sont centrés sur la gestion et l'exploitation de chacun des parcs.

Le plan de gestion d'un parc établit l'orientation à long terme du parc et porte sur les questions relatives à l'utilisation des ressources, à l'aménagement des terres, à la protection de l'environnement et à la préservation des zones qui sont importantes sur le plan culturel, et ce, en énonçant précisément le rôle du parc et des lignes directrices en fonction des besoins et des exigences du parc. Les plans de gestion des parcs peuvent conduire à la création de zones d'utilisation des terres et aident à répondre aux besoins en matière de gestion des ressources.

L'utilisation du plan du réseau des parcs

Le présent plan du réseau fournit un résumé de chacun des parcs provinciaux et de chacune des réserves aux fins de création d'un parc. Chacun des résumés comprend une carte du parc et des renseignements sur la date de désignation du parc, sa classification, une description du paysage, le rôle du parc et les catégories d'utilisation des terres du parc.

DATE DE DÉSIGNATION

La date de désignation est la date à laquelle le parc provincial ou la réserve aux fins de création d'un parc a été désigné par un règlement ou par une loi.

LES TYPES DE PARC

Le rôle principal d'un parc dans le cadre du réseau des parcs provinciaux est indiqué au moyen d'un des cinq types de parc prévus dans la Loi sur les parcs provinciaux, à savoir :

- parc sauvage;
- parc naturel;
- parc mettant en valeur les terres traditionnellement utilisées par les peuples autochtones;
- parc de loisirs;
- parc du patrimoine.

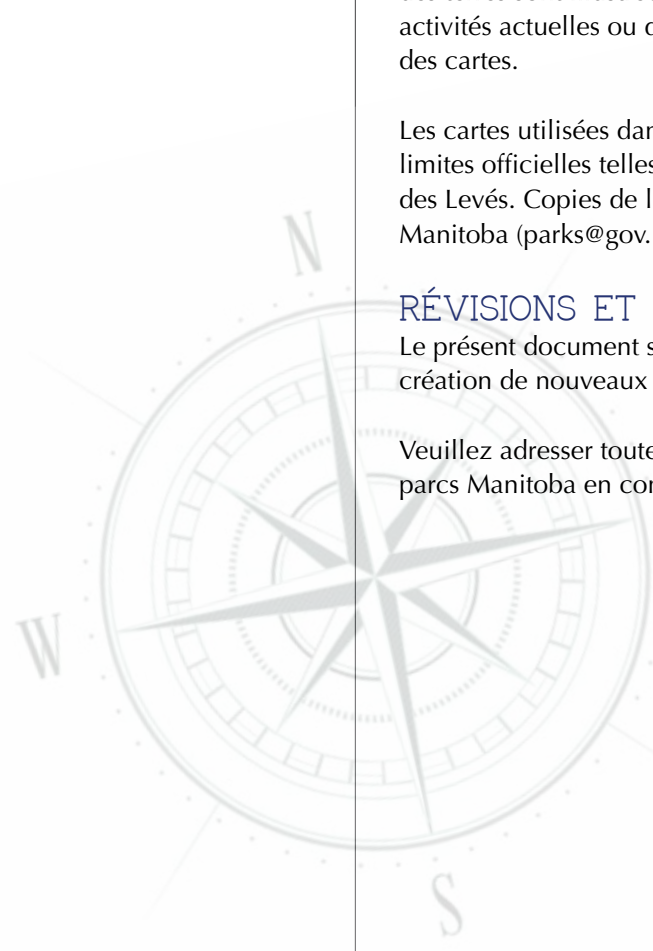
Les types de parc sont définis à l'article 7(2) de la Loi sur les parcs provinciaux et à l'article 2 du Règlement sur la désignation des parcs provinciaux (RM 37/97). Les réserves de parc ne sont pas classées, mais des catégories d'utilisation des terres sont utilisées et servent à orienter temporairement l'utilisation des terres.

DESCRIPTION DU PAYSAGE

La description du paysage fournit une description générale du paysage observable dans le parc. Les types de paysage sont fondés sur les écorégions du Manitoba, lesquelles sont décrites à l'annexe 3.

BUT DU PARC

L'énoncé du but du parc définit le rôle du parc au sein du réseau des parcs.



CATÉGORIES D'UTILISATION DES TERRES

Les terres de chacun des parcs sont classées dans une ou plusieurs des huit catégories prévues dans la Loi sur les parcs provinciaux, c'est-à-dire :

- les terres sauvages;
- les terres reculées;
- les terres destinées à la gestion des ressources;
- les terres destinées au développement des loisirs;
- les terres du patrimoine;
- les terres d'accès;
- les terres utilisées pour l'accès aux routes d'hiver;
- les terres traditionnellement utilisées par les peuples autochtones.

Les catégories d'utilisation des terres sont définies à l'article 7(3) de la Loi sur les parcs provinciaux et au paragraphe 3.1(1) du Règlement sur la désignation des parcs provinciaux (RM 37/97).

CARTES

Les limites des parcs et les limites des zones visées par les catégories d'utilisation des terres sont illustrées sur les cartes de chacun des parcs. Une description des activités actuelles ou des utilisations des terres par catégorie est fournie à chacune des cartes.

Les cartes utilisées dans le présent document montrent la version numérique des limites officielles telles qu'elles figurent sur le plan déposé auprès du directeur des Levés. Copies de l'enquête officielle peuvent être obtenus auprès de Parcs Manitoba (parks@gov.mb.ca).

RÉVISIONS ET MISES À JOUR

Le présent document sera mis à jour périodiquement afin de tenir compte de la création de nouveaux parcs ou des modifications apportées à des parcs existants.

Veuillez adresser toute demande concernant le plan du réseau à la Direction des parcs Manitoba en composant le 1 800 214-6497 (204 945-3834, de Winnipeg).



DESCRIPTION DU PAYSAGE

La réserve de parc, dont la superficie totalise 198 000 hectares (ha), est caractérisée par les réseaux de drainage de la rivière Gauer et de la rivière Little Churchill. Ses principaux lacs sont le lac Cousins, à l'ouest, et le lac Jensen, à l'est. La réserve de parc comprend aussi une portion de la moraine North Indian qui marque la séparation entre les calottes glaciaires du Keewatin et du Labrador lors de la dernière glaciation. Le substrat rocheux exposé, les collines, les crêtes et les plaines lacustres sont aussi des caractéristiques topographiques principales. L'épinette noire, le pin gris et le peuplier faux-tremble sont trois espèces d'arbres que l'on trouve dans la réserve et qui sont communs dans la forêt boréale sur substrat précambrien.

BUT DE LA RÉSERVE DE PARC

Sauvegarder les caractéristiques physiques et les communautés biologiques représentatives de l'écorégion des hautes terres de la rivière Churchill pendant que des discussions et des consultations publiques sont en cours afin de décider de la meilleure façon de gérer la zone.

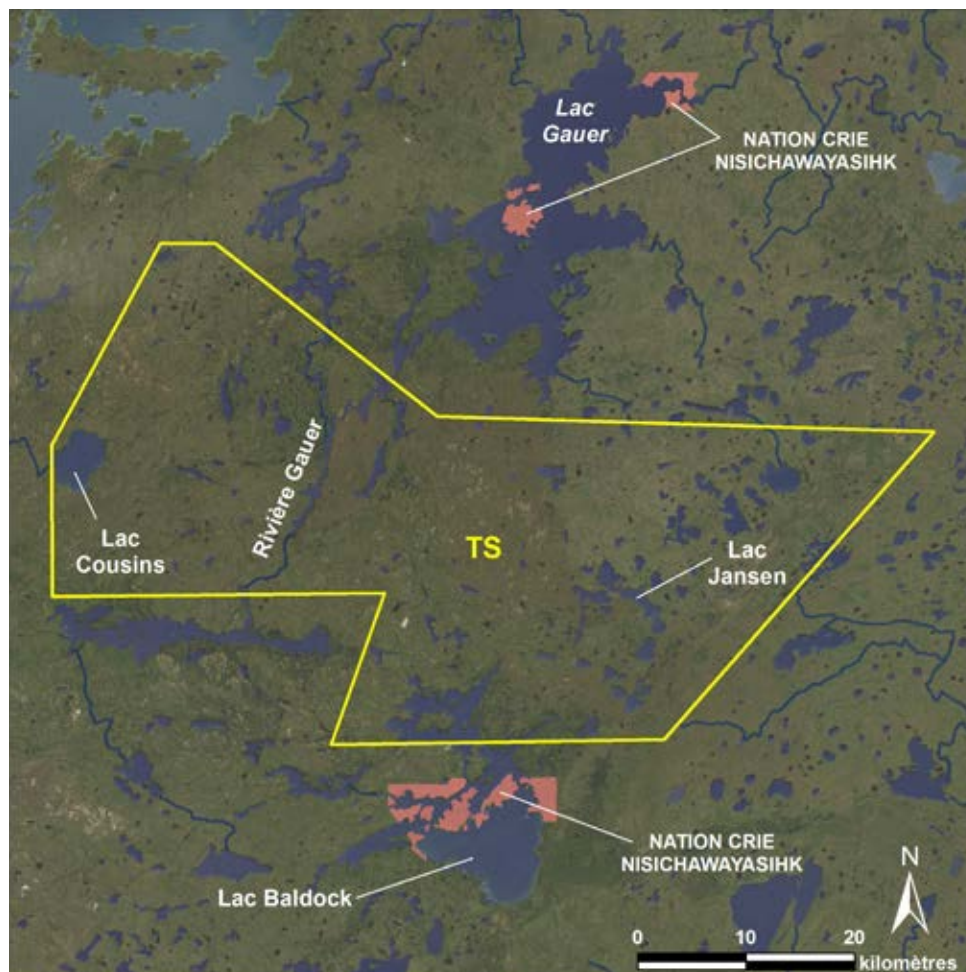
LA RÉSERVE DE PARC DEVRA :

protéger les terres naturelles situées à l'intérieur des limites de la réserve de parc.

TERRES SAUVAGES (TS)

198 000 ha (100 % de la réserve de parc)

- protègent des terres naturelles qui sont en grande partie intactes;
- protègent une portion de la moraine North Indian, laquelle marque la séparation entre les calottes glaciaires du Keewatin et du Labrador lors de la dernière glaciation;
- fournissent un habitat intact à l'orignal, à l'ours noir et au loup gris, ainsi qu'à de nombreuses autres espèces végétales et animales;
- offrent des possibilités de loisirs en milieu sauvage, comme le canotage, la chasse, la randonnée pédestre et la pêche.



Note : La désignation permanente sera déterminée après consultation des Autochtones et des parties intéressées.

Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo et la communauté d'utilisateurs SIG

Anishinaabe du Lac-Chitek

DÉSIGNATION >> LE 10 OCTOBRE 2014
TYPE DE PARC >> PARC METTANT EN
VALEUR LES TERRES TRADITIONNELLEMENT
UTILISÉES PAR LES PEUPLES AUTOCHTONES



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise 100 300 hectares (ha), est caractérisé par des rigoles de drainage et des dépressions, des affleurements de pierre calcaire et des tourbières hautes et basses. Des peuplements d'épinettes noires, de pins gris et de peupliers faux-trembles poussent dans les zones élevées et bien drainées. Les milieux riverains humides sont dominés par l'épinette blanche, le saule et le cornouiller stolonifère.

BUT DU PARC

Sauvegarder les caractéristiques physiques et les communautés biologiques représentatives des écorégions des basses terres boréales du Centre et de la plaine interlacustre et assurer la reconnaissance de l'importance de la région pour les premières nations locales à titre d'aire d'utilisation traditionnelle.

LE PARC DEVRA :

- offrir des possibilités d'activités de loisirs axées sur la nature qui dépendent d'un environnement intact;
- protéger l'habitat naturel du héron, de la sterne et du cormoran à aigrettes;
- protéger l'habitat d'hivernage du bison des bois afin de le maintenir intact;
- contribuer à faire apprécier et connaître au public les caractéristiques naturelles et le patrimoine culturel du parc.

TERRES REÇULÉES (TR)

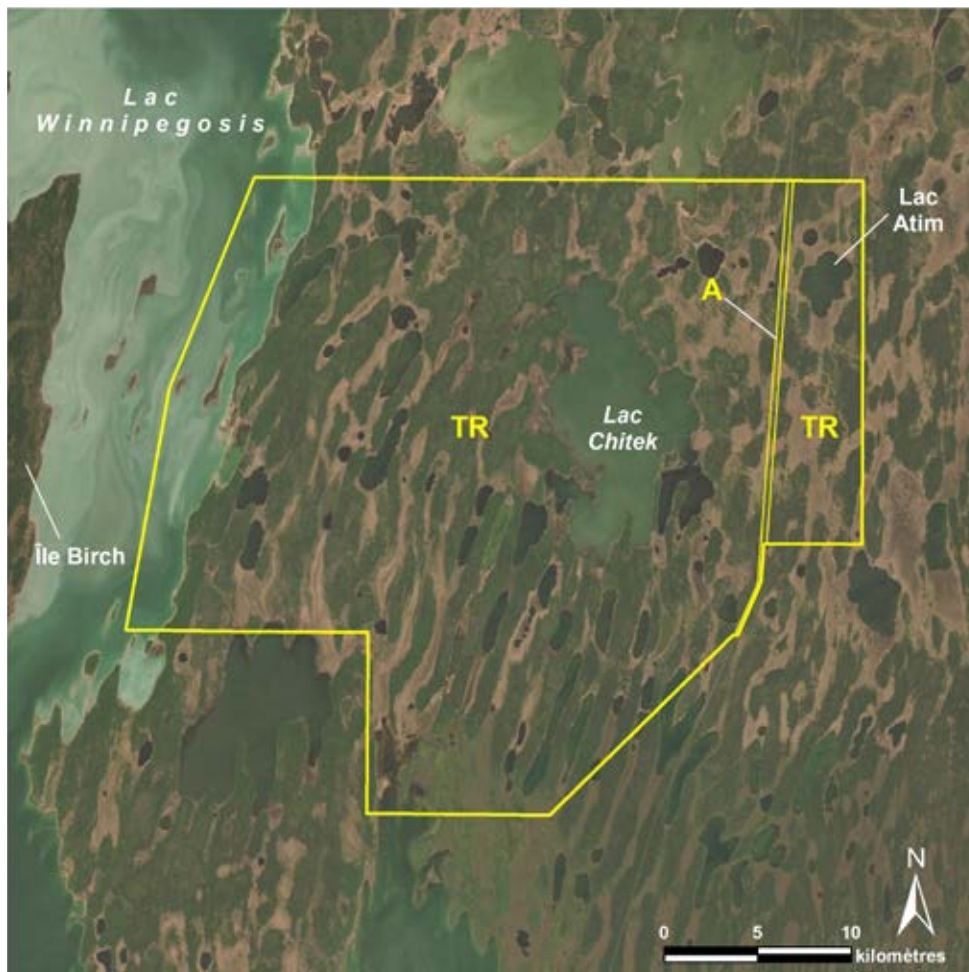
Superficie : 99 600 ha (> 99 %)

- protègent les habitats d'hivernage du bison des bois;
- protègent les sites de nidification de la sterne, du héron et du cormoran à aigrettes;
- offrent des possibilités de pêche commerciale;
- sauvegardent des sites archéologiques importants sur le plan culturel.

TERRES D'ACCÈS (A)

Superficie : 700 ha (< 1 % du parc)

- fournissent un corridor pour les lignes de transport d'énergie hydroélectrique.



Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise 2 330 hectares (ha), est caractérisé par un paysage diversifié composé de vallées aux versants boisés, d'eskers et de prés de prairie mixte. Le lac des Prairies, qui constitue un réservoir de la rivière Assiniboine, est un élément principal du parc. Le parc est situé à la jonction des vallées de la rivière Assiniboine et de la rivière Shell, et offre ainsi un terrain en terrasses dans une grande partie du parc.

BUT DU PARC

Sauvegarder les caractéristiques physiques et les communautés biologiques représentatives des écorégions de la tremblaie-parc et de la transition boréale et permettre diverses activités de loisirs.

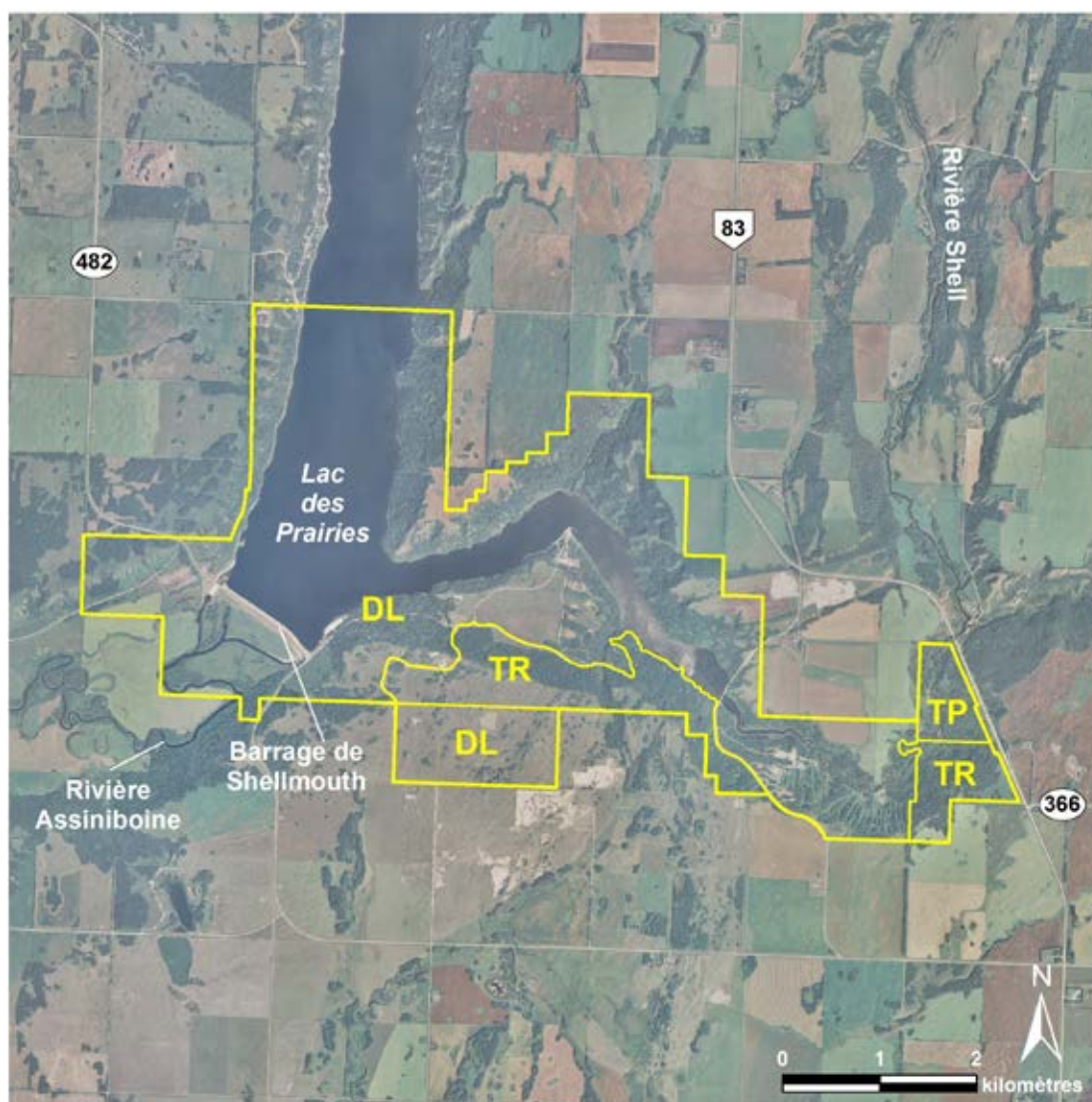
LE PARC DEVRA :

- protéger l'habitat naturel et la biodiversité qui y vit;
- offrir différentes possibilités de loisirs et permettre les installations et les services qui y sont associés, notamment des terrains de camping, des sentiers et des aires d'utilisation diurne;
- sauvegarder et protéger le site de l'ancien village d'Assessippi en tant que site patrimonial d'intérêt régional;
- contribuer à faire apprécier et connaître au public les origines glaciaires de la zone, ses caractéristiques naturelles, les transformations apportées par les humains et l'histoire des lieux en tant que centre industriel rural à la fin du 19e siècle.

TERRES REÇULÉES (TR)

Superficie : 270 ha (12 % du parc)

- protègent la prairie mixte restante, des portions de déversoirs glaciaires et les versants boisés des vallées;
- offrent des possibilités de loisirs axées sur la nature, comme la randonnée pédestre.



Imagerie : GeoManitoba

TERRES DU PATRIMOINE (TP)

Superficie : 55 ha (2 % du parc)

- sauvegardent ce qui reste des bâtiments et les terres autour du site de l'ancien village d'Asessippi;
- protègent des portions des déversoirs glaciaires et les versants boisés des vallées.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 2 005 ha (86 % du parc)

- offrent des possibilités de loisirs, notamment des terrains de camping, une plage, des aires d'utilisation diurne, des concessions, des sentiers, une aire de ski de descente, des chalets et des activités aquatiques;
- permettent le pâturage et la coupe des foins conformément à des limites établies.



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise 399 802 hectares (ha), est caractérisé par un paysage composé d'affleurements rocheux et d'escarpements de granite entre lesquels s'intercalent des tourbières hautes, des tourbières basses, des marais, des rivières et une forêt alluvionnaire. Le parc comporte trois corridors de rivière importants, notamment la portion manitobaine de la rivière Bloodvein, qui est une rivière du patrimoine canadien. Le parc provincial Atikaki est inclus dans le site Pimachiowin Aki, un site du patrimoine mondial de l'UNESCO, et il fait partie de la zone interprovinciale de nature protégée du Manitoba et de l'Ontario.

BUT DU PARC

Sauvegarder les caractéristiques naturelles et les communautés biologiques représentatives de l'écorégion des hautes terres du lac Seul.

LE PARC DEVRA :

- offrir des possibilités de loisirs en plein air allant du canotage et de la descente en eaux vives, qui dépendent d'un environnement intact, aux séjours dans des gîtes et des campements;
- contribuer à faire apprécier et connaître au public les caractéristiques naturelles et le patrimoine culturel du parc.

TERRES SAUVAGES (TS)

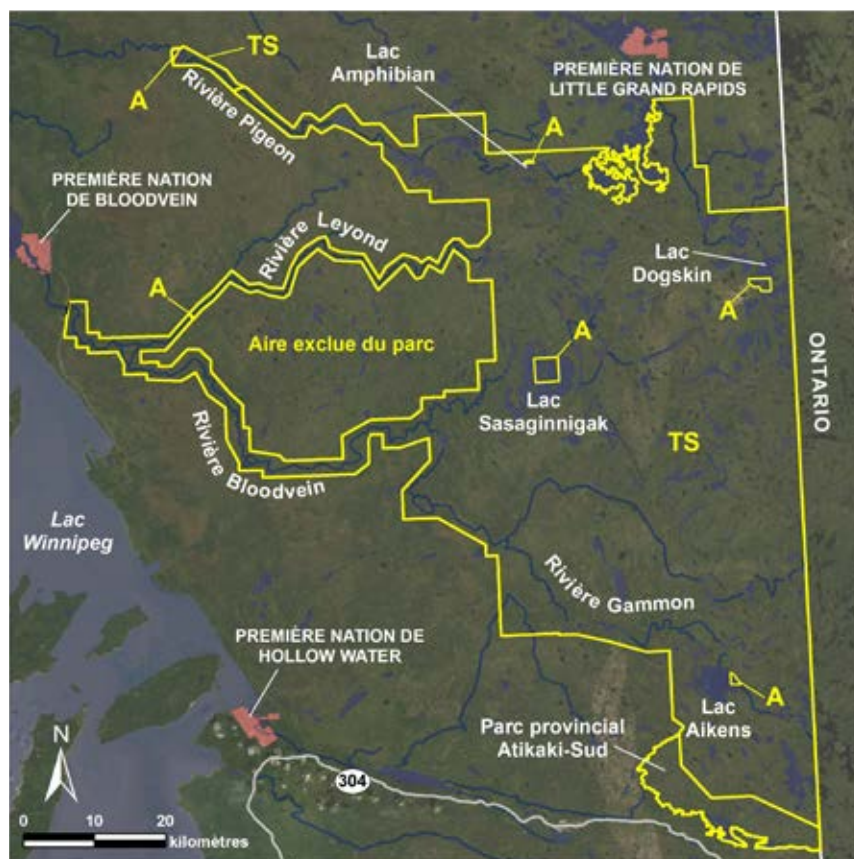
Superficie : 397 937 ha (> 99 % du parc)

- protègent des terres naturelles qui comprennent des zones importantes de tourbières et de forêts aciculifoliées, caducifoliées et mixtes des hautes terres et des basses terres;
- protègent l'habitat de nombreuses espèces végétales et animales, notamment le caribou des bois boréal, le carcajou, le pékan, l'esturgeon, la lamproie brune, le pygargue à tête blanche, la chouette cendrée, le jonc des prairies, le nénuphar blanc et la goodyérie à feuilles oblongues;
- offrent des possibilités de loisirs en milieu sauvage, comme le canotage, l'observation de la faune, la descente en eaux vives, la chasse et la pêche.

TERRES D'ACCÈS (A)

Superficie : 1 865 ha (< 1 % du parc)

- offrent une voie d'accès aux gîtes des lacs Sasaginnigak, Dogskin, Aikens et Amphibian;
- hébergent des routes d'hiver.



Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise 13 950 hectares (ha), est caractérisé par un paysage d'affleurements rocheux boisés et de parois de granite entrecoupés de tourbières hautes, de tourbières basses, de marais et de rivières. Le parc comporte deux réseaux de rivières et de lacs qui bordent le parc le long de ses limites nord-ouest et sud. Des routes de canotage qui passent par les côtés est et ouest du parc donnent accès au parc provincial Atikaki, situé au nord d'Atikaki-Sud.

BUT DU PARC

Sauvegarder les caractéristiques physiques et les communautés biologiques représentatives de l'écorégion des hautes terres du lac Seul et permettre diverses activités de loisirs et utilisations des ressources.

LE PARC DEVRA :

- fournir un milieu naturel pour des activités de loisirs axées sur la nature et des routes d'accès importantes en canot au parc provincial Atikaki, dans un environnement en grande partie intact;
- fournir un habitat pour le caribou des bois boréal, une espèce menacée;
- permettre l'exploitation minière d'une manière qui ne nuit pas aux autres rôles du parc.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

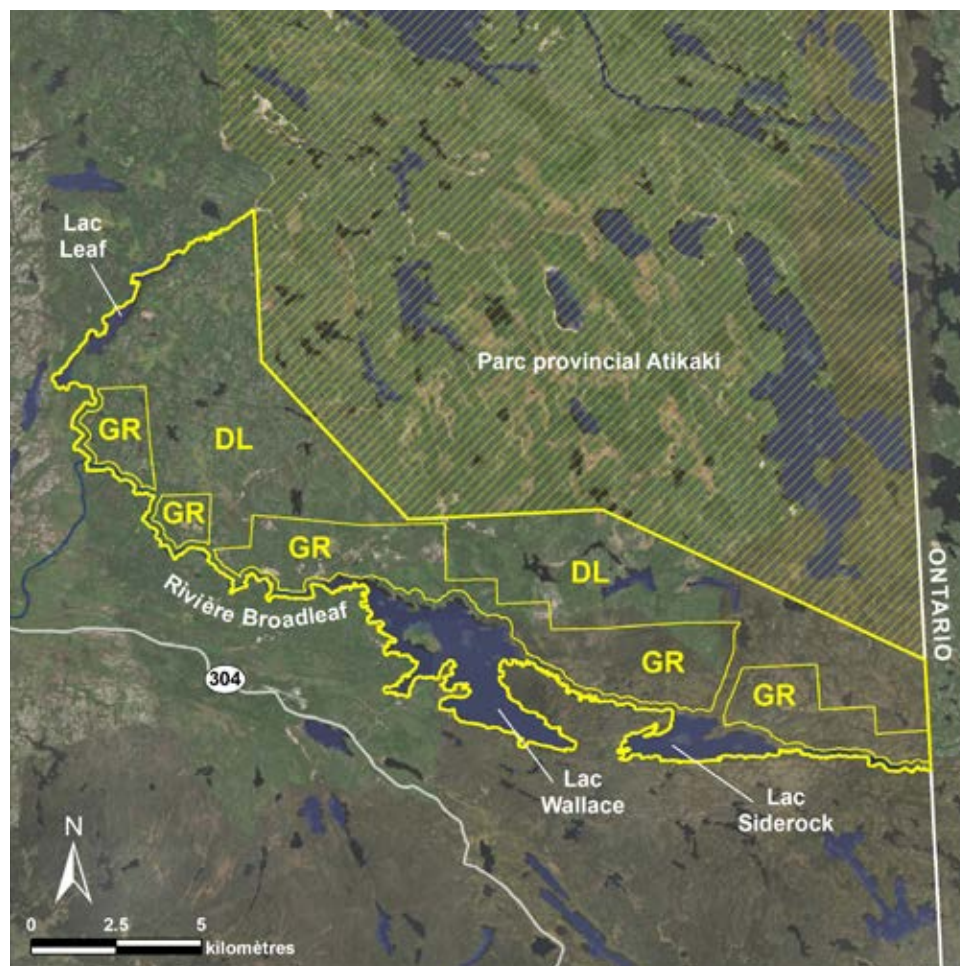
Superficie : 10 250 ha (73 % du parc)

- offrent diverses activités de loisirs non intensives, notamment des parcours de canotage éloignés, de la chasse et de la pêche;
- sauvegardent des zones importantes d'habitats de basses terres et de hautes terres composés de forêts de conifères, de forêts de feuillus et de forêts mixtes qui abritent de nombreuses espèces végétales et animales, notamment le caribou des bois boréal, le pygargue à tête blanche et le nénuphar blanc.

TERRES DESTINÉES À LA GESTION DES RESSOURCES (GR)

Superficie : 3 700 ha (27 % du parc)

- permettent certaines possibilités d'exploitation commerciale des ressources, comme l'exploitation minière.



Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise 84 150 hectares (ha), est caractérisé par les eaux et les rives de la baie Fisher, une baie qui s'ouvre sur le lac Winnipeg. Les îles Moose, Little Moose et Tamarack, ainsi que de nombreuses petites îles et récifs, sont situées à l'intérieur des limites du parc. Les terres du parc consistent en des crêtes de hautes terres surmontées de forêts mixtes dominées par le peuplier faux-tremble, et elles comprennent aussi des tourbières hautes et basses et du muskeg parsemé d'épinettes noires. La baie Fisher est une aire de repos importante pour le gibier d'eau.

BUT DU PARC

Sauvegarder les caractéristiques physiques et les communautés biologiques représentatives des écorégions des basses terres boréales du Centre et de la plaine interlacustre et permettre diverses activités de loisirs axées sur la nature.

LE PARC DEVRA :

- protéger l'habitat des aires de repos du gibier d'eau migrateur;
- offrir des possibilités d'activités de loisirs aquatiques, notamment des possibilités de pêche et de navigation de plaisance;
- contribuer à faire apprécier et connaître au public les caractéristiques naturelles et le patrimoine culturel du parc.

TERRES REÇULÉES (TR)

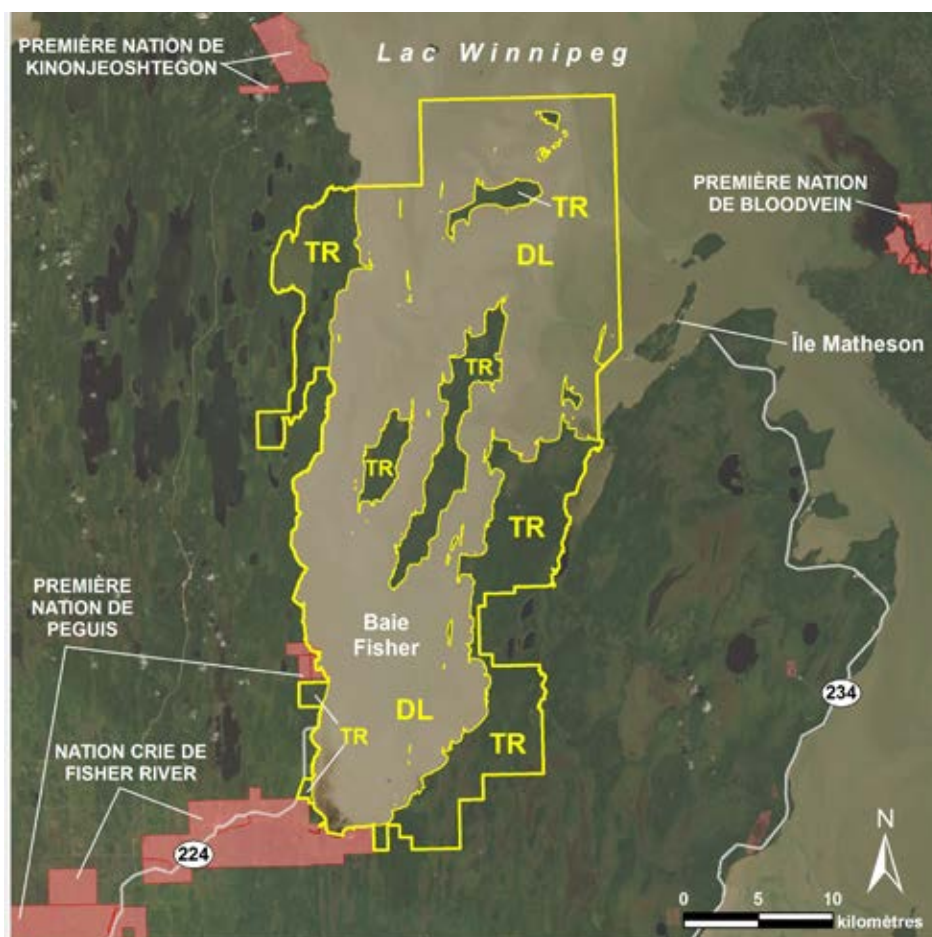
Superficie : 23 150 ha (27,5 % de la réserve de parc)

- protègent l'habitat qui accueille de nombreuses espèces végétales et animales, notamment l'orignal et le wapiti;
- protègent l'habitat des aires de repos du gibier d'eau migrateur;
- comprennent toutes les îles du lac Winnipeg qui sont situées à l'intérieur des limites du parc.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 61 000 ha (72,5 % de la réserve de parc)

- offrent des possibilités de loisirs aquatiques, notamment des possibilités de pêche et de navigation de plaisance.



Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise 8 400 hectares (ha), est caractérisé par des peuplements de bouleaux et de saules, et des marécages sur les rives du lac Winnipeg, qui laissent progressivement la place à des tourbières d'épinettes noires, à des peuplements de mélèzes et à des zones isolées de muskeg sans arbre lorsqu'on entre à l'intérieur des terres. Parmi les autres caractéristiques du parc, citons les barres de sable et de gravier qui avancent dans le lac, ainsi que les dunes qui peuvent atteindre de 3 à 4,5 mètres de hauteur.

BUT DU PARC

Sauvegarder les caractéristiques physiques et les communautés biologiques représentatives de l'écorégion des basses terres boréales du Centre.

LE PARC DEVRA :

- assurer la sauvegarde de la biodiversité, notamment des écosystèmes, des espèces et de la diversité génétique;
- offrir des possibilités d'activités de loisirs axées sur la nature qui dépendent d'un environnement intact;
- contribuer à faire apprécier et connaître au public les caractéristiques naturelles et le patrimoine culturel du parc.

TERRES REÇULÉES (TR)

Superficie : 8 400 ha (100 % du parc)

- protègent des terres naturelles qui comprennent des zones de forêt mixte et des tourbières formées sur du calcaire dolomitique;
- protègent l'habitat de nombreuses espèces végétales et animales, notamment l'ours, l'original, le castor, le rat musqué et diverses espèces de gibier d'eau et d'oiseaux chanteurs;
- offrent des activités de loisirs en milieu sauvage, comme la chasse et la pêche.



Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community

Baie Poplar

DÉSIGNATION >> LE 7 JUIN 1961
TYPE DE PARC >> PARC DE LOISIRS



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ 14 hectares (ha), est situé à l'extrémité sud-est du lac du Bonnet des deux côtés du bras d'eau de la baie Poplar, dans l'écorégion du lac des Bois. Le parc contient des habitats boisés et des milieux humides qui abritent de nombreuses espèces sauvages. Une grande partie de la rive de la baie Poplar est aménagée à des fins récréatives et comprend des lots pour chalet, des aires de camping et une aire de mise à l'eau.

BUT DU PARC

Offrir des possibilités de loisirs en plein air dans un milieu naturel, dans l'est du Manitoba.

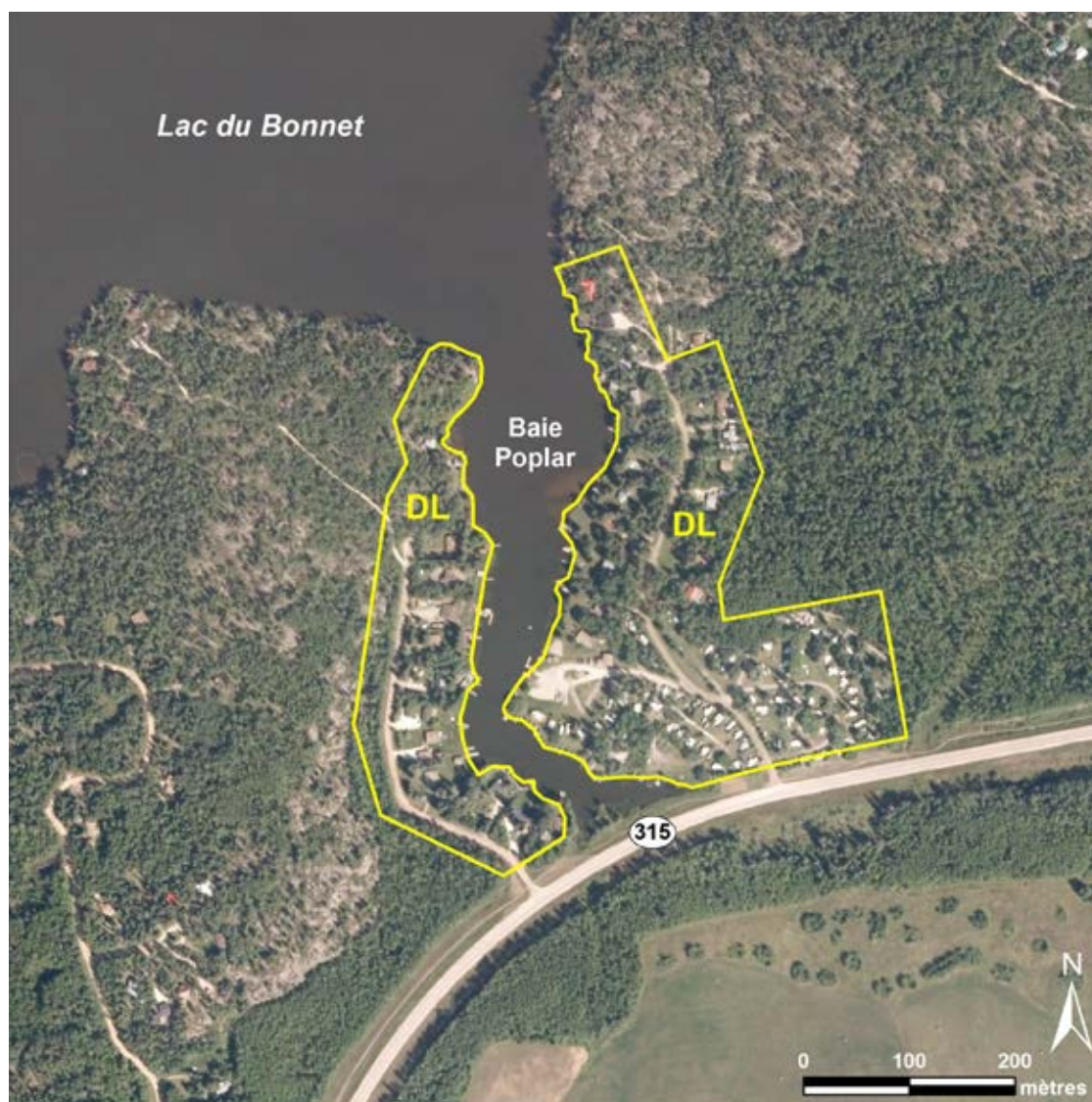
LE PARC DEVRA :

- héberger un lotissement de chalets existants d'environ 33 lots accessibles par route;
- offrir des possibilités de pêche et de camping saisonnier.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 13,66 ha (100 % du parc)

- hébergent un lotissement de chalets existants;
- fournissent des installations, notamment une aire de mise à l'eau, un terrain de camping et des aires d'utilisation diurne.



Imagerie : GeoManitoba

Baie-Sturgeon

DÉSIGNATION >> LE 22 DÉCEMBRE 2015
TYPE DE PARC >> PARC SAUVAGE



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise 14 490 hectares (ha), est caractérisé par des peuplements de saules et de bouleaux qui poussent le long de marais et de prés dans un milieu riverain. La rivière Mantagao traverse le parc avant de se jeter dans la baie Sturgeon du lac Winnipeg, à la limite nord du parc. Les parties sud du parc comprennent des forêts d'épinettes noires entrecoupées de marais.

BUT DU PARC

Sauvegarder les caractéristiques physiques et les communautés biologiques représentatives de l'écorégion des basses terres boréales du Centre.

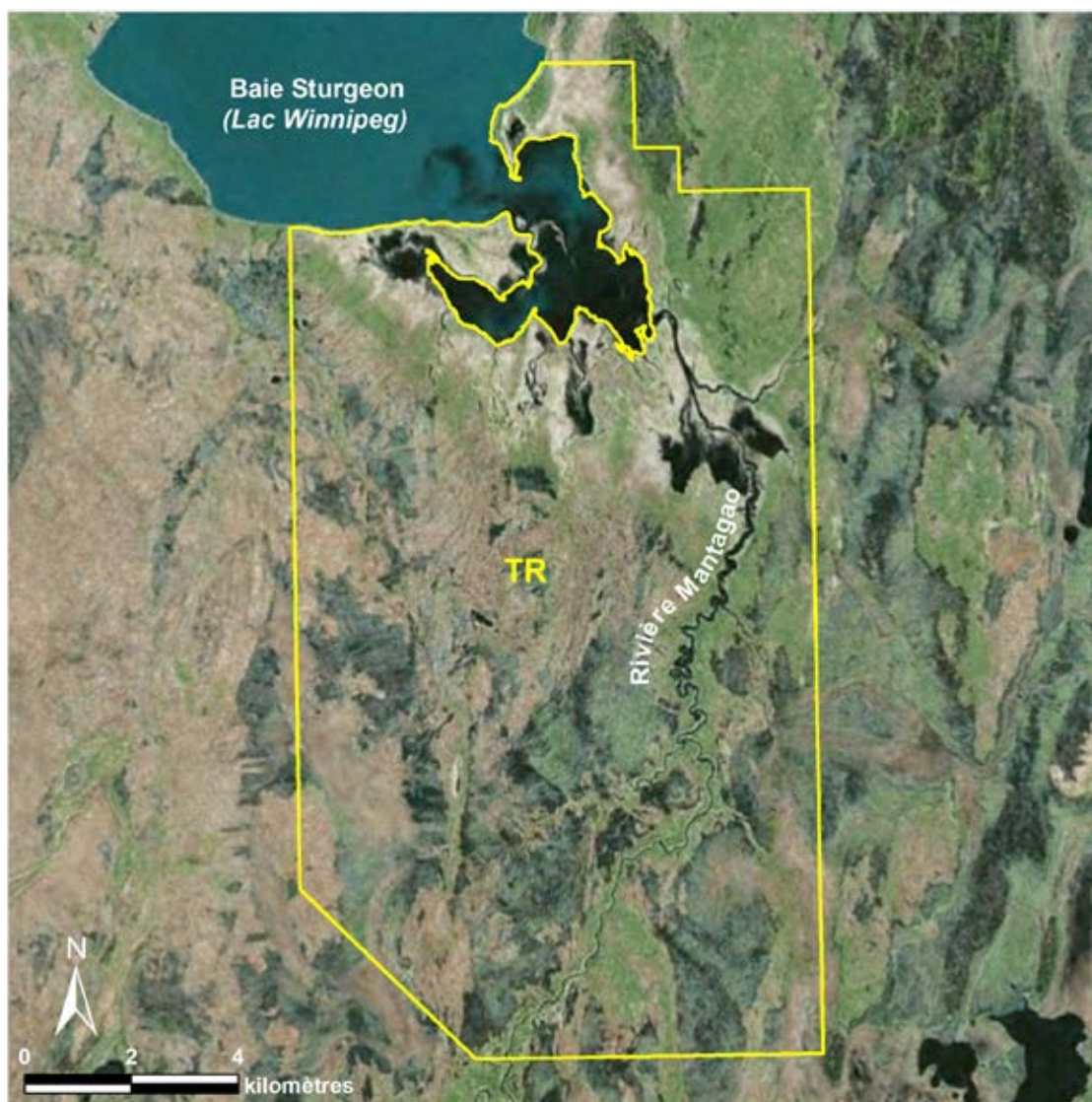
LE PARC DEVRA :

- assurer la sauvegarde de la biodiversité, notamment les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique;
- offrir des possibilités d'activités de loisirs axées sur la nature qui dépendent d'un environnement intact;
- contribuer à faire apprécier et connaître au public les caractéristiques naturelles et le patrimoine culturel du parc.

TERRES REÇULÉES (TR)

Superficie : 14 490 ha (100 % du parc)

- protègent des terres naturelles qui comprennent des zones de marais et de forêt boréale moyenne;
- protègent l'habitat de nombreuses espèces végétales et animales, notamment le pygargue à tête blanche et le pluvier siffleur;
- offrent des activités de loisirs en milieu sauvage, comme le canotage, la chasse et la pêche;



Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community

Bakers Narrows

DÉSIGNATION >> LE 29 JUIN 1961
TYPE DE PARC >> PARC DE LOISIRS



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ 145 hectares (ha), est situé au bord du lac Athapapuskow dans l'écorégion des hautes terres de la rivière Churchill. Le parc comprend les terres situées autour de Bakers Narrows, qui est un étroit passage d'eau entre le bras nord du lac et sa partie centrale. Le parc est caractérisé par ses rochers et dominé par la forêt boréale mixte. Le lac Athapapuskow est connu comme un endroit par excellence pour pêcher la truite et le doré jaune.

BUT DU PARC

Offrir des possibilités et des expériences de loisirs en plein air dans un milieu naturel, dans le nord-ouest du Manitoba.

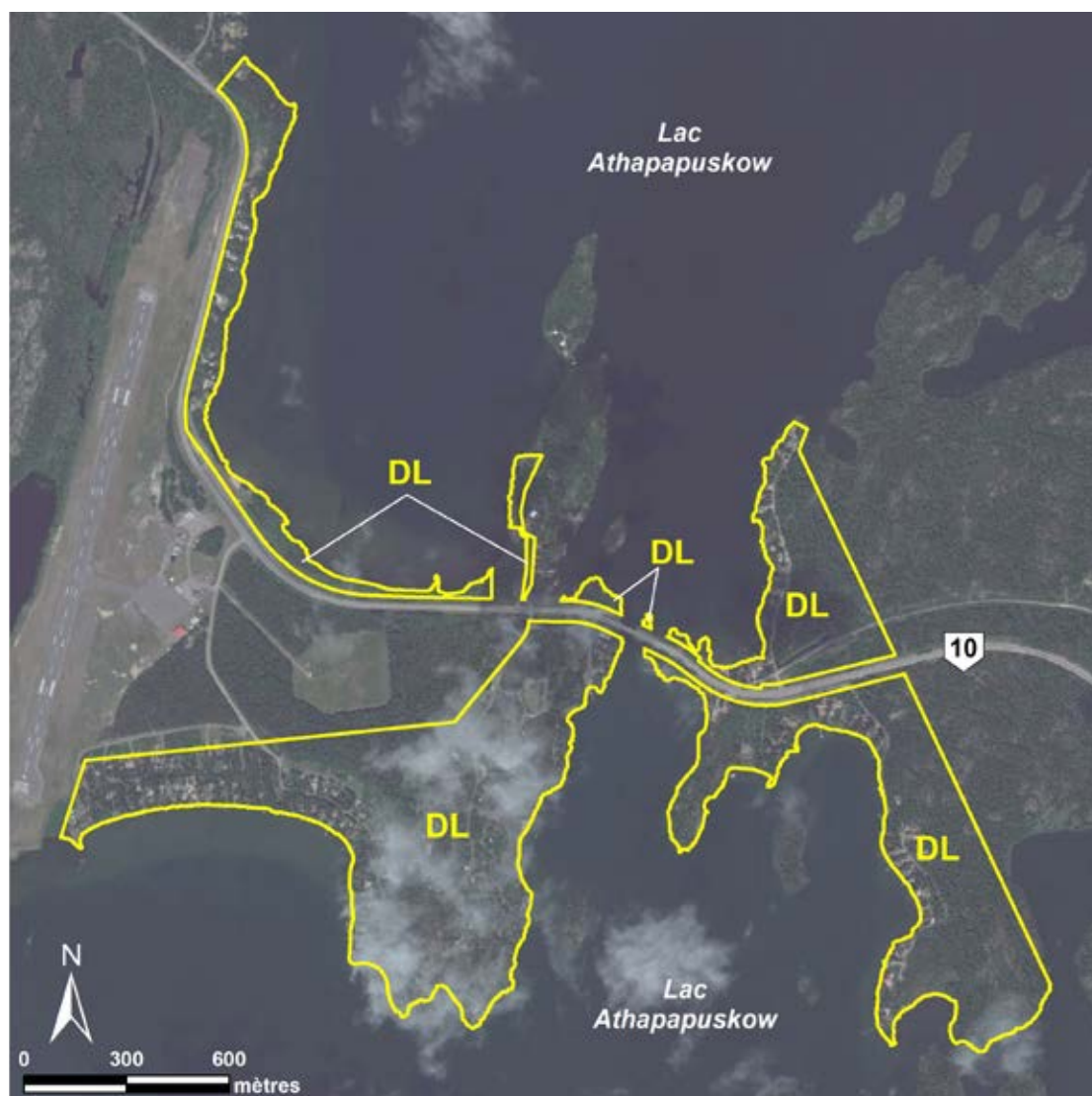
LE PARC DEVRA :

- offrir une plage et des possibilités de camping, de navigation de plaisance, de pêche et d'utilisation diurne pour les résidents des collectivités environnantes et les personnes qui visitent la région;
- héberger un lotissement de chalets existant.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 145,12 ha (100 % du parc)

- offrent des installations de loisirs, notamment un camping, une tour d'observation qui comporte des panneaux d'interprétation, des aires de pique-nique et des aires d'utilisation diurne;
- contiennent une zone située au bord de l'eau, notamment trois plages, un quai et une aire de mise à l'eau;
- hébergent un lotissement de chalets d'environ 150 lots.



Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community

Barrage de Pinawa

DÉSIGNATION >> LE 18 JUILLET 1985
TYPE DE PARC >> PARC DU PATRIMOINE



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise 193 hectares (ha), est situé sur le canal de Pinawa, à cinq kilomètres au nord-ouest de la Ville de Pinawa. Le parc commémore la première centrale hydroélectrique exploitée à l'année au Manitoba. Les terres du parc comprennent des aires aménagées, des espaces ouverts, des parties boisées et des affleurements rocheux. Les ruines de l'ancien barrage de Pinawa sont intégrées aux caractéristiques naturelles du parc et elles en constituent l'élément central.

BUT DU PARC

Sauvegarder les terres autour du barrage de Pinawa et contribuer à faire connaître et apprécier au public sa valeur patrimoniale.

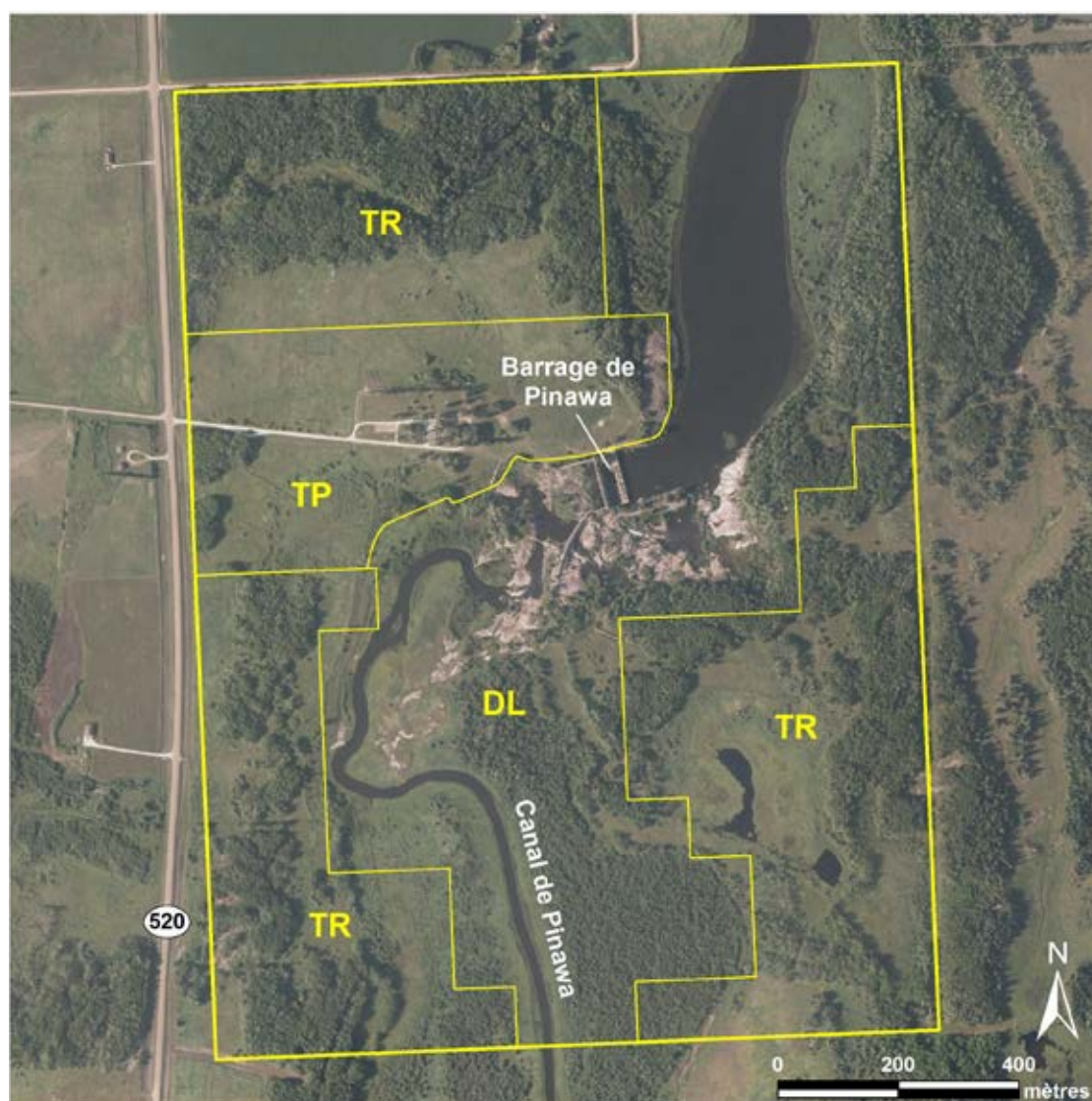
LE PARC DEVRA :

- protéger le site et ce qui reste du premier barrage hydroélectrique exploité à l'année au Manitoba;
- contribuer à faire apprécier et connaître au public la valeur actuelle et historique de l'énergie hydroélectrique au Manitoba;
- offrir des possibilités de loisirs, notamment des possibilités de pique-niquer, de pêcher, de faire de la randonnée pédestre et d'observer le barrage de Pinawa.

TERRES DU PATRIMOINE (TP)

Superficie : 25 ha (13 % du parc)

- fournissent des installations qui servent à faire connaître le lieu, notamment un amphithéâtre, des panneaux d'interprétation, un pont piétonnier et un sentier de découverte de la nature;
- offrent des installations d'utilisation diurne, notamment des aires de pique-nique et un terrain de jeu.



Imagerie : GeoManitoba

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 80,5 ha (42 % du parc)

- contiennent les ruines du barrage de Pinawa et la centrale électrique du barrage;
- fournissent des sentiers autoguidés qui permettent aux usagers du parc d'explorer le site historique;
- permettent la pêche;
- fournissent un habitat pour la tête carminée, un poisson menacé.

TERRES REÇULÉES (TR)

Superficie : 87,5 ha (45 % du parc)

- protègent une forêt représentative du bouclier boréal;
- offrent des possibilités de loisirs grâce à des sentiers.



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise 953 hectares (ha), est caractérisé par la présence de la rivière Assiniboine, dont les méandres parcourent les forêts et les plaines alluviales. On retrouve dans ce parc certains des plus gros peupliers, tilleuls et érables de la région. Une portion importante du parc est réservée à la restauration de la prairie d'herbes longues.

BUT DU PARC

Sauvegarder les caractéristiques physiques et les communautés biologiques représentatives de l'écorégion de la plaine du lac Manitoba et permettre diverses activités de loisirs.

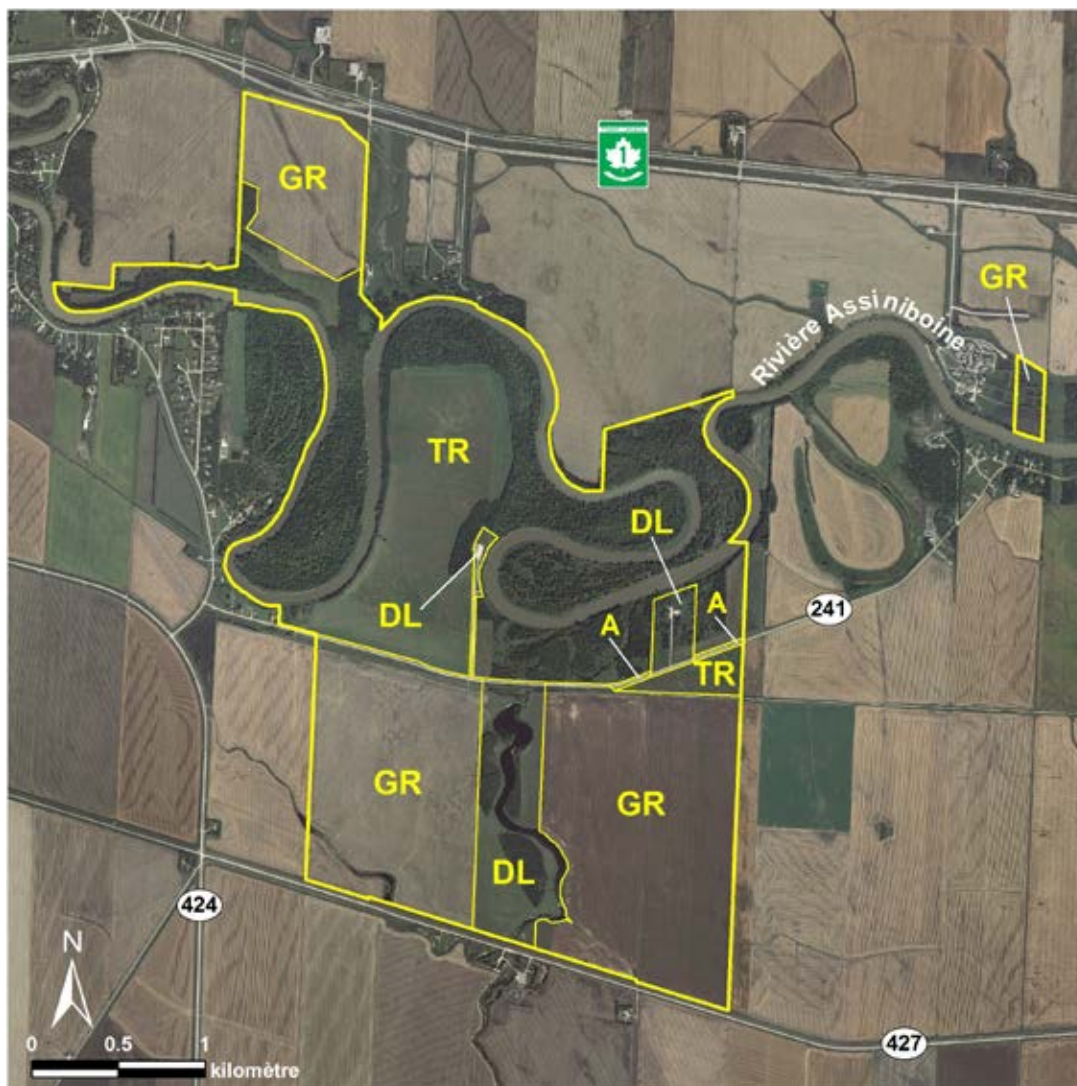
LE PARC DEVRA :

- sauvegarder et restaurer un écosystème de prairie d'herbes hautes et des exemples d'habitats composés d'une rivière de prairie et d'une forêt alluvionnaire;
- offrir des possibilités de loisirs axées sur la nature, comme la randonnée pédestre et le ski de fond, tout en permettant des installations d'utilisation diurne de faible densité;
- contribuer à faire apprécier et connaître au public le patrimoine naturel et culturel du parc.

TERRES REÇULÉES (TR)

Superficie : 488,8 ha (51,3 % du parc)

- protègent les communautés d'une forêt alluvionnaire, d'une rivière et d'un ruisseau de prairie et une prairie d'herbes hautes;
- offrent des possibilités de loisirs axées sur la nature, comme la randonnée pédestre, le vélo de montagne, le ski de fond, le canotage et la pêche.



Imagerie: GeoManitoba

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 75,5 ha (7,9 % du parc)

- offrent des possibilités d'activités récréatives pendant la journée.

TERRES DESTINÉES À LA GESTION DES RESSOURCES (GR)

Superficie : 387,4 ha (40,6 % du parc)

- permettent une utilisation agricole.

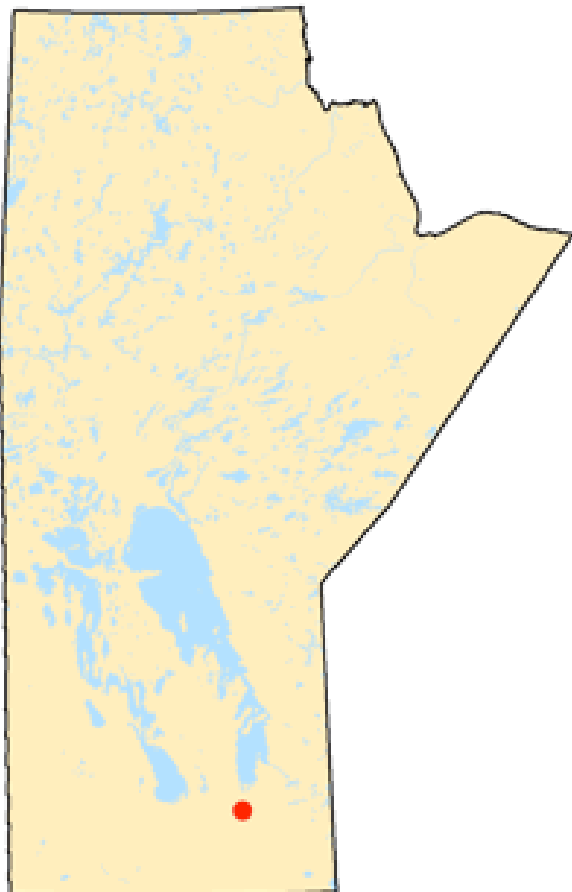
TERRES D'ACCÈS (A)

Superficie : 1,7 ha (< 1 % du parc)

- tiennent compte de l'emprise routière provinciale existante dans la zone classée « terres reculées ».

Birds Hill

DÉSIGNATION >> LE 6 AVRIL 1964
TYPE DE PARC >> PARC NATUREL



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise 3 510 hectares (ha), est caractérisé par une mosaïque de paysages que l'on trouve rarement réunis si près les uns des autres, comme une crête d'esker, une prairie aride, une prairie mouillée, des tourbières et des peuplements de peupliers faux-trembles et de chênes et de forêt boréale mixte. Le parc abrite une grande diversité d'espèces végétales et animales, notamment une grande population de cerfs de Virginie.

BUT DU PARC

Sauvegarder les caractéristiques physiques et les communautés biologiques représentatives des écorégions de la plaine interlacustre et de la plaine du lac Manitoba, et permettre diverses activités de loisirs.

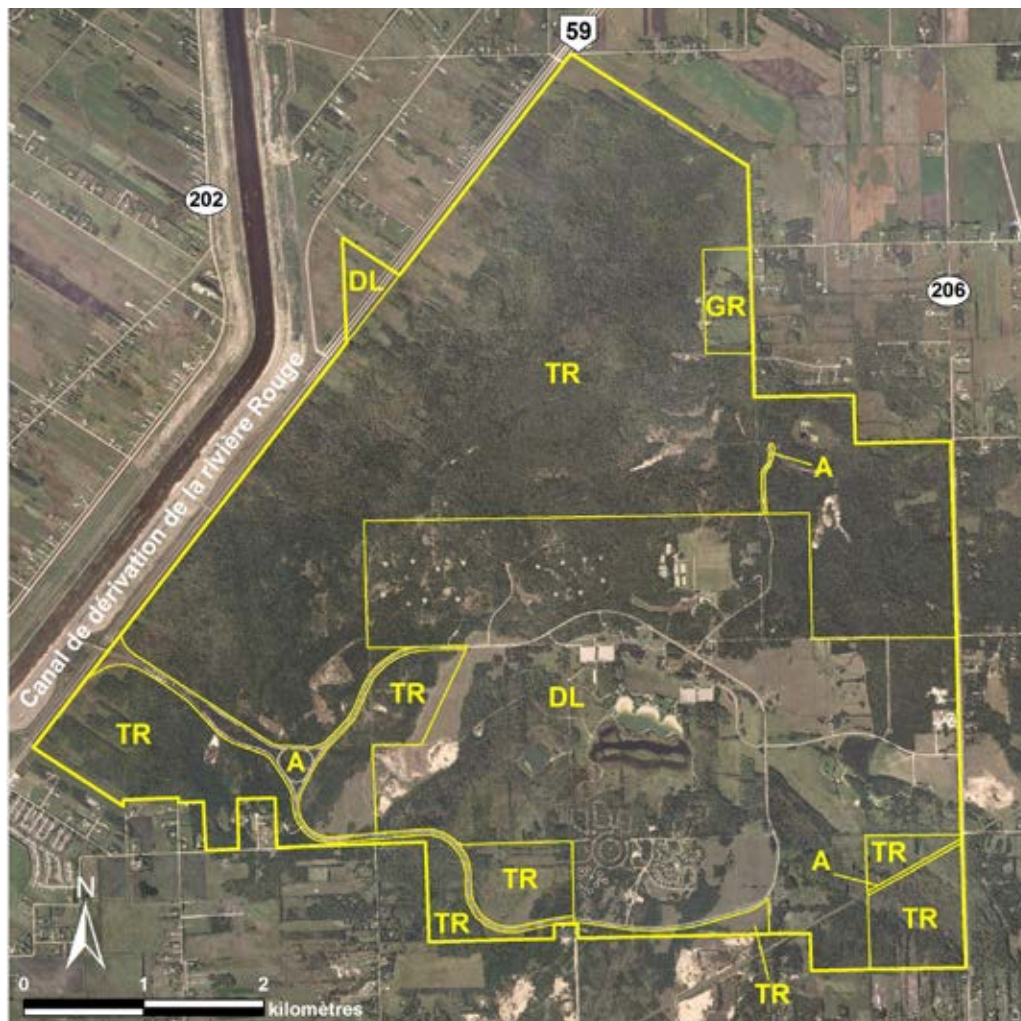
LE PARC DEVRA :

- offrir des activités de loisirs axées sur la nature, comme la randonnée pédestre, l'équitation, le ski de fond, le vélo de montagne et l'observation de la faune dans un environnement en grande partie intact;
- fournir une vaste gamme d'activités récréatives intensives de haute qualité et les aménagements qui y sont associés, comme des terrains de camping, des sentiers et des aires d'utilisation diurne;
- contribuer à faire apprécier et connaître au public le patrimoine naturel et culturel du parc, en servant de milieu naturel accessible à l'année propice à l'initiation des visiteurs au réseau des parcs provinciaux.

TERRES REÇULÉES (TR)

Superficie : 2 060 ha (59 % du parc)

- protègent des sites de reproduction des oiseaux des bois et des prairies ainsi que l'habitat du cerf de Virginie;
- protègent des exemples de prairie-parc de peupliers faux-trembles et de chênes, les parties restantes de peuplements d'épinettes blanches, d'épinettes noires, de mélèzes et des communautés d'une tourbière de thuyas, des zones de prairie mixte et des orchidées;
- offrent des possibilités de loisirs axées sur la nature, comme la randonnée pédestre, le ski de fond, l'équitation, le vélo de montagne et la motoneige.



Imagerie : GeoManitoba

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 1 350 ha (38 % du parc)

- offrent des installations de loisirs, notamment des terrains de camping, une plage, des aires d'utilisation diurne, des sentiers autoguidés et un amphithéâtre;
- hébergent une écurie et des services vendus par des concessionnaires;
- fournissent un emplacement pour les installations d'un centre équestre et la tenue du Winnipeg Folk Festival;
- contiennent des aires patrimoniales, comme celle de l'ancienne propriété familiale rurale des Kudlowich et le site de la visite papale.

TERRES DESTINÉES À LA GESTION DES RESSOURCES (GR)

Superficie : 40 ha (1 % du parc)

- hébergent des locaux des services forestiers provinciaux, une infirmerie et des espaces d'entreposage pour du matériel.

TERRES D'ACCÈS (A)

Superficie : 60 ha (2 % du parc)

- tiennent compte des emprises existantes pour la route et la ligne de transport d'énergie hydroélectrique dans la zone classée « terres reculées ».

Camp Morton

DÉSIGNATION >> LE 10 DÉCEMBRE 1974
TYPE DE PARC >> PARC DE LOISIRS



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ 251 hectares (ha), est situé sur la rive sud-est du lac Winnipeg, dans l'écovégétation de la plaine interlacustre. Le parc est dominé par une forêt mature composée d'épinettes blanches, de frênes verts et de bouleaux qui borde le parc le long du lac et qui fournit un habitat pour les aigles, les faucons, les oiseaux chanteurs et les oiseaux de rivage. Les espaces boisés intérieurs sont typiques de l'écovégétation de la plaine interlacustre et comprennent des sentiers, des chemins, des aires d'utilisation pour les groupes et d'autres aménagements. Comme éléments historiques qui rappellent la construction du camp pour enfants Monseigneur Morton dans les années 1920, citons la tour, ainsi que les bâtiments et les murets de pierre.

BUT DU PARC

Offrir des possibilités et des expériences de loisirs en plein air dans un milieu naturel et sauvegarder ce qui reste de l'ancien Camp Morton pour les enfants.

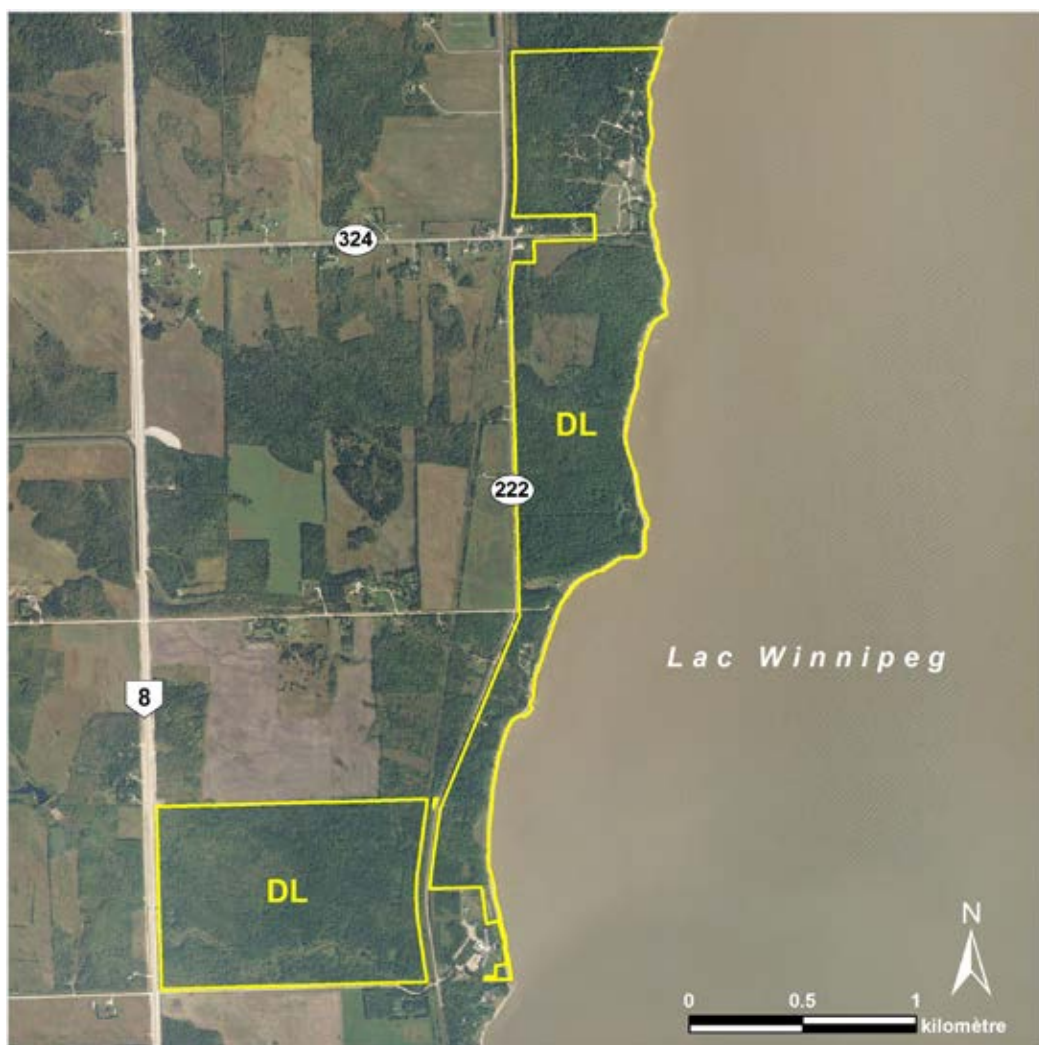
LE PARC DEVRA :

- offrir des possibilités et des expériences de loisirs en plein air, comme des séjours dans des chalets familiaux, des emplacements de camping pour l'usage de groupes, ainsi que des possibilités de pique-nique, d'observation de la faune, de randonnée pédestre et de ski de fond;
- sauvegarder le Camp Morton en tant qu'élément local important de l'histoire culturelle du Manitoba et contribuer à sensibiliser le public et à lui faire apprécier le Camp;
- sauvegarder l'habitat forestier intact du bord du lac.

RECREATIONAL DEVELOPMENT (RD)

Superficie : 251,46 ha (100 % du parc)

- fournissent des installations, notamment des aires d'utilisation pour les groupes, des aires de pique-nique, une plage, une salle de loisirs, des maisonnettes à louer et un terrain de jeu;
- comportent des bâtiments historiques accompagnés de panneaux d'interprétation, un jardin en contrebas et d'autres éléments paysagers;
- comportent des sentiers de randonnées pédestres, des sentiers de ski de fond et un bâtiment dans lequel on peut aller se réchauffer;
- sauvegardent la forêt mature située au bord du lac Winnipeg.



Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community

Chemin River

DÉSIGNATION >> LE 28 FÉVRIER 1997
TYPE DE PARC >> PARC DU PATRIMOINE



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ cinq hectares (ha), est composé de six parcelles distinctes le long du chemin River. Le chemin River longe la rive ouest de la rivière Rouge entre Winnipeg et Lockport. Le parc offre une vue supérieure sur la rivière et un accès aux bâtiments historiques qui sont des exemples de la vie dans les prairies au 19^e siècle.

BUT DU PARC

Sauvegarder plusieurs sites qui comportent des maisons du 19^e siècle, contribuer à faire connaître et apprécier ces sites au public, et offrir des possibilités d'activités récréatives le long de la rivière Rouge.

LE PARC DEVRA :

- commémorer les sites culturels du 19^e siècle, notamment la maison Scott, le pensionnat Twin Oaks, la maison Kennedy et la maison Hay;
- contribuer à faire apprécier et connaître au public l'importance culturelle et historique de la rivière Rouge et de l'établissement le long de ses rives;
- offrir des possibilités de pique-nique, de pêche et d'observation de la rivière Rouge, une rivière historique reconnue à titre de rivière du patrimoine canadien.

TERRES DU PATRIMOINE (TP)

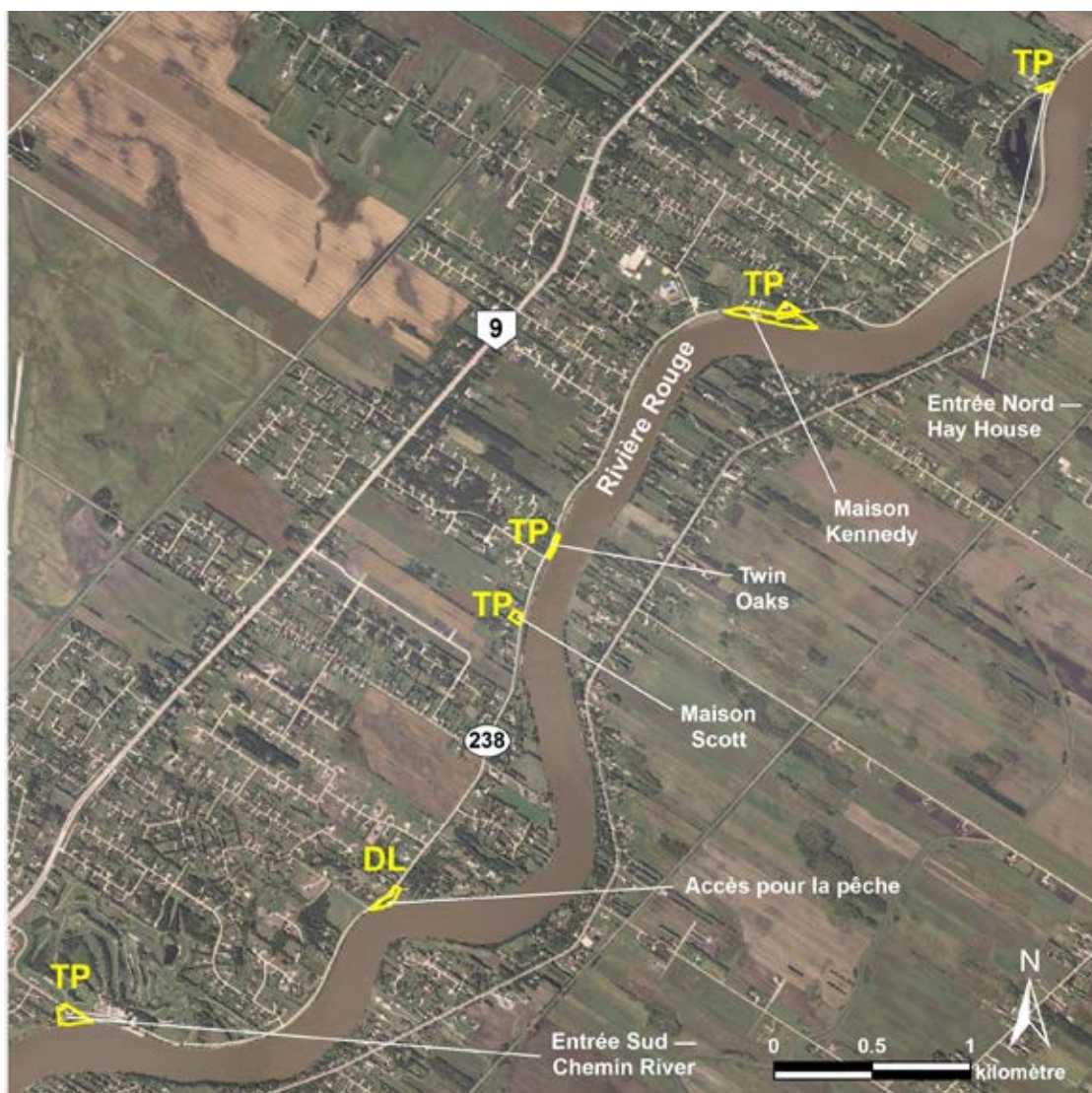
Superficie : 4,4 ha (90 % du parc)

- comprennent cinq sites, à savoir, l'entrée sud, la maison Scott, le pensionnat Twin Oaks, la maison Kennedy et l'aire d'interprétation de l'entrée nord, où se trouve la maison Hay;
- fournissent des panneaux d'interprétation sur les caractéristiques culturelles et leur importance.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 0,5 ha (10 % du parc)

- fournissent un accès à la rivière Rouge pour pique-niquer ou pêcher à partir de la rive



Imagerie : GeoManitoba

Chutes Pisew

DÉSIGNATION >> LE 13 AUGUST 1974
TYPE DE PARC >> PARC DE LOISIRS



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ 93 hectares (ha), est situé au bord de la rivière Grass, dans l'écotériorité des hautes terres de la rivière Hayes. Le parc a comme attrait principal les chutes Pisew, qui sont parmi les plus grandes chutes du Manitoba. À la base des chutes, le brouillard et les éclaboussures forment une tour de glace en hiver et créent un microclimat unique en son genre sur une île se trouvant sur le cours d'eau. La glace peut persister une bonne partie de l'été, et cela a contribué au développement d'une communauté végétale ayant une courte période de croissance et capable de se développer dans un environnement très humide. Des plateformes d'observation donnent aux visiteurs une vue bien dégagée sur les chutes.

BUT DU PARC

Offrir des possibilités de loisirs en plein air aux chutes Pisew tout en préservant un phénomène naturel unique dans la région.

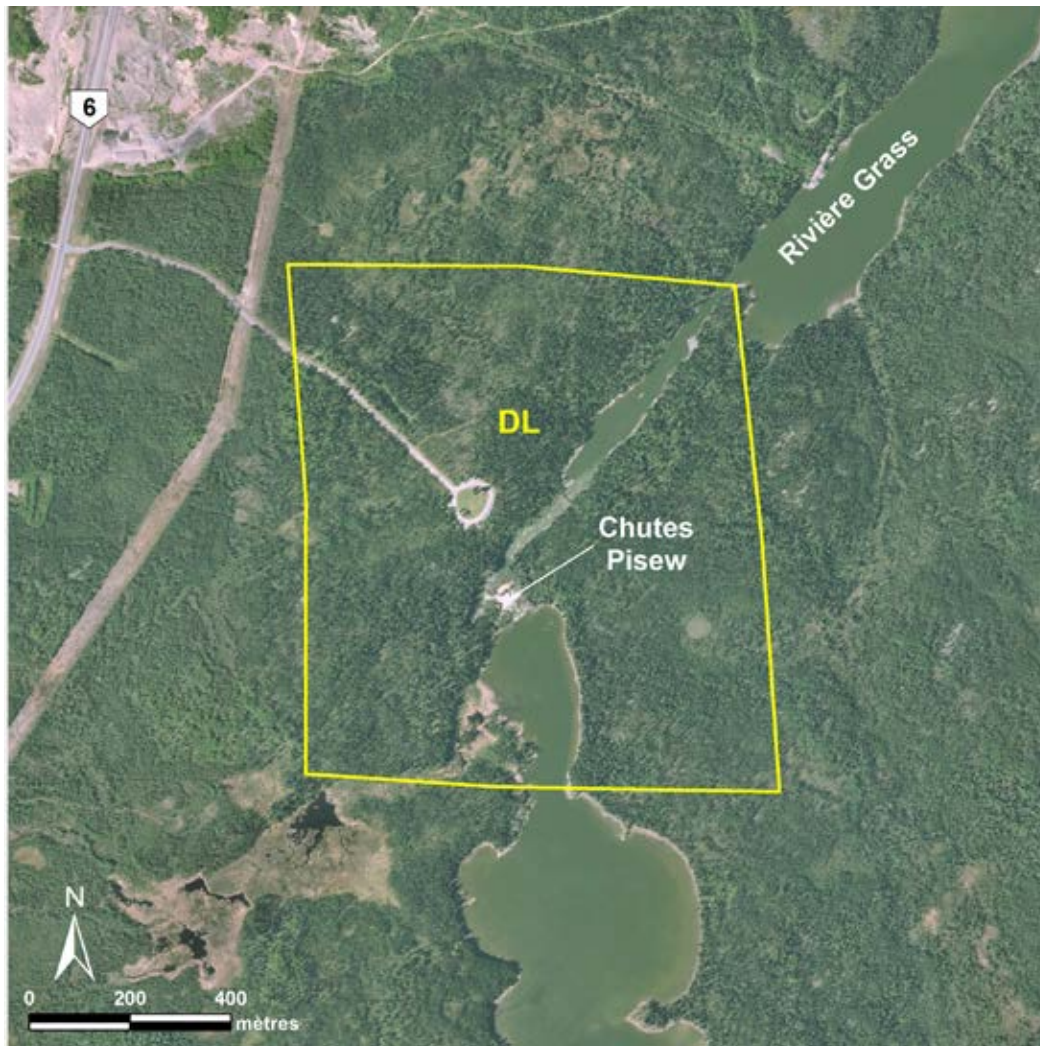
LE PARC DEVRA :

- sauvegarder le paysage naturel de la région, y compris le microclimat se trouvant au pied des chutes Pisew, dans la zone de brouillard;
- offrir des possibilités de randonnée pédestre, de pique-nique, de photographie et d'observation des chutes;
- contribuer à faire connaître et apprécier les chutes.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 92,86 ha (100 % du parc)

- fournissent des installations aux chutes Pisew, notamment un sentier accessible, et des aires de pique-nique et d'observation;
- fournissent l'accès à un pont suspendu et à un sentier qui mène du parc au ruisseau des chutes Kwasitchewan (environ neuf kilomètres au nord-est des chutes Pisew).



Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community

Chutes Wekusko

DÉSIGNATION >> LE 13 AOÛT 1974
TYPE DE PARC >> PARC DE LOISIRS



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ 88 hectares (ha), est situé sur la rive ouest du lac Wekusko, dans l'écotérron des hautes terres de la rivière Churchill. Les chutes Wekusko, qui constituent l'élément central du parc, sont composées de rapides et de chutes le long desquelles la rivière Grass descend d'une douzaine de mètres pour se jeter dans le lac Wekusko. La végétation du parc est composée principalement d'espèces de conifères et de feuillus.

BUT DU PARC

Offrir des possibilités et des expériences de loisirs en plein air dans un milieu naturel, dans le nord du Manitoba.

LE PARC DEVRA :

- offrir une plage, un camping et des possibilités de randonnée pédestre et d'activités aquatiques;
- fournir un accès à l'eau du lac Wekusko et au réseau de la rivière Grass;
- sauvegarder la beauté des paysages existants aux chutes Wekusko et offrir des possibilités d'observation des chutes.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 88,23 ha (100 % du parc)

- comprennent des aménagements, notamment des ponts suspendus, des sentiers de promenade et des aires d'observation;
- fournissent des installations, notamment un terrain de camping, une aire de mise à l'eau, une plage et une aire d'utilisation diurne.



Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community

Chutes Whitemouth

DÉSIGNATION >> LE 13 AOÛT 1974
TYPE DE PARC >> PARC DE LOISIRS



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ 483 hectares (ha), est situé directement à l'ouest de la jonction de l'autoroute no 11 et de la route provinciale no 211, dans l'écorégion du lac des Bois. Le parc entoure le confluent des rivières Whitemouth et Winnipeg. Les surfaces boisées du parc comportent une végétation mixte, dominée par le mélèze dans la forêt du parc située au nord de la rivière Winnipeg. Le parc comprend un site archéologique autochtone important.

BUT DU PARC

Protéger les zones autour des chutes Whitemouth et une zone représentative d'une tourbière d'épinettes noires boisées, tout en offrant des possibilités et des expériences de loisirs en plein air dans un milieu naturel.

LE PARC DEVRA :

- offrir des possibilités de pique-nique, d'utilisation diurne et de randonnée pédestre;
- fournir un accès à la rivière pour la pêche et d'autres activités de loisirs aquatiques;
- sauvegarder une tourbière boisée d'épinettes noires en tant qu'habitat de la chouette cendrée;
- protéger les sites archéologiques autochtones connus et les artefacts qui se trouvent dans le parc.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 52,35 ha (10,8 % du parc)

- fournissent des installations, notamment un sentier de promenade, une aire de pique-nique et une aire d'utilisation diurne.

TERRES D'ACCÈS (A)

Superficie : 75,07 ha (15,6 % du parc)

- fournissent à Manitoba Hydro un accès au site du barrage de Seven Sisters et aux lignes de transport d'électricité.

TERRES RECULÉES (TR)

Superficie : 355,92 ha (73,6 % du parc)

- protègent une tourbière boisée d'épinettes noires et l'habitat de la chouette cendrée.



Imagerie : GeoManitoba

Déversoir Portage

DÉSIGNATION >> LE 28 FÉVRIER 1997
TYPE DE PARC >> PARC DE LOISIRS



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ quatre hectares (ha), est situé à côté du déversoir Portage, dans l'écocorégion de la plaine du lac Manitoba. Le déversoir Portage canalise les eaux vers le nord, de la rivière Assiniboine vers le lac Manitoba, pour aider à prévenir les inondations en aval. Le parc est constitué de deux parcelles voisines qui sont séparées par un bassin d'eaux peu profondes. Les terres du parc qui longent directement la rivière sont couvertes d'une forêt alluviale, tandis que le reste du parc est paysagé ou gazonné.

BUT DU PARC

Offrir des possibilités de loisirs en plein air dans un milieu naturel, dans le centre-sud du Manitoba.

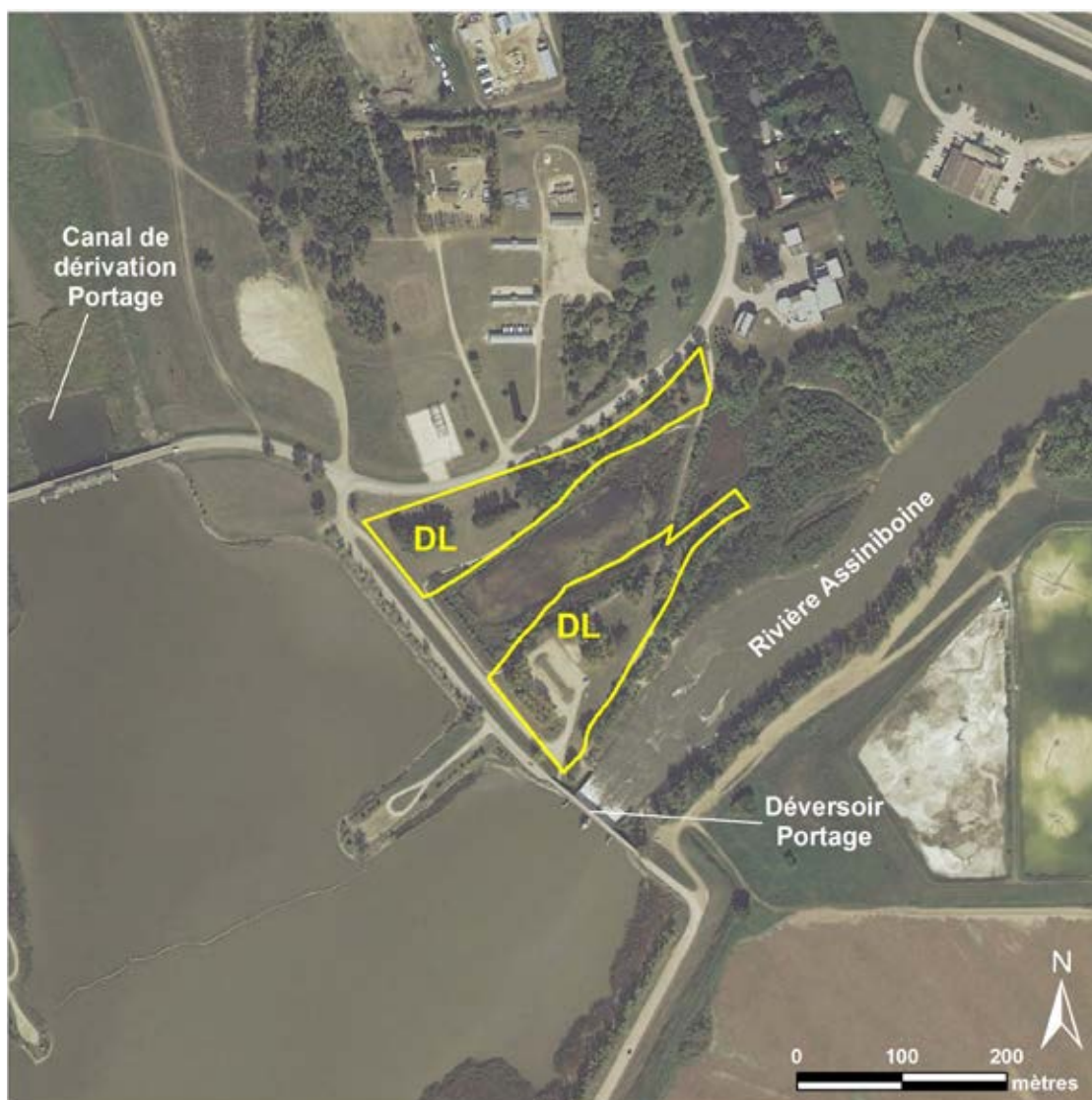
LE PARC DEVRA :

- offrir un lieu de pêche sur la rivière Assiniboine;
- servir d'aire de pique-nique et d'utilisation diurne;
- offrir aux visiteurs la possibilité d'observer le barrage du canal de dérivation Portage.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 3,76 ha (100 % du parc)

- fournissent des installations de loisirs, notamment une aire de pique-nique et une aire d'utilisation diurne.



Imagerie : GeoManitoba

Duck Mountain

DÉSIGNATION >> LE 1^{ER} JUIN 1961
TYPE DE PARC >> PARC NATUREL



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise 142 430 hectares (ha), est caractérisé par la présence de lacs entourés de collines boisées. Le terrain vallonneux de la région provient des restes des dépôts laissés par le retrait d'un glacier. Les vallées de rivières, les milieux humides et les ruisseaux sont aussi des éléments caractéristiques des origines glaciaires de la région. Le parc comprend de nombreux lacs et étangs.

BUT DU PARC

Sauvegarder des caractéristiques physiques et des communautés biologiques représentatives de l'écorégion des hautes terres boréales du Centre et permettre diverses activités de loisirs et utilisations des ressources.

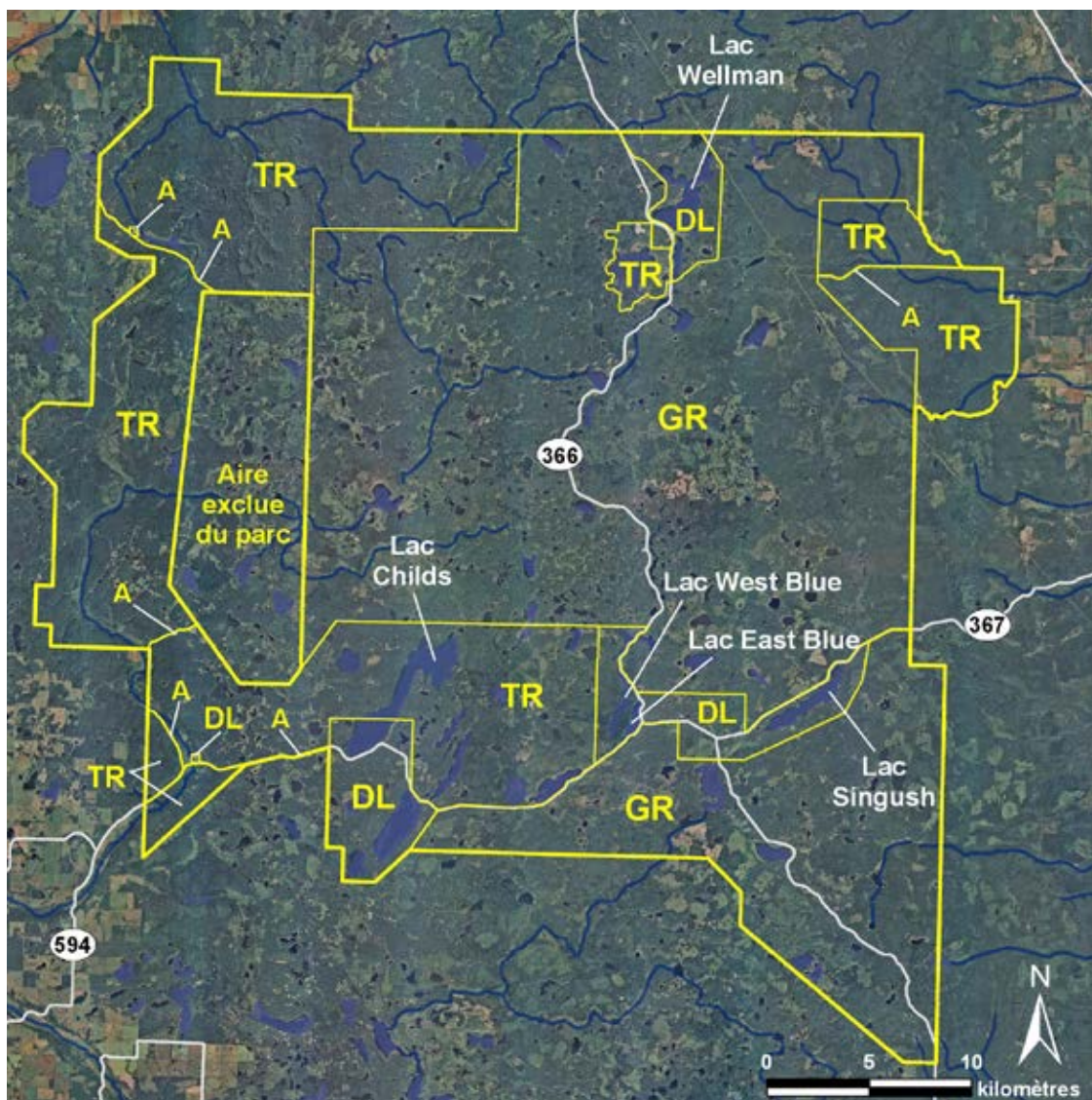
LE PARC DEVRA :

- offrir des activités de loisirs axées sur la nature comme la randonnée pédestre, le canotage et d'autres activités de sentiers dans un environnement en grande partie intact;
- offrir des possibilités de camping, de séjour dans des chalets et de pêche de grande qualité, et permettre le développement des installations et des services associés;
- contribuer à faire apprécier et connaître au public les caractéristiques naturelles et le patrimoine culturel du parc;
- permettre des utilisations commerciales des ressources lorsque ces utilisations ne nuisent pas aux autres rôles du parc.

TERRES REÇULÉES (TR)

Superficie : 47 787 ha (34 % du parc)

- protègent des forêts boréales moyennes, des prairies de transition, des déversoirs glaciaires, des zones marécageuses riches et les écosystèmes associés aux vallées de rivières;
- offrent des possibilités de loisirs axées sur la nature, comme la chasse et des activités de sentiers, dans un environnement en grande partie intact.



Imagerie : GeoManitoba

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 8 750 ha (6 % du parc)

- permettent diverses activités intensives de loisirs, notamment du camping, de la baignade, une utilisation diurne, des chalets et de la pêche, ainsi que des activités de sentiers;
- hébergent des services et des installations récréatives, des gîtes commerciaux et des concessions;
- permettent une utilisation commerciale des ressources, comme l'exploitation forestière, tout en reconnaissant les valeurs récréatives du parc.

TERRES DESTINÉES À LA GESTION DES RESSOURCES (GR)

Superficie : 85 768 ha (60 % du parc)

- permettent une utilisation commerciale des ressources, notamment l'exploitation forestière;
- offrent des possibilités de loisirs, comme les activités de sentiers, la chasse et la pêche.

TERRES D'ACCÈS (A)

Superficie : 125 ha (< 1 % du parc)

- fournissent un accès routier à travers la zone classée « terres reculées » et un accès aux gravières adjacentes.



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ 56 hectares (ha), est situé dans les terres qui entourent l'ouvrage régulateur du canal de dérivation de la rivière Rouge, au sud de Winnipeg. Le parc provincial Duff-Roblin a été créé en souvenir de Duff Roblin, ancien premier ministre du Manitoba, et pour commémorer deux actions visionnaires réalisées pendant son mandat : la construction du canal de dérivation de la rivière Rouge et l'établissement d'un réseau global de parcs provinciaux. Le parc permet une utilisation récréative des lieux et offre au public des possibilités d'éducation.

BUT DU PARC

Célébrer la rivière Rouge, le canal de dérivation et les réalisations de l'ancien premier ministre Duff Roblin, tout en fournissant une zone de loisirs à utilisations multiples.

LE PARC DEVRA :

- contribuer à faire apprécier et connaître au public l'ouvrage régulateur d'entrée du canal de dérivation de la rivière Rouge et la rivière Rouge;
- offrir des possibilités de loisirs et d'utilisation diurne;
- mettre en valeur l'héritage de l'ancien premier ministre du Manitoba Duff Roblin.

TERRES DU PATRIMOINE (TP)

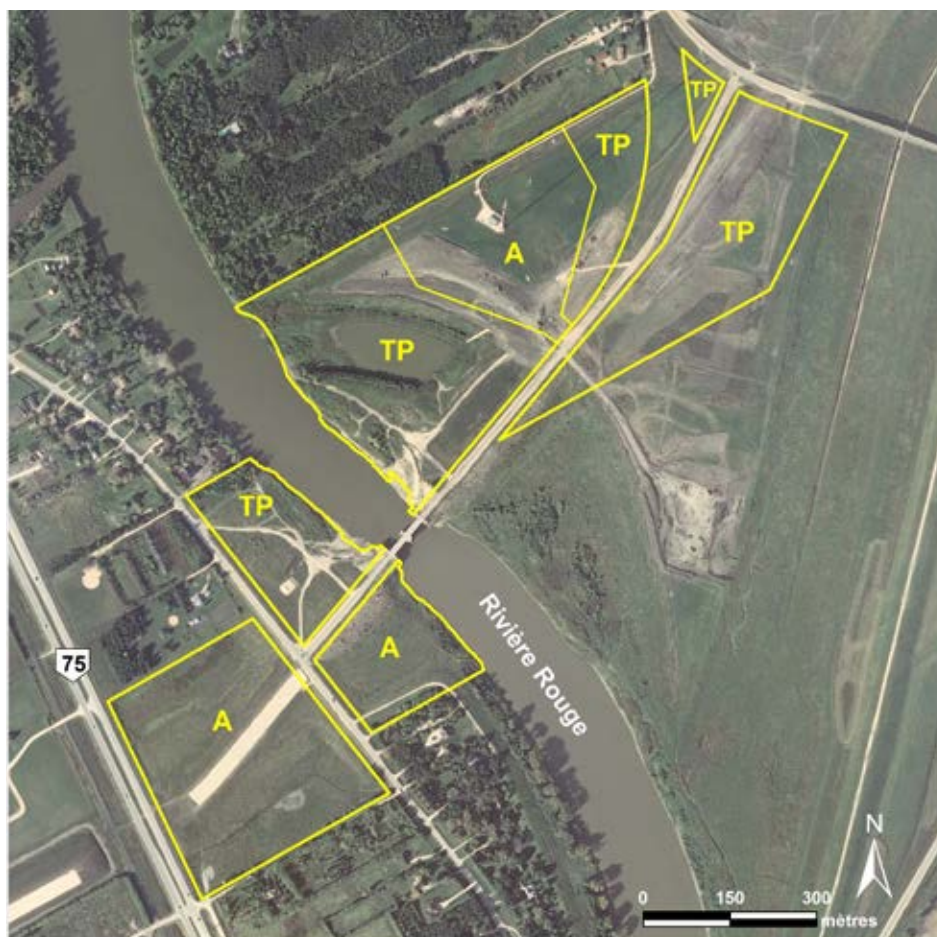
Superficie : 31,79 ha (56 % du parc)

- fournissent des lieux d'observation qui donnent sur le canal de dérivation et son mécanisme d'ouverture;
- permettent de faire des activités récréatives diurnes, comme la pêche;
- hébergent une halte à l'extrémité sud du sentier paysager Duff-Roblin.

TERRES D'ACCÈS (A)

Superficie : 24,54 ha (44 % du parc)

- hébergent une tour de communication et hébergeront des lignes de transport d'énergie hydroélectrique;
- fournissent des matériaux d'excavation pour sceller la digue « Z » le long de la route Pembina.



Imagerie : GeoManitoba

Grand Beach

DÉSIGNATION >> LE 22 JUIN 1962
TYPE DE PARC >> PARC DE LOISIRS



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise 2 490 hectares (ha), est caractérisé par une plage naturelle de sable blanc qui s'étend sur trois kilomètres de long, un grand bassin naturel d'eaux peu profondes et de marécages, ainsi que des zones boisées. Le parc comporte des dunes de plus de 12 mètres de hauteur qui sont remodelées constamment par les vents dominants nord-ouest qui arrivent du lac Winnipeg. Les milieux humides et les forêts du parc fournissent des habitats pour de nombreuses espèces animales.

BUT DU PARC

Sauvegarder des caractéristiques physiques et des communautés biologiques représentatives de l'écorégion du lac des Bois et permettre diverses activités de loisirs.

LE PARC DEVRA :

- protéger ses caractéristiques uniques et remarquables, comme les dunes sur les plages et l'habitat du pluvier siffleur, un oiseau menacé;
- offrir des possibilités de loisirs de grande qualité, comme la baignade, le camping, l'utilisation de chalets, la randonnée pédestre, le ski de fond et la motoneige;
- contribuer à faire apprécier et connaître au public les caractéristiques naturelles uniques de Grand Beach et son histoire dans le domaine des loisirs.

TERRES REÇULÉES (TR)

Superficie : 1 405 ha (56 % du parc)

- protègent d'anciennes crêtes de plage;
- offrent la possibilité de faire des activités axées sur la nature, comme la randonnée pédestre, le vélo de montagne, le ski de fond et la motoneige.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 1 085 ha (44 % du parc)

- offrent des possibilités de loisirs, comme la baignade, la randonnée pédestre, le vélo, le ski de fond et la motoneige;
- comportent des aménagements récréatifs destinés à un usage intensif, notamment des terrains de camping, des chalets, des aires d'utilisation diurne, des réseaux de chemins et de sentiers et des aires réservées à l'administration du parc;
- contribuent à faire apprécier au public l'histoire naturelle et culturelle du parc et font connaître au public l'habitat du pluvier siffleur.



Imagerie : GeoManitoba

Grand Rapids

DÉSIGNATION >> LE 13 AOÛT 1974
TYPE DE PARC >> PARC DE LOISIRS



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ sept hectares (ha), est situé sur les bords de l'ancienne section de rapides sur la rivière Saskatchewan dans l'écorégion des basses terres boréales du Centre. Aujourd'hui, le lit de la rivière à côté du parc est sec en raison de la centrale hydroélectrique de Grand Rapids construite en amont. La végétation du parc est composée d'un mélange de pins, d'épinettes, de peupliers et de bouleaux le long de l'ancien chenal de la rivière. Le parc a déjà comporté un camping, mais les services et l'entretien du parc ont été interrompus au début des années 2000, et les installations du parc ont été enlevées, faute d'utilisation.

BUT DU PARC

Offrir des possibilités et des expériences de loisirs en plein air dans un milieu naturel, dans le centre du Manitoba.

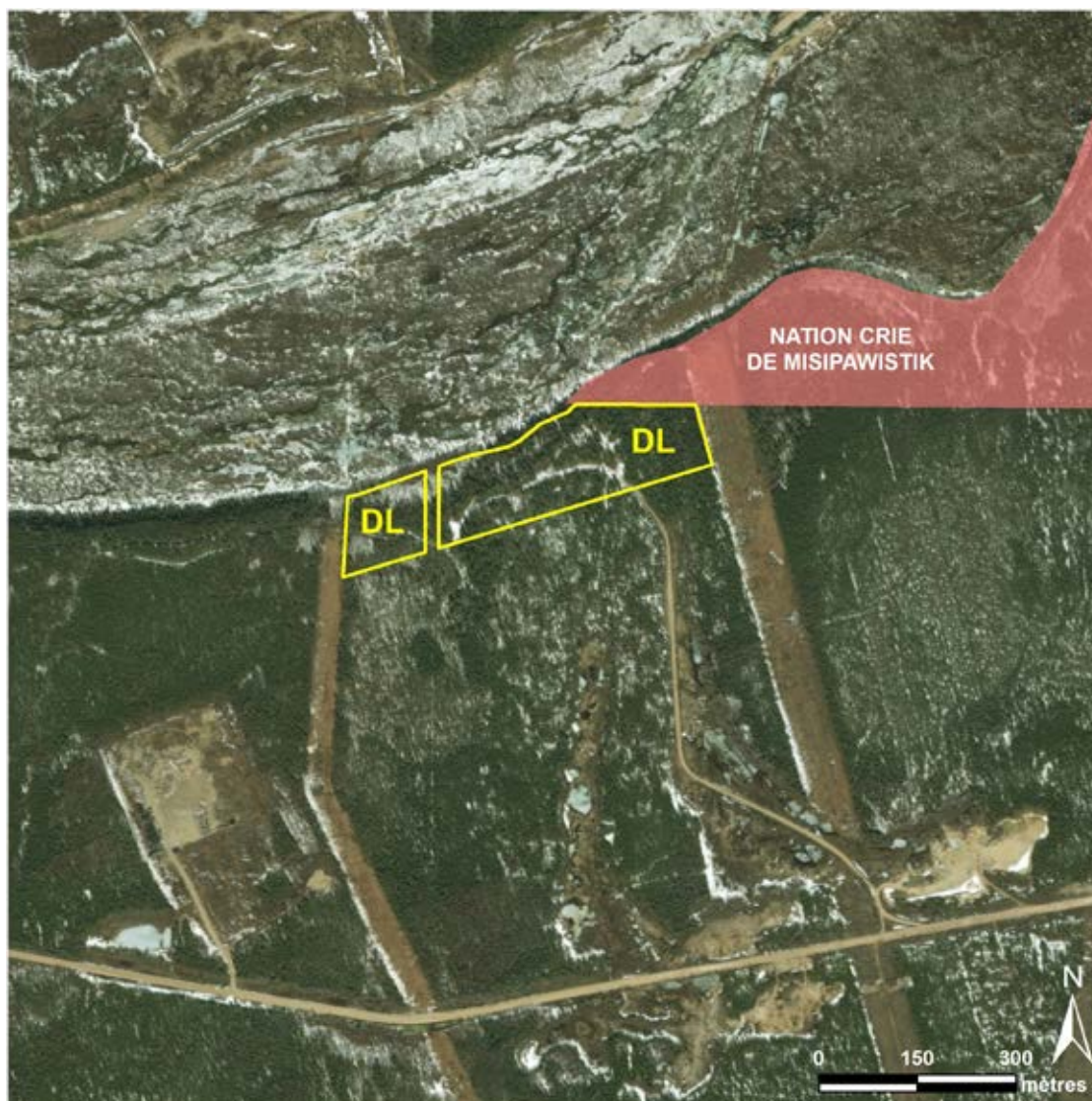
LE PARC DEVRA :

- offrir des possibilités d'activités diurnes;
- sauvegarder le site en vue d'une utilisation éventuelle.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 7,36 ha (100 % du parc)

- offrent des possibilités d'activités diurnes.



Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community

Grand Valley

DÉSIGNATION >> LE 8 NOVEMBRE 1961
TYPE DE PARC >> PARC DE LOISIRS



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ 26 hectares (ha), est situé dans la vallée de la rivière Assiniboine, dans l'écorégion de la tremblaie-parc. Une partie importante du parc est densément boisée et est restée à l'état naturel. Le parc marque l'emplacement du plus grand enclos à bisons des prairies canadiennes, un enclos qui a été utilisé par les chasseurs autochtones pendant plus de 1 000 ans pour conduire les bisons vers le bas de la vallée, dans la plaine inondable, où les animaux étaient abattus. Le site archéologique actuel est connu sous le nom de « site Stott ».

BUT DU PARC

Offrir des possibilités et des expériences de loisirs en plein air dans un milieu naturel, dans le sud-ouest du Manitoba.

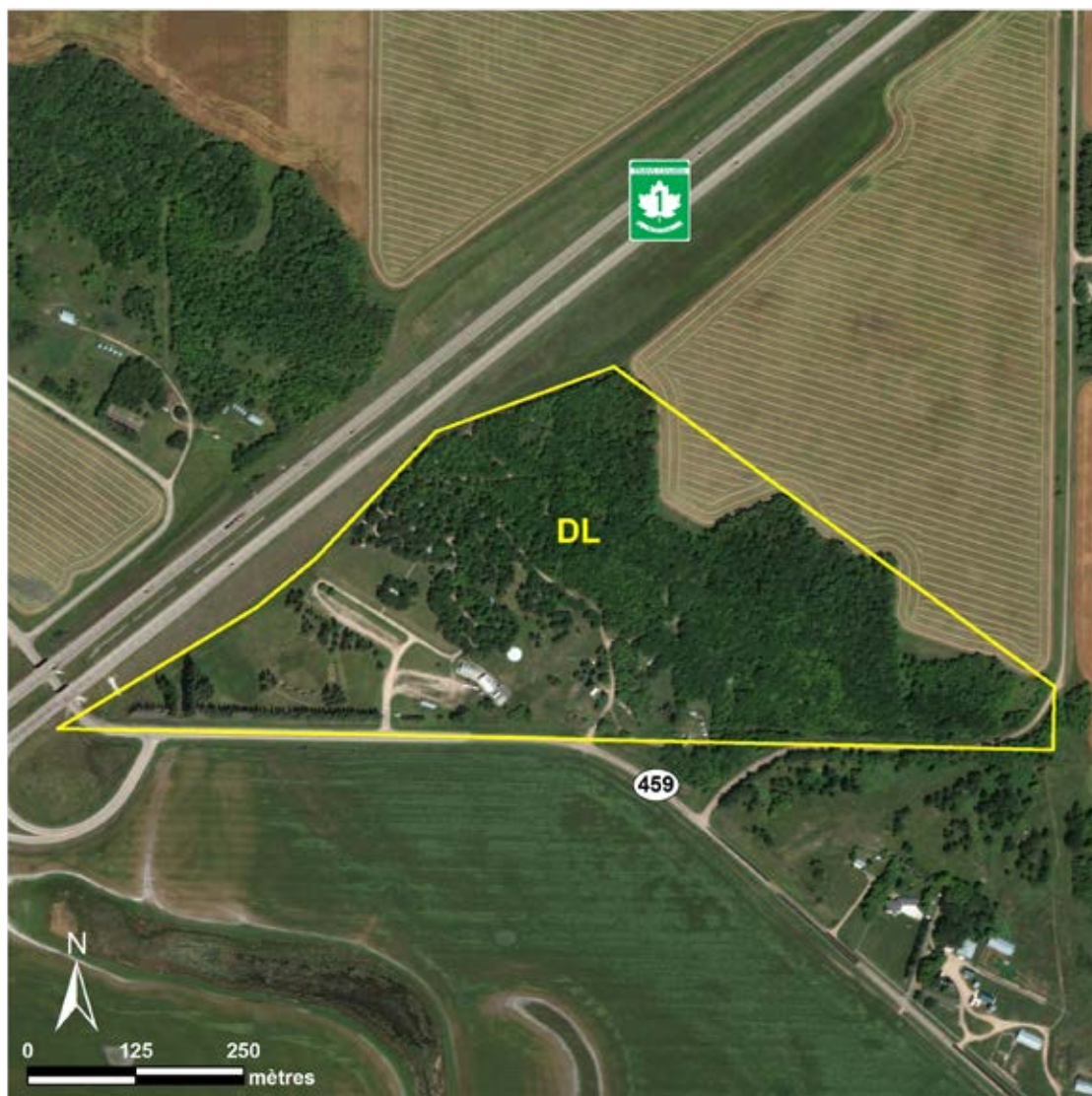
LE PARC DEVRA :

- contribuer à faire connaître et apprécier le site Stott au public;
- offrir des possibilités de camping et d'activités récréatives pendant la journée.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 26,19 ha (100 % du parc)

- fournissent des installations qui servent à faire connaître le lieu, notamment un sentier autoguidé de l'enclos à bisons reconstitué, où l'on trouve des panneaux d'interprétation, et une tour d'observation qui domine la vallée de la rivière Assiniboine;
- fournissent des installations, notamment un camping, une aire de pique-nique, une piste pour la planche à neige et un remonte-pente;
- fournissent une aire de repos pratique pour les voyageurs qui utilisent la Transcanadienne.



Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise 108 500 hectares (ha), est caractérisé par un groupe d'îles et les eaux adjacentes du lac Winnipeg. Les paysages diversifiés du parc comprennent des zones de conifères et de forêts mixtes, des falaises de calcaire, des plages de sable siliceux, ainsi que des marais, des tourbières hautes et basses et des prairies humides.

BUT DU PARC

Sauvegarder des caractéristiques physiques et des communautés biologiques représentatives de l'écorégion des basses terres boréales du Centre et permettre diverses activités de loisirs et utilisations des ressources.

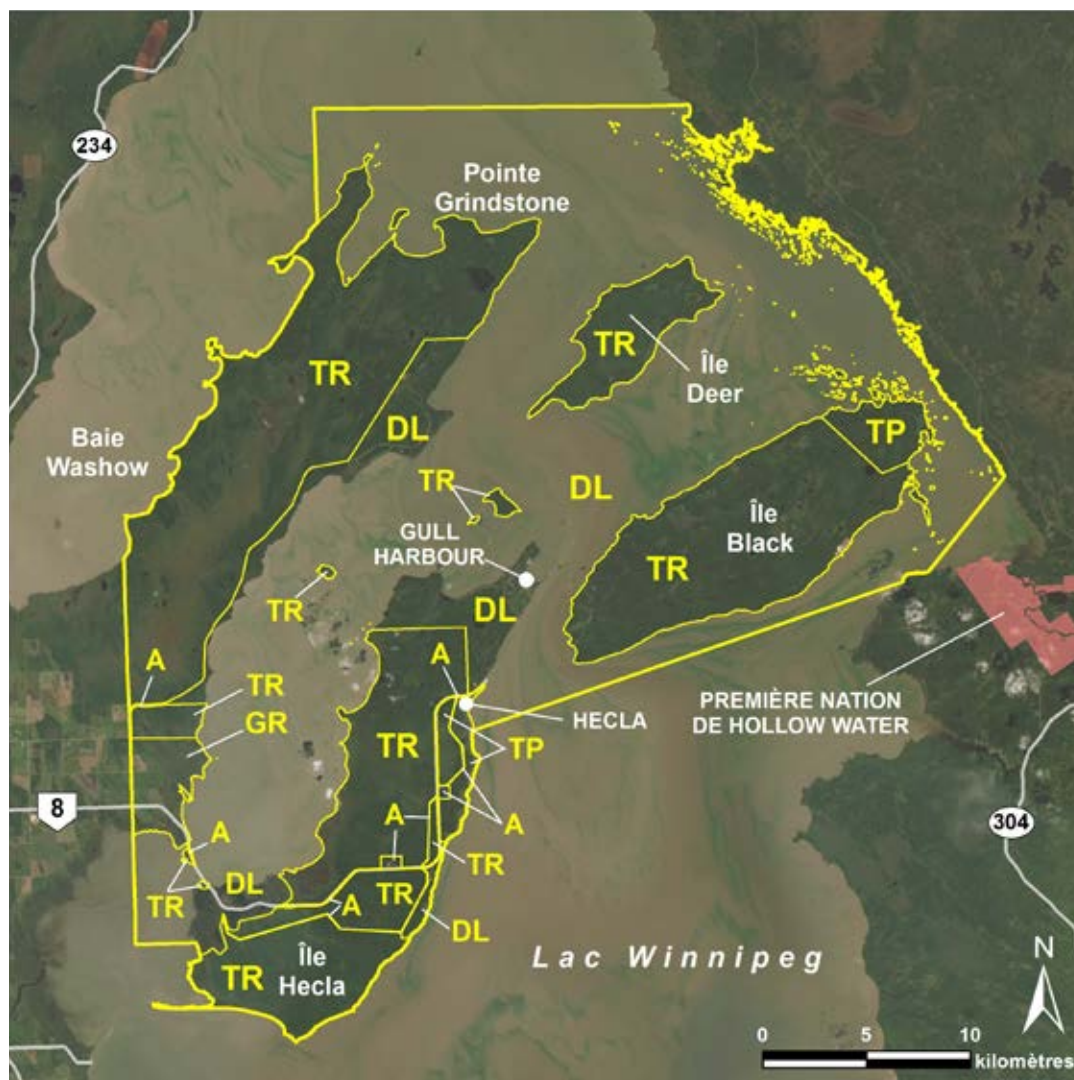
LE PARC DEVRA :

- offrir des activités de loisirs axées sur la nature, comme la randonnée pédestre, l'observation de la faune et le ski de fond, dans un environnement en grande partie intact;
- offrir une vaste gamme d'activités récréatives intensives de haute qualité et les aménagements qui y sont associés, comme des terrains de camping, des centres de villégiature commerciaux, des havres et des chalets;
- protéger et entretenir les sites culturels autochtones sur l'île Black et le village de pêche islandais sur l'île Hecla;
- contribuer à faire apprécier et connaître au public les caractéristiques naturelles du parc;
- permettre des utilisations commerciales des ressources, comme la coupe des foin, lorsque ces utilisations ne nuisent pas aux autres rôles du parc.

TERRES REÇULÉES (TR)

Superficie : 40 050 ha (37 % du parc)

- offrent des activités de loisirs, comme la randonnée pédestre, le ski de fond et la motoneige, ainsi que des zones qui facilitent l'observation de la faune;
- protègent des zones et des sites spéciaux, notamment une communauté relique de pins rouges, des îles de nidification d'oiseaux coloniaux, des falaises calcaires et des vasières naturelles;
- protègent des habitats fauniques intacts, notamment pour les oiseaux qui nichent en colonies, les pygargues à tête blanche et les orignaux.



Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community

TERRES DU PATRIMOINE (TP)

Superficie : 2 185 ha (2 % du parc)

- protègent des sites importants pour les cultures autochtones y compris l'île Black;
- gèrent des sites importants pour la culture islandaise, afin de refléter les valeurs culturelles, spirituelles, socio-économiques et autres valeurs pertinentes.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 64 600 ha (60 % du parc)

- offrent différentes possibilités de loisirs, notamment des possibilités de faire des séjours dans des chalets, de la navigation de plaisance, de la pêche et des sports nautiques, ainsi que des terrains de camping, des plages, des aires d'utilisation diurne, des havres, des sentiers autoguidés, un amphithéâtre, un centre d'information touristique, un complexe touristique et des maisonnettes à louer;
- sauvegardent des éléments qui ont un intérêt particulier, comme le marais Grassy Narrows, des carrières abandonnées et des falaises de calcaire;
- permettent la pêche commerciale.

TERRES DESTINÉES À LA GESTION DES RESSOURCES (GR)

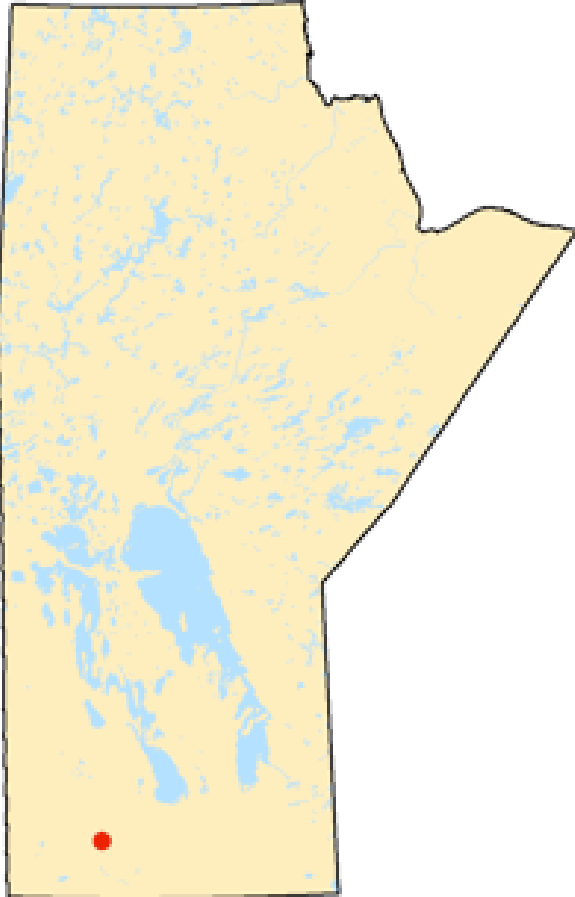
Superficie : 1 370 ha (1 % du parc)

- permettent des possibilités d'exploitation commerciale de ressources, comme la coupe des foins.

TERRES D'ACCÈS (A)

Superficie : 295 ha (< 1 % du parc)

- comprennent des emprises routières et des lignes de transport d'énergie hydroélectrique qui passent dans les zones classées « terres reculées » et « terres du patrimoine ».



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise 132 hectares (ha), se trouve dans le sud-ouest du Manitoba, à environ 40 km au sud-est de Brandon. Le parc occupe l'ancienne propriété rurale des familles Criddle et Vane, qui est l'endroit où se trouvait la première station expérimentale entomologique de l'ouest du Canada. Les derniers membres de la famille ont quitté la propriété en 1960. Le parc est caractérisé par des parcelles de prairie mixte et les anciennes structures de la propriété rurale des Criddle-Vane, notamment ce qui reste de la maison, le laboratoire d'entomologie, le cimetière familial, des courts de tennis et un terrain de golf.

BUT DU PARC

Préserver la valeur patrimoniale de l'ancienne propriété rurale de la famille Criddle-Vane et contribuer à faire connaître au public et à lui faire apprécier une des familles marquantes de pionniers du Manitoba.

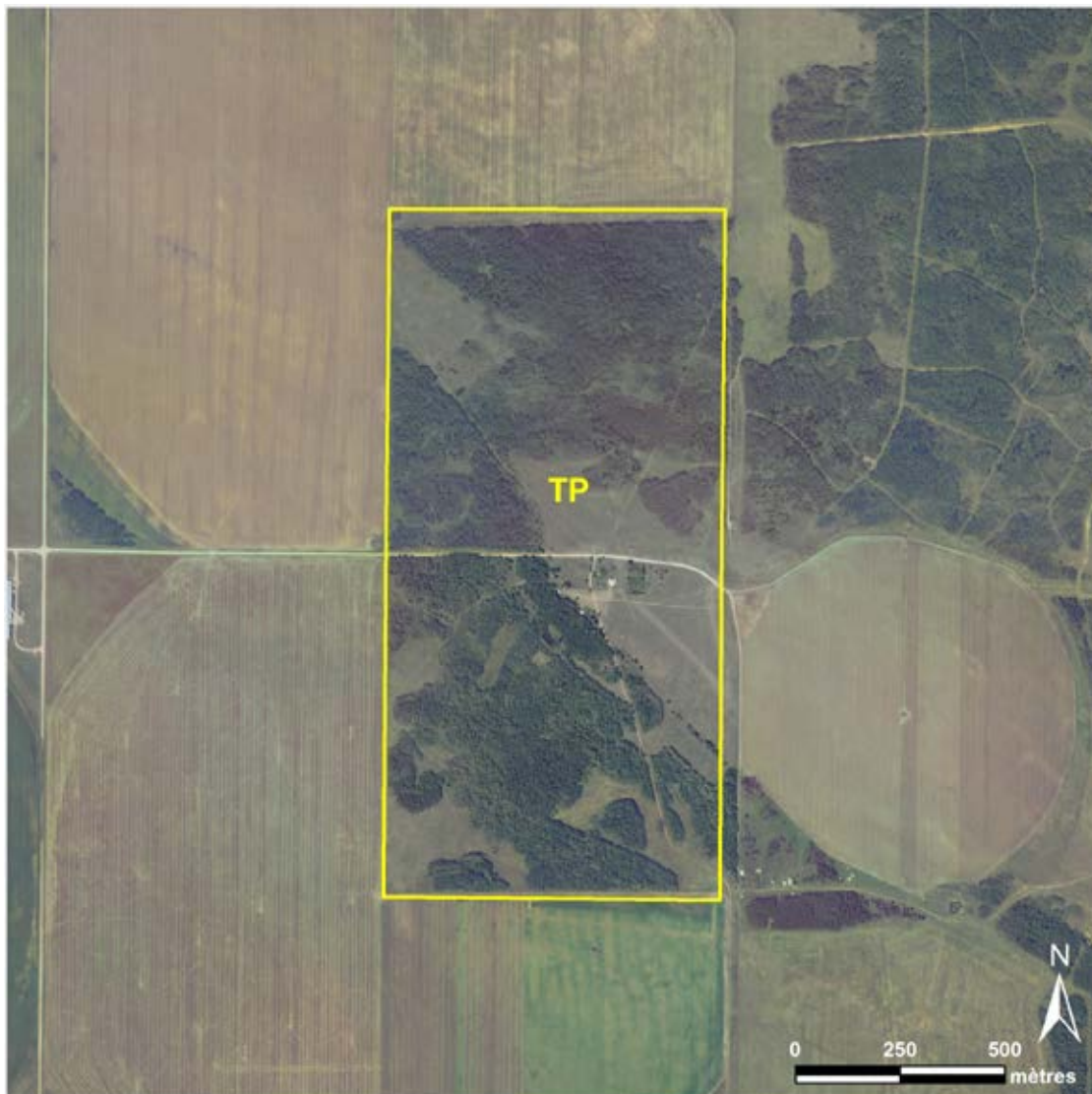
LE PARC DEVRA :

- sauvegarder ce qui reste de l'ancienne propriété rurale de la famille Criddle-Vane et la première station expérimentale entomologique de l'ouest du Canada;
- sauvegarder les caractéristiques représentatives de l'écorégion de la tremblaie-parc, notamment la prairie mixte;
- offrir des activités éducatives en plein air de manière à faire connaître les valeurs naturelles et culturelles du parc;
- contribuer à faire apprécier et connaître au public le patrimoine culturel et les caractéristiques naturelles du parc;
- permettre des activités de loisirs axées sur la nature qui sont respectueuses de l'environnement historique du parc.

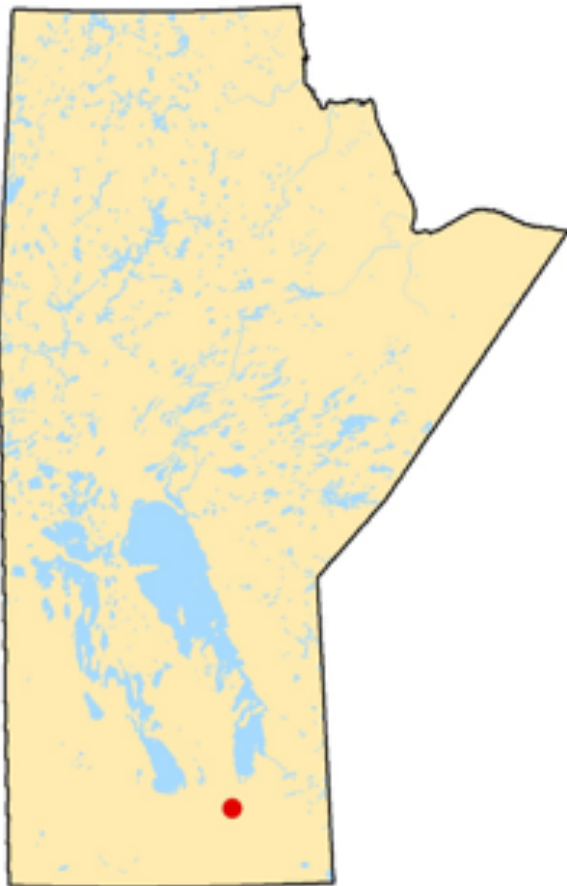
TERRES DU PATRIMOINE (TP)

Superficie : 132 ha (100 % du parc)

- protègent les éléments historiques, notamment la structure restante de la première station expérimentale entomologique de l'ouest du Canada, ce qui reste de la maison des Criddle-Vane, un cimetière familial et d'autres aménagements;
- offrent des sentiers de découverte de la nature et des installations d'utilisation diurne.



Imagerie : GeoManitoba



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ quatre hectares, est situé sur la rive est de la rivière Rouge, tout juste au nord de Winnipeg, dans l'écoté de la plaine du lac Manitoba. Au début des années 1900, le parc était une destination de promenades en bateau offertes quotidiennement de Winnipeg. Quand l'exploitation des promenades en bateau a pris fin, le parc a changé de propriétaire plusieurs fois et il a finalement été donné à la Province du Manitoba pour être utilisé comme aire de mise à l'eau. Le parc, densément boisé, est recouvert de peupliers faux-trembles, de saules et de chênes. Le parc comporte aussi des installations de pique-nique et d'utilisation diurne.

BUT DU PARC

Offrir des possibilités et des expériences de loisirs en plein air dans un milieu naturel, dans le sud du Manitoba.

LE PARC DEVRA :

- fournir un lieu accessible pour faire des pique-niques et une utilisation diurne;
- offrir un accès à la rivière Rouge pour les embarcations.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 4,47 ha (100 % du parc)

- fournissent des installations, notamment une aire de mise à l'eau et une aire de pique-nique.



Imagerie : GeoManitoba



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise 80 600 hectares (ha), est composé de l'île Birch et des eaux environnantes du lac Winnipegosis. Le parc comprend de petites îles, des récifs et de hauts-fonds, et fournit ainsi un habitat pour la nidification de nombreux oiseaux qui nichent en colonies. Le parc réunit divers types d'habitats, comme des crêtes couvertes de pins gris et d'épinettes noires, des forêts mixtes et du muskeg parsemé d'épinettes noires.

BUT DU PARC

Sauvegarder les caractéristiques physiques et les communautés biologiques représentatives des écorégions des basses terres boréales du Centre et de la plaine interlacustre.

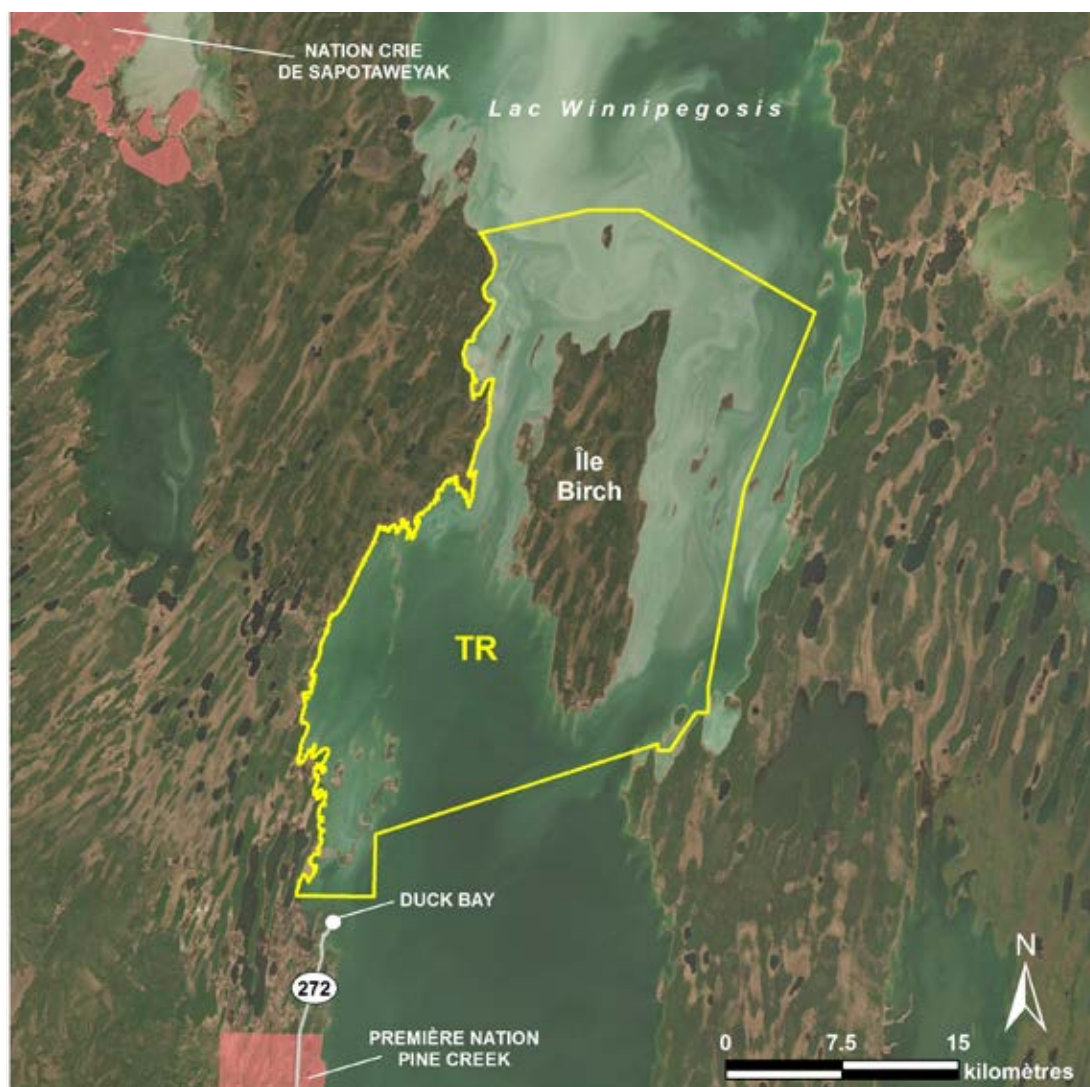
LE PARC DEVRA :

- protéger le mélange diversifié d'habitats de l'île Birch;
- protéger les aires de reproduction des oiseaux qui nichent en colonies pour qu'elles restent intactes;
- contribuer à faire apprécier et connaître au public les caractéristiques naturelles et le patrimoine culturel du parc.

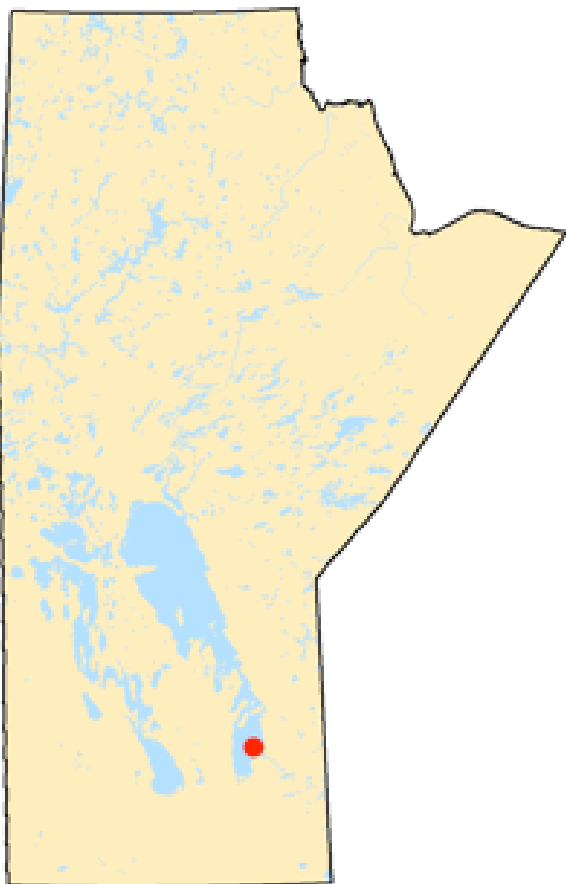
TERRES REÇULÉES (TR)

Superficie : 80 600 ha (100 % du parc)

- protègent les habitats de l'île Birch, dans lesquels vivent diverses communautés végétales et animales;
- protègent les colonies de nidification d'espèces de hérons, de sternes et de goélands, de même que du pélican d'Amérique et du cormoran à aigrettes.



Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise 1 069 hectares (ha), est caractérisé par une grande diversité d'éléments topographiques, notamment des habitats riverains, des dunes qui se forment sur les plages ouvertes, un petit bassin naturel d'eaux peu profondes, des affleurements de pierre calcaire et des débris glaciaires. Une grande partie de l'île est occupée par des communautés forestières boréales composées de pins gris, d'épinettes, de sapins, de frênes noirs et de peupliers faux-trembles. Le parc comporte aussi une petite partie continentale au sud de l'île.

BUT DU PARC

Sauvegarder les caractéristiques physiques et les communautés biologiques représentatives de l'écorégion du lac des Bois et permettre diverses activités de loisirs axées sur la nature.

LE PARC DEVRA :

- sauvegarder l'ensemble des habitats forestiers, riverains et humides de l'île et fournir des habitats protégés pour certaines espèces, comme le pluvier siffleur, un oiseau menacé;
- fournir des terres reculées en grande partie intactes pour des activités de loisirs axées sur la nature, comme la randonnée pédestre;
- contribuer à faire apprécier et connaître au public les caractéristiques naturelles de l'île Elk.

TERRES REÇULÉES (TR)

Superficie : 1 069 ha (100 % du parc)

- protègent des communautés naturelles isolées et fournissent un habitat de nidification pour le pluvier siffleur, un oiseau menacé;
- offrent des activités de loisirs axées sur la nature, comme la randonnée pédestre et l'observation de la faune.



Imagerie : GeoManitoba



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise 137 hectares (ha), est caractérisé par un groupe de cinq îles distinctes qui sont situées près de la rive est du lac Winnipegosis. Les îles comportent des rochers, des étendues de vase, des marais et des plages. La végétation est composée de petits peuplements de saules, d'aulnes et de bouleaux blancs et fournit des habitats pour le cormoran à aigrettes, la sterne caspienne, la sterne commune, le goéland à bec cerclé et le goéland argenté.

BUT DU PARC

Sauvegarder des caractéristiques physiques et des communautés biologiques représentatives de l'écorégion des basses terres boréales du Centre.

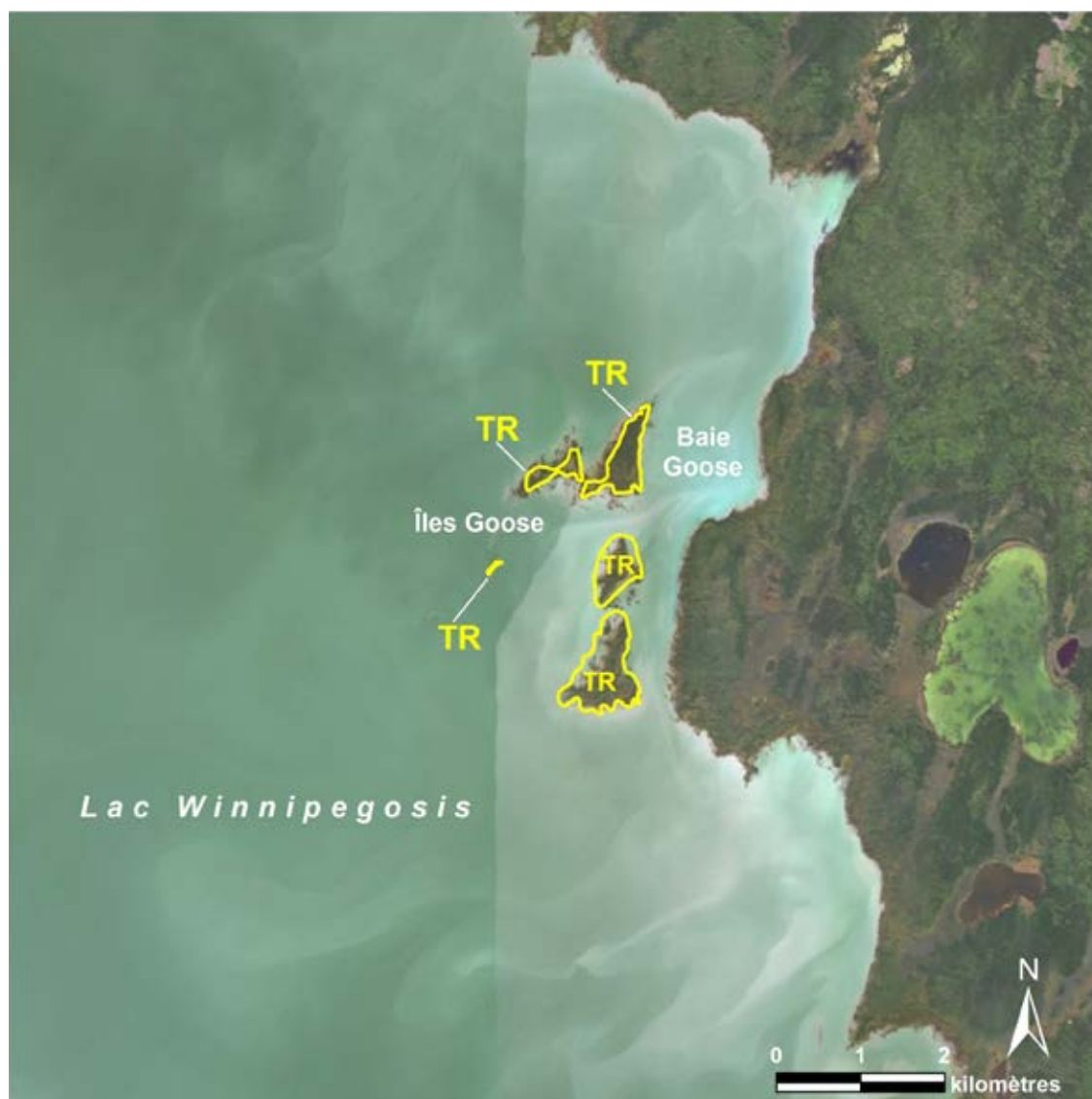
LE PARC DEVRA :

- assurer la sauvegarde de la biodiversité, notamment des écosystèmes, des espèces et de la diversité génétique;
- fournir des terres reculées pour des activités traditionnelles et culturelles qui dépendent en grande partie d'un environnement intact;
- protéger les aires de reproduction et de nidification d'espèces d'oiseaux, comme le cormoran à aigrettes, la sterne caspienne, la sterne commune, le goéland à bec cerclé et le goéland argenté.

TERRES REÇULÉES (TR)

Superficie : 137 ha (100 % du parc)

- protègent des terres naturelles qui comprennent des zones de marais et de forêt boréale moyenne;
- fournissent un habitat à la faune régionale, notamment aux orignaux et aux ours noirs, ainsi qu'aux petits mammifères et aux oiseaux.



Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise 1 035 hectares (ha), est caractérisé par la présence de tills qui proviennent de roches du Paléozoïque. L'île Grand est couverte d'une végétation diversifiée, dont le meilleur exemple est le paysage de saules et de marais que l'on peut observer le long du rivage. Sur l'île, le paysage comprend des falaises et des affleurements rocheux, des crêtes de gravier, des marais et des étendues de vase.

BUT DU PARC

Sauvegarder des caractéristiques physiques et des communautés biologiques représentatives de l'écorégion des basses terres boréales du Centre.

LE PARC DEVRA :

- assurer la sauvegarde de la biodiversité, notamment des écosystèmes, des espèces et de la diversité génétique;
- fournir des terres reculées pour des activités traditionnelles et culturelles qui dépendent en grande partie d'un environnement intact;
- fournissent des habitats pour la faune régionale, notamment l'orignal et l'ours noir, ainsi que des oiseaux et de petits mammifères.

TERRES REÇULÉES (TR)

Superficie : 1 035 ha (100 % du parc)

- protègent des terres naturelles qui comprennent des zones de marais et de forêt boréale moyenne;
- protègent l'habitat de nombreuses espèces végétales et animales.



Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ 24 hectares (ha) englobe l'île Pemmican, une petite île adjacente à la rive ouest du lac central Winnipegosis. L'île de Pemmican est constituée d'affleurements et de falaises calcaires, de rochers, de sable et de gravier. Des peuplements forestiers matures d'ormes d'Amérique, d'érables négondo, de peupliers faux-trembles et d'arbustes se trouvent à l'intérieur des terres.

BUT DU PARC

Sauvegarder des caractéristiques physiques et des communautés biologiques représentatives de l'écorégion des basses terres boréales du Centre.

LE PARC DEVRA :

- assurer la sauvegarde de la biodiversité, notamment des écosystèmes, des espèces et de la diversité génétique;
- Fournir des terres reculées pour des activités traditionnelles et culturelles qui dépendent en grande partie d'un environnement intact
- protéger les aires de reproduction et de nidification d'espèces d'oiseaux, comme le cormoran à aigrettes, le pélican d'Amérique, le goéland argenté, le goéland à bec cerclé, la sterne caspienne, et le harle bièvre

TERRES REÇULÉES (TR)

Superficie: 24.01 ha (100% du parc)

- Protège l'habitat d'une variété d'oiseaux aquatiques coloniaux.
- Protègent des terres naturelles qui comprennent des zones de falaises de calcaire, de cordons littoraux, et de forêt boréale moyenne



Imagery: Esri, Maxar, Earthstar Geographics, and the GIS User Community.

Kettle Stones

DÉSIGNATION >> LE 28 FÉVRIER 1997
TYPE DE PARC >> PARC NATUREL



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise 400 hectares (ha), est caractérisé par des habitats de forêts mixtes, ce qui reste de zones de prairie et des concrétions de grès appelées « kettle stones », en anglais, en raison de leur forme qui rappelle celle d'une bouilloire. Les concrétions de grès, dont la grosseur varie, sont concentrées dans une bande de terrain qui mesure 300 mètres. Leur diamètre va de 45 centimètres à 4,5 mètres et la plupart mesurent de 2,5 à 3,5 mètres de hauteur. Le parc est le seul endroit connu au Manitoba où l'on trouve des concrétions semblables.

BUT DU PARC

Sauvegarder les caractéristiques physiques et les communautés biologiques représentatives de l'écorégion de la plaine interlacustre et permettre des activités de loisirs axées sur la nature.

LE PARC DEVRA :

- protéger les « kettle stones » et sauvegarder les habitats de forêt mixte et de prairie;
- fournir des terres reculées en grande partie intactes pour des activités de loisirs axées sur la nature, comme la randonnée pédestre;
- contribuer à faire apprécier et connaître au public les « kettle stones » et les autres caractéristiques naturelles uniques du parc.

TERRES REÇULÉES (TR)

Superficie : 400 ha (100 % du parc)

- protègent des habitats de forêt mixte, ce qui reste des zones de prairie et les « kettle stones »;
- offrent des possibilités de loisirs axées sur la nature, comme la randonnée pédestre.



Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ quatre hectares (ha), est situé sur la rive nord du lac Bell, dans l'écorégion des hautes terres boréales du Centre. Le parc se trouve au cœur de la forêt provinciale Porcupine, une forêt sise dans de hautes terres vallonneuses qui comprennent les collines Porcupine, le mont Duck et le mont Riding. La région est composée principalement de peuplements de forêt mixte dominée par l'épinette et le peuplier faux-tremble. Le parc est borné à l'est par le ruisseau Bell et au nord par la route provinciale no 365. Il comporte des emplacements de camping et une aire de pique-nique.

BUT DU PARC

Offrir des possibilités et des expériences de loisirs en plein air dans un milieu naturel, dans l'ouest du Manitoba.

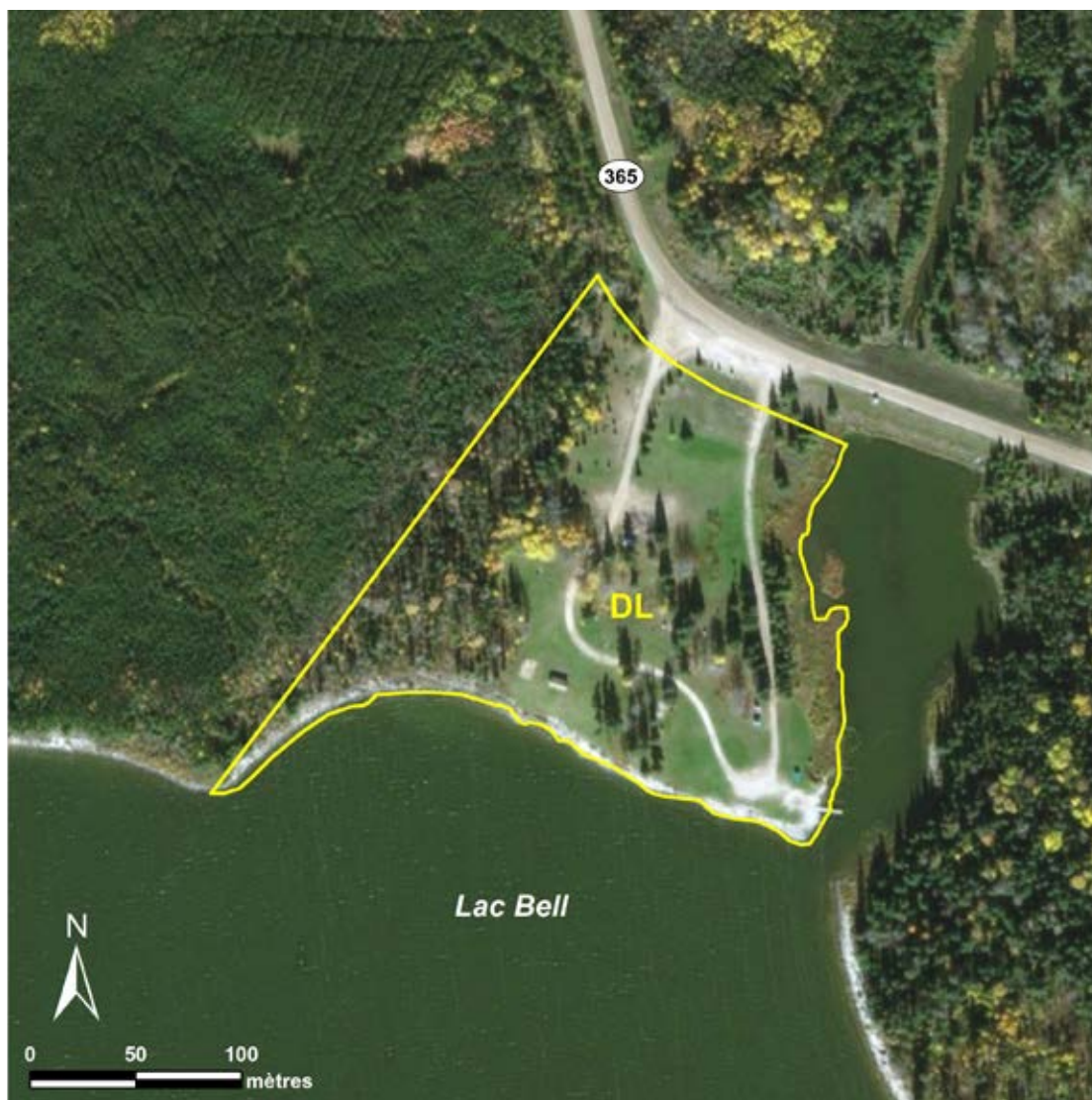
LE PARC DEVRA :

- offrir des possibilités de camping et d'utilisation diurne dans la forêt provinciale Porcupine;
- fournir un accès au lac Bell pour la pêche et d'autres activités de loisirs aquatiques.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 3,96 ha (100 % du parc)

- fournissent des installations, notamment une aire de camping, une aire de pique-nique et une aire de mise à l'eau;
- facilitent la navigation de plaisance et la pêche à la ligne sur le lac Bell;
- fournissent un accès à la chasse à l'automne.



Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community

Lac Burge

DÉSIGNATION >> LE 29 JUIN 1961
TYPE DE PARC >> PARC DE LOISIRS



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totale représente environ six hectares (ha), se trouve sur la rive ouest du lac Burge, dans l'écotériorité des hautes terres de la rivière Churchill. Cette écotériorité est connue pour son paysage sauvage composé de forêts de conifères et de milieux humides marécageux. Le parc comporte une petite plage, un terrain de camping et d'autres installations de base.

BUT DU PARC

Offrir des possibilités et des expériences de loisirs en plein air dans un milieu naturel, dans le nord du Manitoba.

LE PARC DEVRA :

- offrir des possibilités de camping et d'utilisation diurne ainsi qu'une plage;
- héberger un lotissement de chalets existant.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 6,12 ha (100 % du parc)

- fournissent des installations, notamment une zone de camping, une aire de pique-nique, une plage, un terrain de jeu et une aire de mise à l'eau;
- comprennent un lotissement de chalets qui compte environ deux douzaines de lots accessibles par route.



Imagerie : Google, Digital Globe

Lac Clearwater

DÉSIGNATION >> LE 30 AVRIL 1963
TYPE DE PARC >> PARC NATUREL



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise 59 265 hectares (ha), est caractérisé par le lac Clearwater, qui couvre presque la moitié du parc. Le lac est lui-même caractérisé par ses eaux de grande qualité et ses plages de sable pourpre le long des rives nord et est. Les terres du parc sont couvertes de vastes zones de tourbières d'épinettes et de forêt boréale, et parsemées de petits lacs et d'autres milieux humides. On trouve également dans le parc des grottes et des sites d'hibernation de serpents.

BUT DU PARC

Sauvegarder les caractéristiques physiques et les communautés biologiques représentatives de l'écorégion des basses terres boréales du Centre et permettre diverses activités de loisirs et utilisations des ressources.

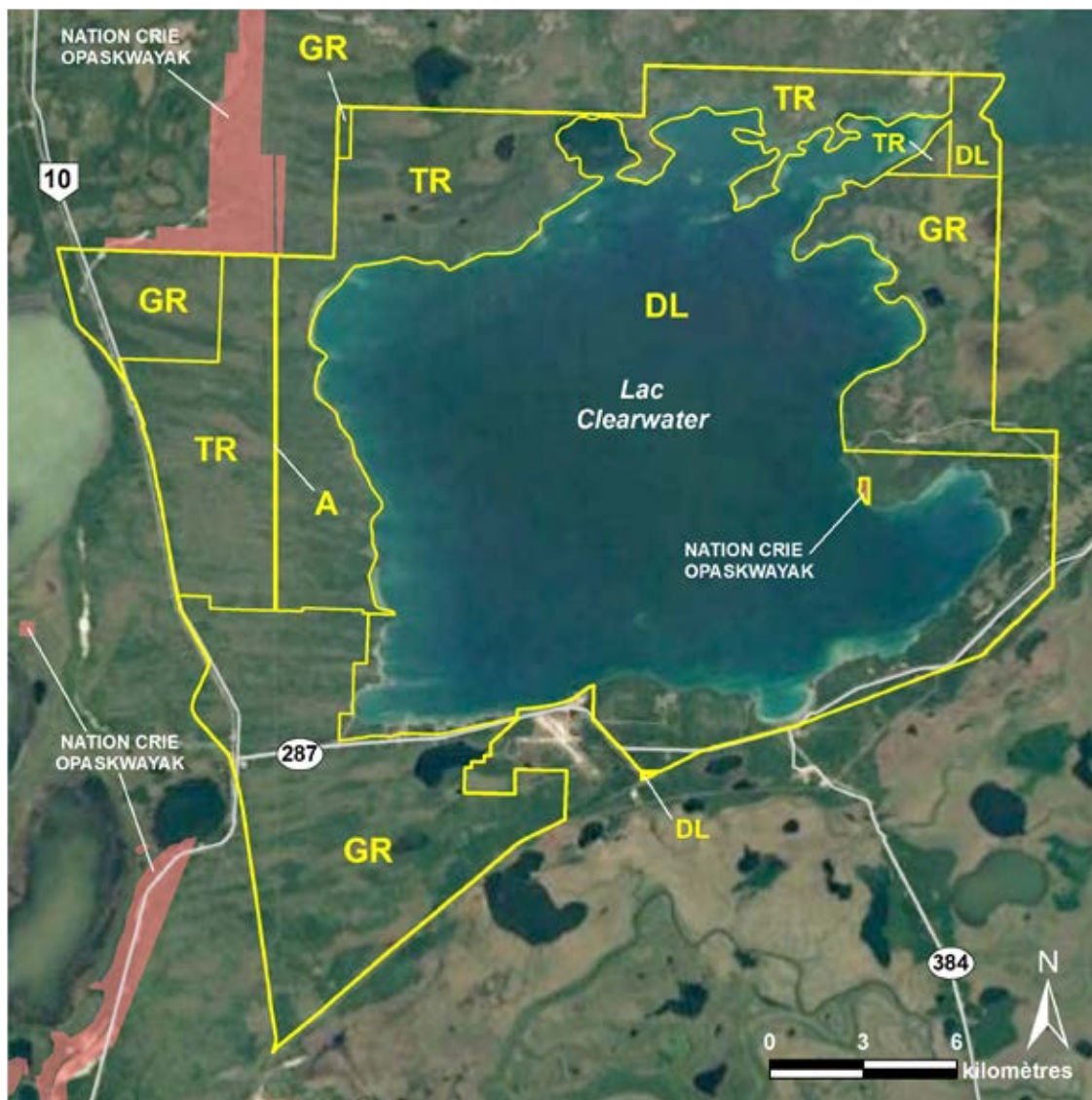
LE PARC DEVRA :

- préserver la qualité de l'eau du lac Clearwater;
- offrir des possibilités de séjours dans des chalets, de camping, de navigation de plaisance et de pêche de grande qualité et permettre les installations et les services qui y sont associés;
- permettre une utilisation commerciale des ressources, comme l'exploitation minière, d'une manière qui ne nuit pas à la qualité de l'eau ni aux autres rôles du parc;
- contribuer à faire apprécier et connaître au public les caractéristiques naturelles du lac Clearwater.

TERRES REÇULÉES (TR)

Superficie : 12 085 ha (20 % du parc)

- protègent une tourbière réticulée, un habitat d'oiseaux coloniaux et des aires de reproduction de poissons;
- protègent des zones de hautes terres qui aident à maintenir la grande qualité des eaux du lac Clearwater.



Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 33 565 ha (57 % du parc)

- comportent des aménagements récréatifs, comme des chalets, des gîtes, un camping et des aires d'utilisation diurne le long du corridor de la route provinciale no 287;
- offrent des possibilités de loisirs axées sur les lacs, notamment des possibilités de faire de la pêche, de la navigation de plaisance, de la motoneige et du ski de fond;
- permettent une utilisation commerciale des ressources, tout en reconnaissant les valeurs récréatives du parc.

TERRES DESTINÉES À LA GESTION DES RESSOURCES (GR)

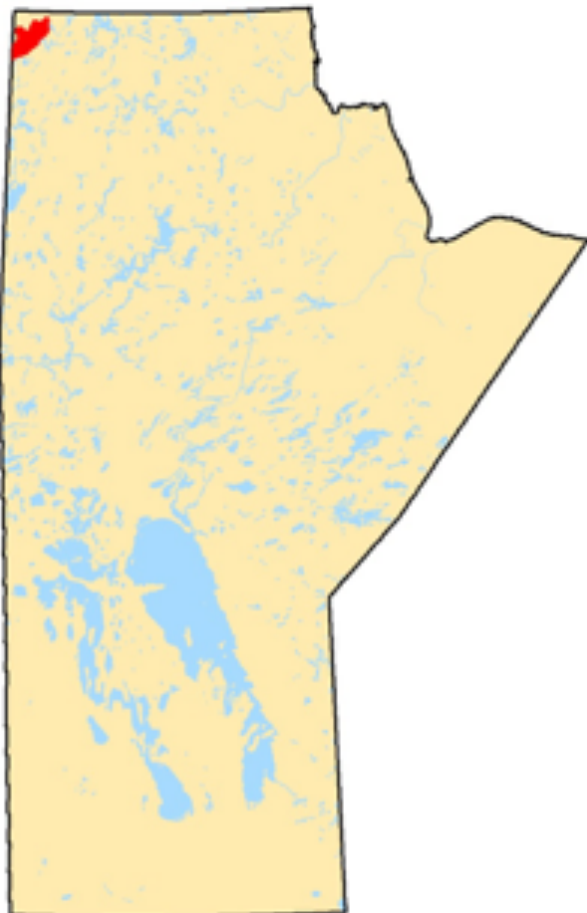
Superficie : 13 530 ha (23 % du parc)

- permettent une utilisation commerciale des ressources, notamment l'exploitation minière;
- offrent des possibilités de loisirs, comme la randonnée pédestre, le ski de fond et la motoneige.

TERRES D'ACCÈS (A)

Superficie : 85 ha (< 1 % du parc)

- fournissent un accès aux lignes de transport d'énergie hydroélectrique qui passent dans la zone classée « terres reculées ».



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise 163 070 hectares (ha), est caractérisé par des eskers qui peuvent s'élever jusqu'à 50 mètres et plus au-dessus du paysage environnant, et par de nombreux champs de roches soulevées par le gel. Le parc représente une zone de transition entre la forêt boréale et la toundra et fait partie du territoire fréquenté par les troupes de caribous de la toundra Beverly et Qamanirjuaq.

BUT DU PARC

Sauvegarder les caractéristiques physiques et les communautés biologiques représentatives de l'écorégion des hautes terres du lac Selwyn.

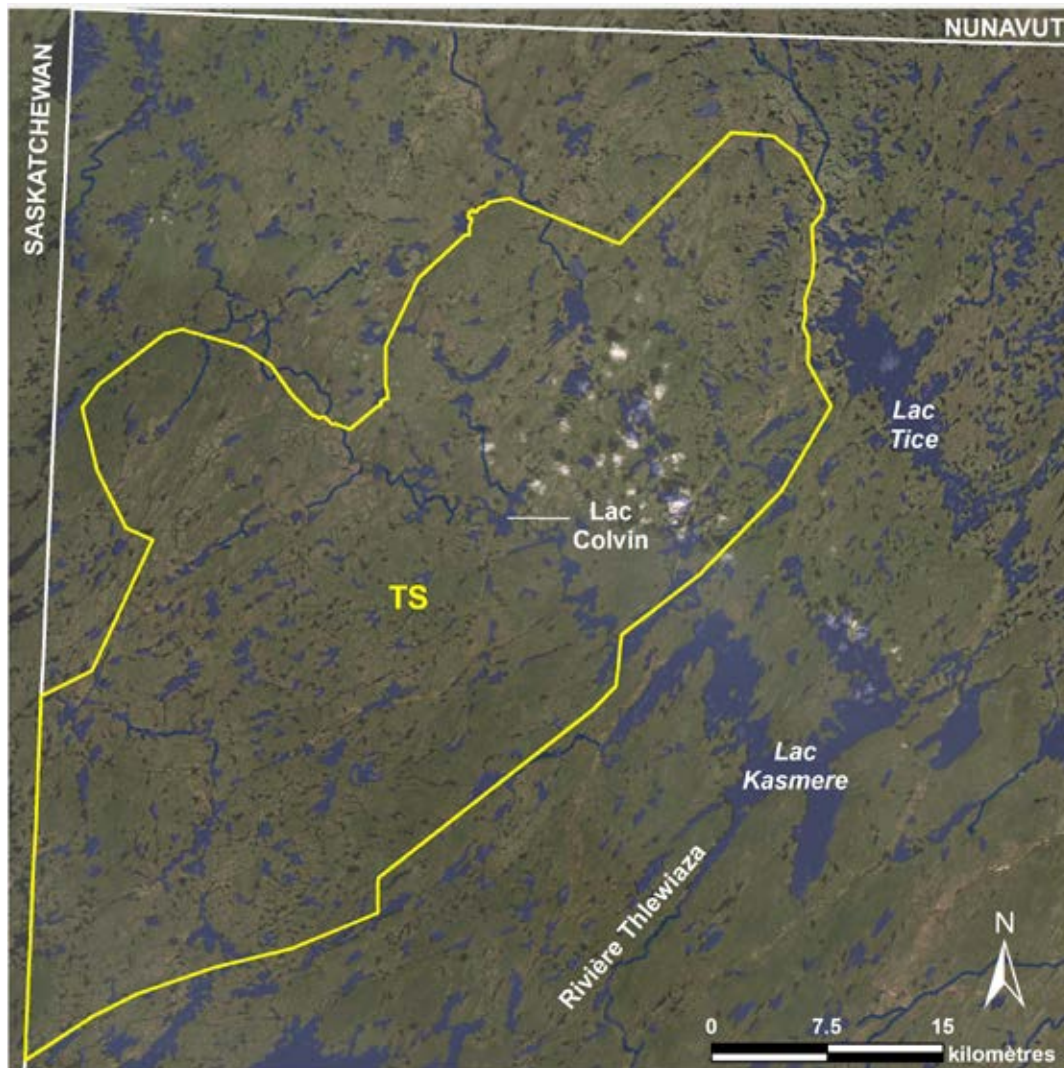
LE PARC DEVRA :

- protéger l'habitat d'hivernage du caribou de la toundra afin de le maintenir intact;
- offrir des possibilités d'activités de loisirs axées sur la nature qui dépendent d'un environnement intact;
- contribuer à faire apprécier et connaître au public les caractéristiques naturelles et le patrimoine culturel du parc.

TERRES SAUVAGES (TS)

Superficie : 163 070 ha (100 % du parc)

- protègent des terres naturelles qui comprennent des zones de forêt boréale et de toundra;
- protègent l'habitat de nombreuses espèces végétales et animales, notamment le caribou de la toundra, des oiseaux migratoires et la population de carcajous de l'Ouest;
- offrent des activités de loisirs en milieu sauvage, comme le canotage, la chasse et la pêche.



Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise 4 810 hectares (ha), est caractérisé par le lac Little-Limestone. Le lac Little-Limestone est un lac de marne, un lac dont la couleur change à mesure que la température de l'eau monte et que la calcite dissoute dans l'eau commence à sédimenter. Lors des chaleurs estivales, les eaux transparentes du lac prennent une teinte turquoise opaque, ou deviennent bleu-blanc laiteux. Il est considéré par des experts comme l'exemple le plus grand et le plus remarquable des lacs de marne du monde. Les terres autour du lac comprennent des grottes uniques, des fissures, des ruisseaux disparaissants, des sources souterraines et des lacs qui peuvent se remplir et se vider en l'espace de quelques jours.

BUT DU PARC

Sauvegarder les caractéristiques physiques et les communautés biologiques représentatives de l'écorégion des basses terres boréales du Centre, ainsi que les valeurs naturelles, culturelles et récréatives uniques du lac Little-Limestone.

LE PARC DEVRA :

- sauvegarder l'écosystème unique et la biodiversité du lac de marne;
- sauvegarder les ressources naturelles, culturelles et patrimoniales uniques et représentatives;
- offrir des possibilités de loisirs et d'éducation en plein air dans un milieu naturel.

TERRES REÇULÉES (TR)

Superficie : 4 810 ha (100 % du parc)

- préservent le lac Little-Limestone en tant qu'exemple de lac de marne;
- offrent des activités de loisirs axées sur la nature, comme le canotage et l'observation de la faune.



Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community

Lac Moose

DÉSIGNATION >> LE 8 NOVEMBRE 1961
TYPE DE PARC >> PARC DE LOISIRS



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise 1 055 hectares (ha), est situé dans le sud-est du Manitoba, dans l'écovégétation du lac des Bois. Le parc comprend le lac Moose et ses rives. La plus grande partie des rives boisées comportent des chalets, des emplacements de camping et une plage. Les rives sud et ouest sont bordées par ce qui reste d'anciennes crêtes de plage du lac glaciaire Agassiz. La rive est du lac est caractérisée par un peuplement d'arbres, principalement des pins blancs, ainsi que des bouleaux et quelques pins rouges.

BUT DU PARC

Offrir des possibilités et des expériences de loisirs en plein air dans un milieu naturel, dans l'est du Manitoba.

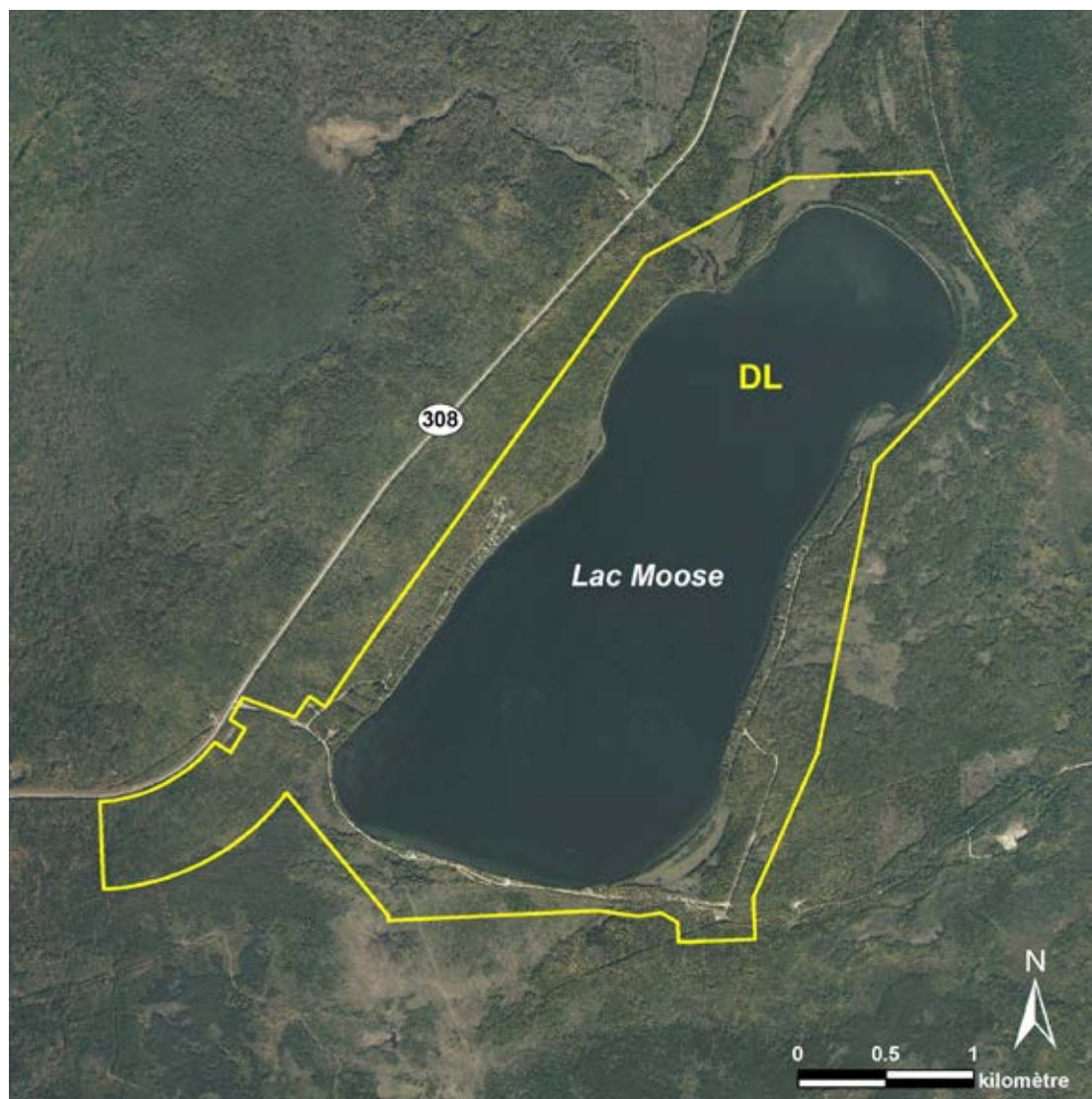
LE PARC DEVRA :

- offrir des possibilités de camping, de baignade, de pêche, d'utilisation de motoneige et de navigation de plaisance;
- offrir des possibilités de séjours en chalet, un gîte et un camp pour les jeunes;
- sauvegarder un peuplement d'arbres unique dominé par le pin blanc, un des très rares peuplements de pins blancs connus au Manitoba.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 1 055 ha (100 % du parc)

- fournissent des installations, notamment une plage, un terrain de camping, un terrain de jeu, un sentier de randonnée pédestre, une aire de mise à l'eau et un gîte;
- hébergent un lotissement de chalets d'environ 90 lots accessibles par route.



Imagerie : GeoManitoba

Lac Neso

DÉSIGNATION >> LE 13 AOÛT 1974
TYPE DE PARC >> PARC DE LOISIRS



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ un hectare (ha), est situé sur la rive sud-ouest du lac Neso, dans l'écotériorité des hautes terres de la rivière Churchill. Le parc est composé d'une crête surmontée de pins gris et d'espaces ouverts couverts d'herbe et de mousse. Le parc fournit un accès au lac Neso et à la route de canotage du ruisseau Mistik.

BUT DU PARC

Offrir des possibilités de loisirs en plein air dans un milieu naturel, dans le nord-ouest du Manitoba.

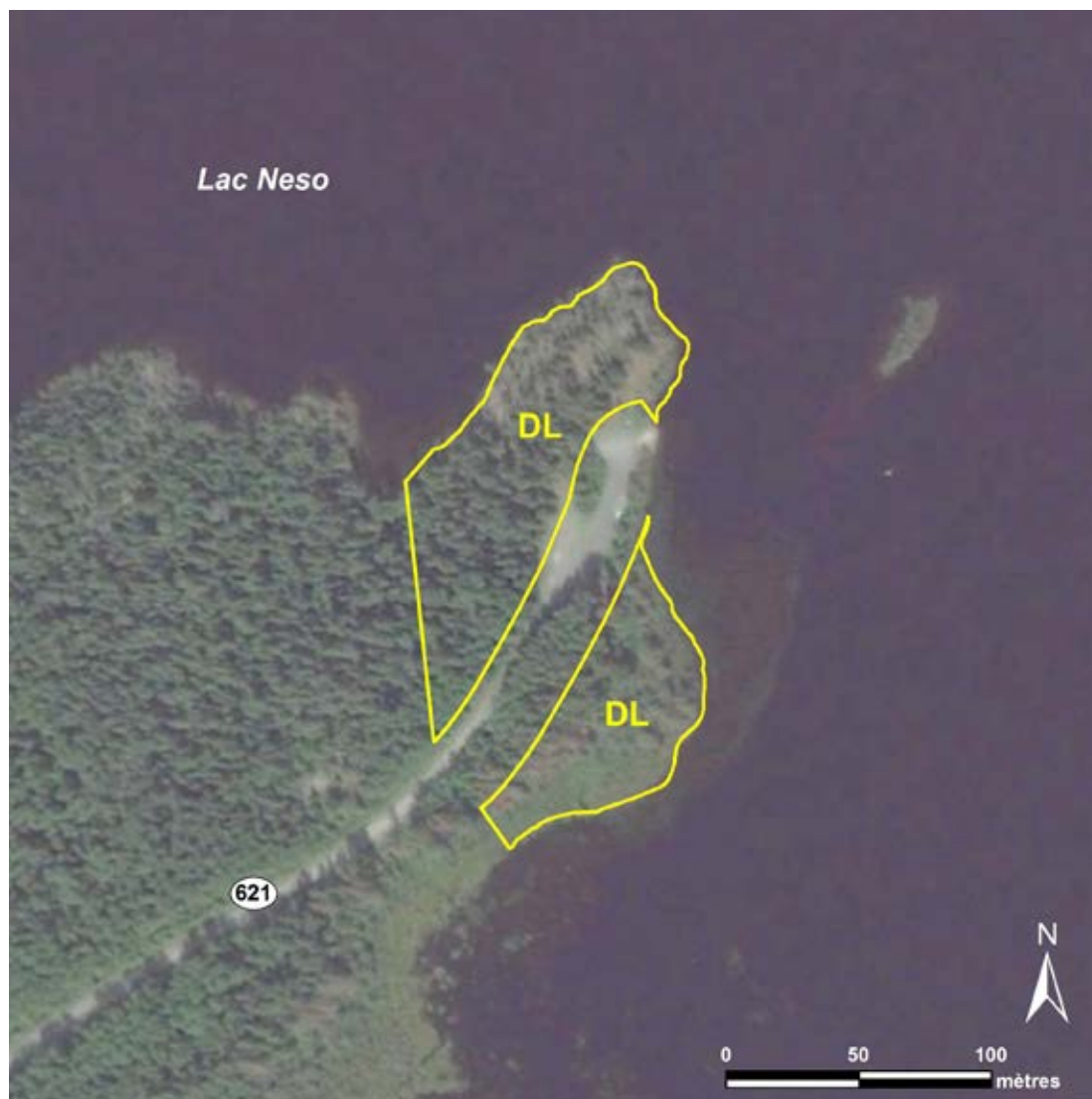
LE PARC DEVRA :

- fournir un accès au lac Neso pour la pêche et d'autres activités de loisirs aquatiques;
- servir de halte sur la route de canotage du ruisseau Mistik.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 1,33 ha (100 % du parc)

- offrent un accès à des activités de loisirs aquatiques;
- offrent des installations de loisirs, notamment une aire de pique-nique.



Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community

Lac Norris

DÉSIGNATION >> LE 13 AOÛT 1974
TYPE DE PARC >> PARC DE LOISIRS



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ neuf hectares (ha), est situé sur la rive nord-est du lac Norris dans l'écorégion de la plaine interlacustre. Le lac Norris est un lac d'eaux peu profondes qui fait partie des eaux d'amont du ruisseau Netley. Le parc comporte une plage de sable naturel et il constitue l'habitat d'un grand nombre de couleuvres et d'oies.

BUT DU PARC

Offrir des possibilités de loisirs en plein air dans un milieu naturel dans le centre du Manitoba.

LE PARC DEVRA :

- offrir des possibilités de camping, de pêche, de navigation de plaisance, de pique-nique, d'activités à la plage et d'utilisation diurne;
- offrir un accès au lac Norris pour la baignade et d'autres activités de loisirs aquatiques.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 8,69 ha (100 % du parc)

- offrent des installations de loisirs, notamment un terrain de camping, une aire de mise à l'eau et une aire de pique-nique;
- fournissent un accès au lac Norris.



Imagerie : GeoManitoba

Lac Nueltin

DÉSIGNATION >> LE 16 NOVEMBRE 2010
TYPE DE PARC >> PARC SAUVAGE



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise 447 190 hectares (ha), est caractérisé par des tourbières et des eskers pouvant atteindre 50 mètres de hauteur. Le lac Nueltin est le plus grand plan d'eau de la zone et il constitue une grande partie du parc, avec ses rives variées et ses nombreuses îles. Le parc représente une aire de transition entre la forêt boréale et la toundra. Il se trouve sur les terres des hardes de caribous de Beverly et de Qamanirjuaq de la toundra, et il abrite un site de reproduction important pour les oiseaux migratoires l'été.

BUT DU PARC

Sauvegarder les caractéristiques physiques et les communautés biologiques représentatives des écorégions des hautes terres du lac Selwyn et des hautes terres de la rivière Kazan.

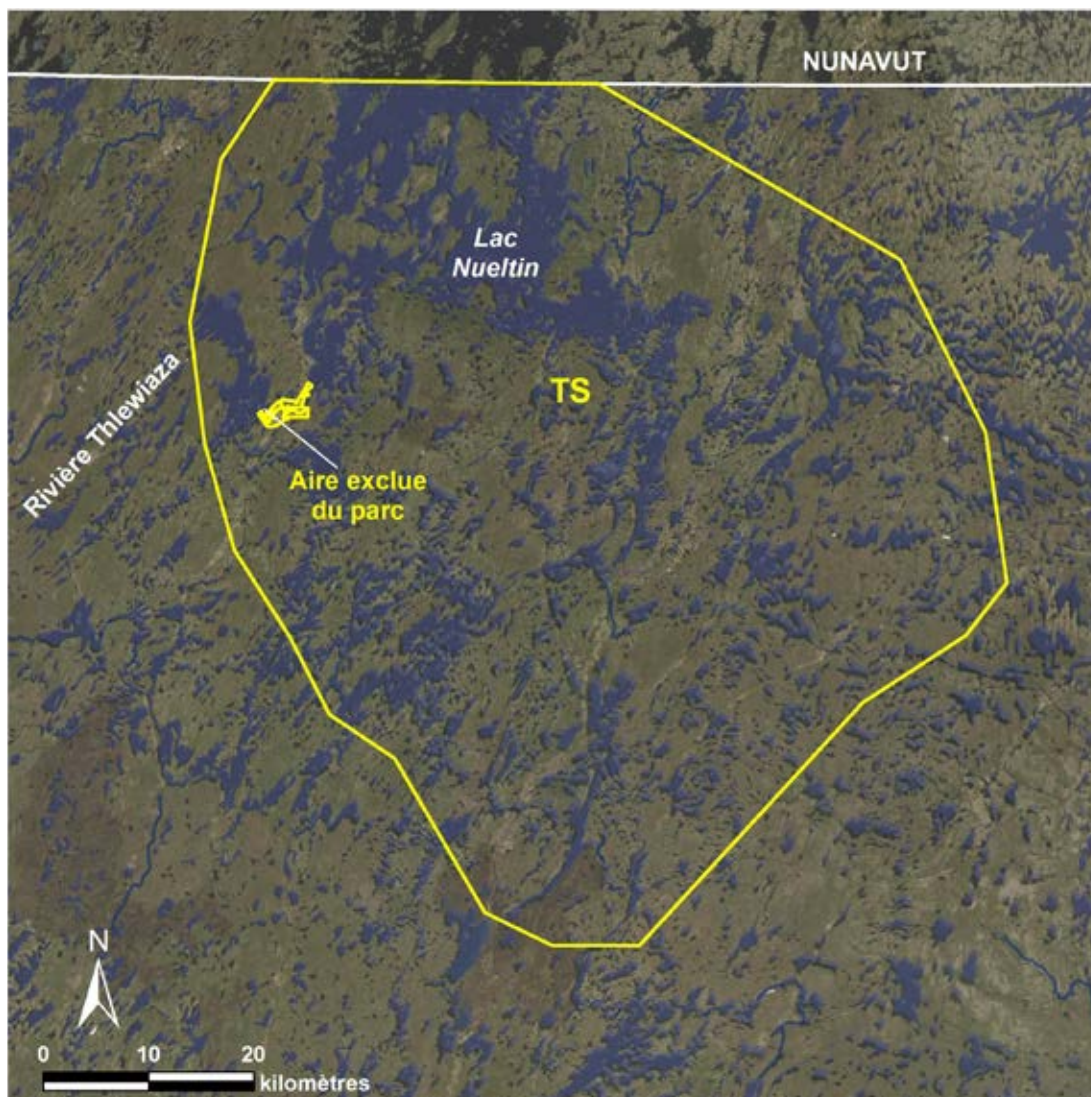
LE PARC DEVRA :

- protéger l'habitat d'hivernage du caribou de la toundra afin de le maintenir intact;
- offrir des possibilités d'activités de loisirs axées sur la nature qui dépendent d'un environnement intact;
- contribuer à faire apprécier et connaître au public les caractéristiques naturelles et le patrimoine culturel du parc.

TERRES SAUVAGES (TS)

Superficie : 447 190 ha (100 % du parc)

- protègent des terres naturelles qui comprennent des zones de forêt boréale et de toundra;
- protègent l'habitat de nombreuses espèces végétales et animales, notamment le caribou de la toundra, l'ours, l'orignal, le castor, le rat musqué et diverses espèces de gibier d'eau et d'oiseaux chanteurs;
- protègent des lieux de reproduction importants pour les oiseaux migrateurs;
- offrent des activités de loisirs en milieu sauvage, comme le canotage, la chasse et la pêche.



Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community

Lac Numaykoos

DÉSIGNATION >> LE 10 FÉVRIER 1995
TYPE DE PARC >> PARC SAUVAGE



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise 360 000 hectares (ha), est caractérisé par un terrain relativement plat couvert de vastes étendues de tourbières. Des polygones de toundra, formés par des cycles répétés de gel et de dégel du sol, donnent au terrain une surface aux motifs particuliers. Le parc contient les eaux d'amont de plusieurs rivières qui font partie du réseau de la rivière Churchill. De plus, la partie d'eaux vives de la rivière Little Beaver passe dans le parc.

BUT DU PARC

Sauvegarder les caractéristiques physiques et les communautés biologiques représentatives de l'écorégion des hautes terres du lac Selwyn.

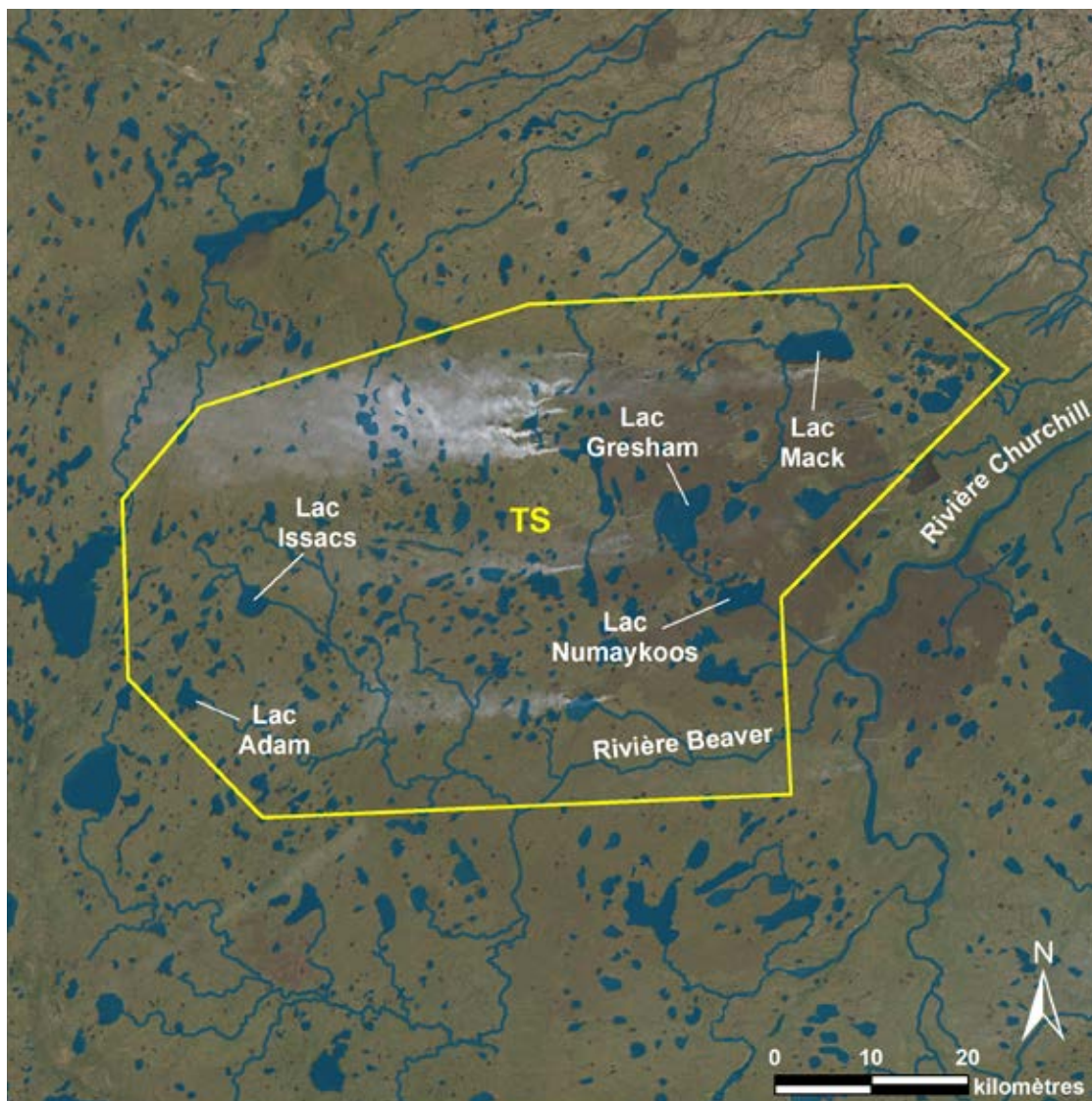
LE PARC DEVRA :

- protéger l'habitat d'hivernage du caribou de la toundra afin de le maintenir intact;
- offrir des possibilités d'activités de loisirs axées sur la nature qui dépendent d'un environnement intact;
- contribuer à faire apprécier et connaître au public les caractéristiques naturelles et le patrimoine culturel du parc.

TERRES SAUVAGES (TS)

Superficie : 360 000 ha (100 % du parc)

- protègent des terres naturelles qui comprennent des zones de forêt boréale et de vastes étendues de terrains couverts de tourbe;
- protègent l'habitat de nombreuses espèces végétales et animales, notamment le caribou de la toundra;
- offrent des activités de loisirs en milieu sauvage, comme le canotage, l'observation de la faune, la descente en eaux vives, la chasse et la pêche.



Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ 11 hectares (ha), est situé sur la rive est du lac Oak dans l'écorégion de la tremblaie-parc. Le parc en tant que tel a été aménagé principalement comme aire de pique-nique, tandis que le lac et les milieux humides environnants constituent des haltes importantes pour le gibier d'eau et des destinations de choix pour l'observation des oiseaux. Les installations du parc comprennent une aire de pique-nique, des installations sportives et un terrain de jeu. Le parc comprend aussi une des rares plages de la région.

BUT DU PARC

Offrir des activités de loisirs en plein air dans un milieu naturel, dans l'ouest du Manitoba.

LE PARC DEVRA :

- offrir des possibilités de pique-nique et d'utilisation diurne;
- maintenir l'utilisation récréative de la plage de sable;
- offrir des possibilités d'observation des oiseaux.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 11,40 ha (100 % du parc)

- offrent des installations de loisirs, notamment une aire de pique-nique, des installations sportives et un terrain de jeu;
- offrent un accès à la plage et au lac adjacent à des fins de loisirs aquatiques.



Imagerie : GeoManitoba

Lac Paint

DÉSIGNATION >> LE 23 DÉCEMBRE 1971
TYPE DE PARC >> PARC NATUREL



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise 22 740 hectares (ha), est caractérisé par les eaux et les rives du lac Paint, lequel fait partie du réseau de la rivière Grass. Le parc chevauche une partie de la ceinture nickélifère de Thompson, une bande étroite de roches qui s'étend du sud-ouest au nord-est de Thompson et qui est riche en gisements minéraux de nickel et de cuivre. Le lac Paint est un vestige de l'ancien lac Agassiz, qui a produit l'argile et le limon du sol de la forêt boréale tout autour du lac. Le secteur comporte des sites importants sur les plans historique et archéologique, notamment deux sites de fouilles où l'on a découvert des poteries, des outils et d'autres articles datant d'environ 2 000 ans.

BUT DU PARC

Sauvegarder les caractéristiques physiques et les communautés biologiques représentatives des hautes terres de l'écorégion de la rivière Hayes et permettre diverses possibilités de loisirs et d'utilisation des ressources.

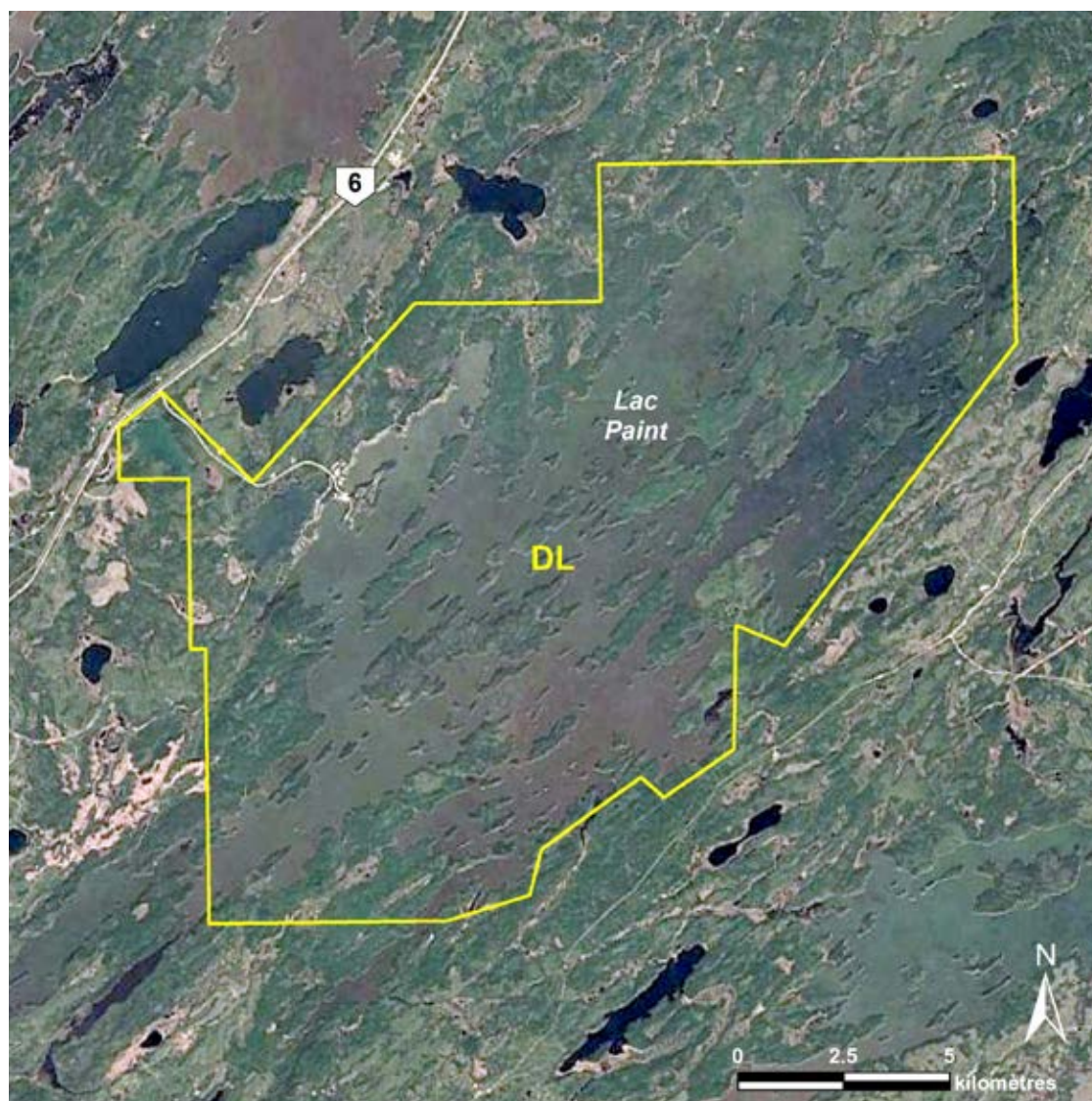
LE PARC DEVRA :

- sauvegarder les habitats riverains afin de maintenir la qualité de l'eau et le caractère naturel de la région du lac Paint;
- offrir des possibilités de camping, de séjours dans des chalets, de navigation de plaisance et de pêche de grande qualité, et autoriser la présence d'installations et de services connexes;
- contribuer à faire apprécier et connaître au public les caractéristiques naturelles et culturelles du parc;
- permettre des activités minières d'une manière qui ne nuit pas aux autres rôles du parc.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 22 740 ha (100 % du parc)

- permettent le développement des loisirs et l'utilisation du parc à des fins récréatives, notamment des possibilités de séjours dans des chalets, de camping, d'utilisation diurne, de navigation de plaisance et de pêche ainsi que des sentiers de motoneige et de ski de fond;
- permettent des possibilités de développement commercial des ressources, comme l'exploitation minière, tout en reconnaissant la valeur récréative du parc.



Imagerie : Google, Landsat/Copernicus

Lac Rocky

DÉSIGNATION >> LE 22 JUIN 1962
TYPE DE PARC >> PARC DE LOISIRS



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ 24 hectares (ha), est situé sur la rive nord-est du lac Rocky, dans l'écorégion des basses terres boréales du Centre. Le lac se nomme ainsi en raison des parois rocheuses abruptes qui bordent le rivage nord au relief accidenté. La partie nord du parc est composée de hautes terres couvertes d'épinettes grises, d'affleurements rocheux et d'herbes coupées, tandis que la partie sud du parc est caractérisée par une végétation de basses terres, constituée notamment de roseaux, d'herbes, de saules et de bouleaux. Une grande partie du parc est aménagée à des fins récréatives.

BUT DU PARC

Offrir des possibilités de loisirs en plein air dans un milieu naturel, dans le nord-ouest du Manitoba.

LE PARC DEVRA :

- héberger un terrain de camping, un gîte et des maisonnettes à louer;
- offrir des possibilités de pêche et un accès au lac Rocky pour les embarcations.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 23,94 ha (100 % du parc)

- hébergent des installations, notamment un terrain de camping, une aire de mise à l'eau, un gîte et des maisonnettes à louer.



Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community

Lacs Sand

DÉSIGNATION >> LE 10 FÉVRIER 1995
TYPE DE PARC >> PARC SAUVAGE



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise 831 000 hectares (ha), est caractérisé par plusieurs plans d'eau remarquables, notamment la rivière South Seal et le lac Big Sand. Parmi les autres caractéristiques du parc, citons ses eskers, ses affleurements rocheux et une zone de reproduction de la sterne caspienne d'importance nationale. Le parc englobe une zone de transition entre la forêt boréale et la toundra.

BUT DU PARC

Sauvegarder les caractéristiques physiques et les communautés biologiques représentatives des écorégions des hautes terres du lac Selwyn et des hautes terres de la rivière Churchill.

LE PARC DEVRA :

- protéger l'habitat d'hivernage du caribou de la toundra afin de le maintenir intact;
- offrir des possibilités d'activités de loisirs axées sur la nature qui dépendent d'un environnement intact;
- contribuer à faire apprécier et connaître au public les caractéristiques naturelles et le patrimoine culturel du parc.

TERRES SAUVAGES (TS)

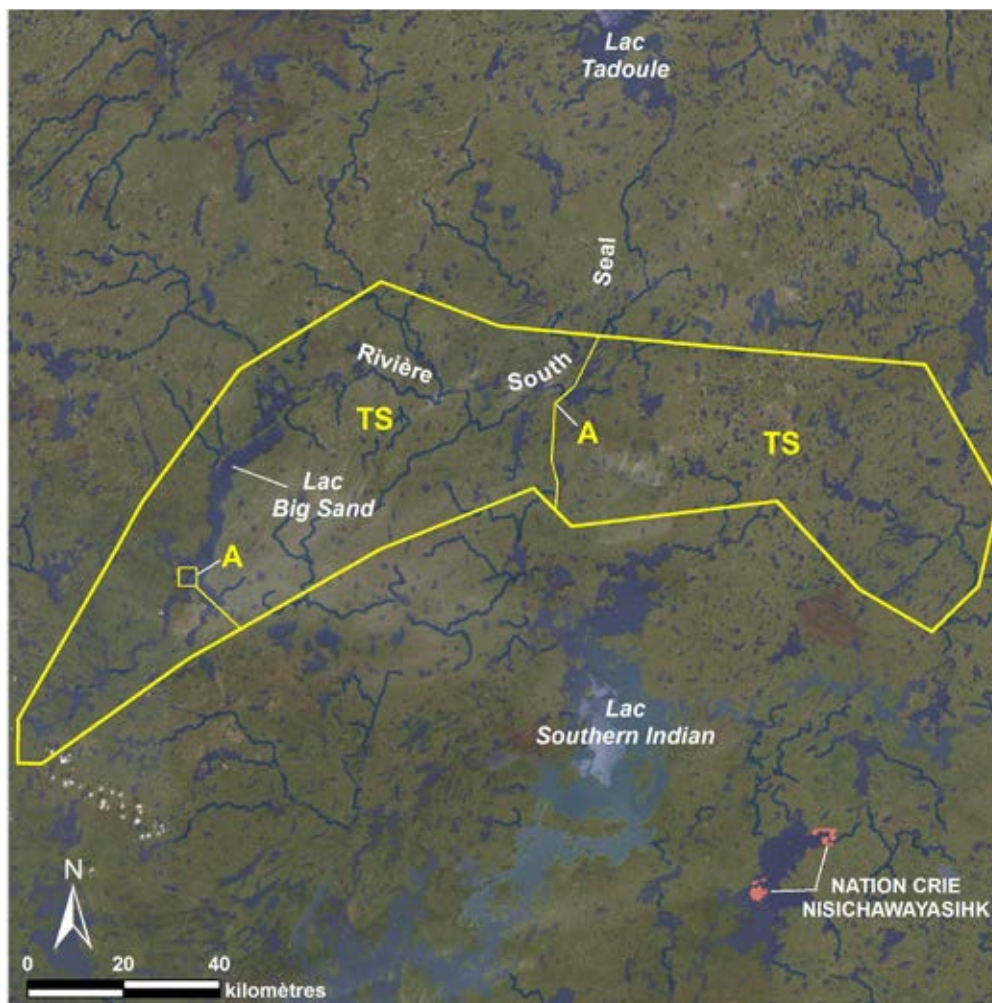
Superficie : 826 400 ha (> 99 %)

- protègent des terres naturelles qui comprennent des zones de forêt boréale et de toundra;
- protègent l'habitat de nombreuses espèces végétales et animales, notamment le caribou de la toundra, la sterne caspienne, l'ours noir, l'orignal, le loup et diverses espèces de gibier d'eau et d'oiseaux de rivage;
- offrent des activités de loisirs en milieu sauvage, comme le canotage, la chasse et la pêche.

TERRES D'ACCÈS (A)

Superficie : 4 600 ha (< 1 % du parc)

- fournissent un emplacement pour un gîte au lac Big Sand et un accès routier jusqu'au gîte;
- fournissent un accès aux routes d'hiver à travers le parc.



Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community

Lac St. Andrew

DÉSIGNATION >> LE 13 AOÛT 1974
TYPE DE PARC >> PARC DE LOISIRS



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ deux hectares (ha), est situé sur la rive ouest du lac St. Andrew, dans l'écotériorité des basses terres boréales du Centre. Le parc se trouve dans une région de basses terres qui comporte un bon nombre de lacs et de ruisseaux. Le lac St. Andrew est lui-même un des nombreux lacs de la région à avoir été formés par un mouvement glaciaire qui a donné une orientation nord-sud et des eaux peu profondes. Le parc comporte une zone aménagée, mais la plus grande partie des terres sont dans leur état naturel.

BUT DU PARC

Offrir des possibilités et des expériences de loisirs en plein air dans un milieu naturel, dans la région d'Entre-les-Lacs, au Manitoba.

LE PARC DEVRA :

- offrir des possibilités de pêche, de navigation de plaisance et d'utilisation diurne;
- fournir un accès aux eaux du lac St. Andrew.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 2,49 ha (100 % du parc)

- fournissent des installations, notamment une aire de mise à l'eau et une aire de pique-nique;
- fournissent un accès à un site de pêche très prisé.



Imagerie : GeoManitoba

Lac Steeprock Nord

DÉSIGNATION >> LE 28 FÉVRIER 1997
TYPE DE PARC >> PARC DE LOISIRS



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ 14 hectares (ha), est situé sur la rive est du lac Steeprock Nord, dans l'écorégion des hautes terres boréales du Centre. Le parc est situé dans la forêt provinciale Porcupine, laquelle se trouve dans un secteur de hautes terres vallonneuses qui comprennent les collines Porcupine, ainsi que les monts Duck et Riding. La région est composée essentiellement de peuplements mixtes d'arbres feuillus et de conifères, surtout des peupliers faux-trembles et des épinettes.

BUT DU PARC

Offrir des activités de loisirs en plein air dans un milieu naturel, dans l'ouest du Manitoba.

LE PARC DEVRA :

- offrir des possibilités de camping et d'utilisation diurne ainsi qu'une plage;
- offrir un accès au lac Steeprock Nord pour la pêche et d'autres activités récréatives aquatiques.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 13,64 ha (100 % du parc)

- offrent des installations de loisirs, notamment un terrain de camping, une aire de pique-nique et une aire de mise à l'eau;
- offrent un accès à une plage et au lac adjacent pour pêcher et faire d'autres activités de loisirs aquatiques.



Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community

Lac St. George

DÉSIGNATION >> LE 13 AOÛT 1974
TYPE DE PARC >> PARC DE LOISIRS



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ 21 hectares (ha), est situé sur la rive est du lac St. George dans l'écorégion des basses terres du Centre. Le lac St. George est un des nombreux plans d'eau et ruisseaux typiques de cette région du Manitoba. Environ la moitié du parc est occupée par un terrain de camping ouvert et gazonné, tandis que la moitié nord du parc conserve son état naturel. Les zones de basses terres du parc sont utilisées par des oiseaux aquatiques en halte migratoire, en particulier le fuligule à tête rouge et le fuligule à dos blanc.

BUT DU PARC

Offrir des possibilités et des expériences de loisirs en plein air dans un milieu naturel dans la région d'Entre-les-Lacs, au Manitoba.

LE PARC DEVRA :

- offrir des possibilités de camping, de pêche, de pique-nique, d'observation de la faune et d'utilisation diurne;
- fournir un accès aux eaux du lac St. George.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 21,48 ha (100 % du parc)

- fournissent des installations, notamment une aire de mise à l'eau, des aires de pique-nique, un gîte et des zones de camping.



Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community

Lacs Twin

DÉSIGNATION >> LE 13 AOÛT 1974
TYPE DE PARC >> PARC DE LOISIRS



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ un hectare (ha), est situé sur la rive sud-est des lacs Twin, dans l'écotérrégion des hautes terres de la rivière Churchill. Les terres du parc sont principalement composées d'espaces gazonnés et de quelques arbres isolés. L'aire de mise à l'eau du parc fournit le seul accès public au lac.

BUT DU PARC

Offrir des possibilités et des expériences de loisirs en plein air dans un milieu naturel, dans le nord-ouest du Manitoba.

LE PARC DEVRA :

- fournir un accès aux lacs Twin pour la pêche et la navigation de plaisance;
- offrir des possibilités d'utilisation diurne et de pique-nique.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 1,02 ha (100 % du parc)

- fournissent des installations, notamment une aire de mise à l'eau et une aire de pique-nique.



Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community

Lac Wallace

DÉSIGNATION >> LE 7 JUIN 1961
TYPE DE PARC >> PARC DE LOISIRS



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ 24 hectares (ha), est situé sur la rive sud-ouest du lac Wallace, dans l'écotériorité des hautes terres du lac Seul. Le parc est situé au cœur de forêts de pins gris et de formations rocheuses caractéristiques de la région, même si une grande partie du parc a été aménagée à des fins récréatives. Le parc constitue une halte importante pour les routes de canotage qui mènent au parc provincial Atikaki, au nord, et au parc provincial Woodland Caribou (parc de l'Ontario), à l'est.

BUT DU PARC

Offrir des possibilités et des expériences de loisirs en plein air dans un milieu naturel, dans l'est du Manitoba.

LE PARC DEVRA :

- offrir des possibilités de camping et une plage;
- servir de halte sur les routes de canotage qui mènent au parc provincial Atikaki;
- Fournir un accès au lac Wallace pour la pêche et la navigation de plaisance;
- héberger un lotissement de chalets existant et un gîte touristique.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 23,78 ha (100 % du parc)

- fournissent des installations, notamment une aire de mise à l'eau, un terrain de camping, une aire de pique-nique et un terrain de jeu;
- hébergent un lotissement de chalets et un gîte touristique.



Imagerie : GeoManitoba

Lac Whitefish

DÉSIGNATION >> LE 13 AOÛT 1974
TYPE DE PARC >> PARC DE LOISIRS



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ 25 hectares (ha), est situé sur la rive est du lac Whitefish, dans l'écotériorité des hautes terres boréales du Centre. La région est composée de hautes terres vallonneuses, qui comprennent les collines Porcupine, le mont Duck et le mont Riding. La végétation de la région est dominée par des peuplements mixtes d'arbres feuillus et de conifères, principalement l'épinette et le peuplier faux-tremble.

BUT DU PARC

Offrir des possibilités et des expériences de loisirs en plein air dans un milieu naturel, dans l'ouest du Manitoba.

LE PARC DEVRA :

- offrir des possibilités de camping et d'utilisation diurne ainsi qu'une plage;
- offrir un accès au lac Whitefish pour la pêche et d'autres activités de loisirs aquatiques.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 24,81 ha (100 % du parc)

- fournissent des installations, notamment un terrain de camping, une aire de pique-nique, une aire de mise à l'eau, une plage et un terrain de jeu.



Imagerie : GeoManitoba

Lac William

DÉSIGNATION >> JUNE 29, 1961
TYPE DE PARC >> PARC DE LOISIRS



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ 200 hectares (ha), est situé à l'est du parc provincial de Turtle Mountain, dans l'écorégion des hautes terres du sud-ouest du Manitoba. Le parc comprend le lac William et des étendues de terres au nord et à l'est du parc. Les hautes terres qui composent la région s'élèvent à environ 200 mètres au-dessus des plaines environnantes et ont été formées lors du dépôt de tills qui a accompagné la fonte des glaciers, il y a de cela environ 14 000 ans. Le lac William est le plus profond et un des plus grands lacs de la région des collines Turtle. Un sentier menant du parc vers le sommet Turtle's Back, à travers le pâturage communautaire de Turtle Mountain, offre une vue panoramique sur les collines Turtle et les environs.

BUT DU PARC

Offrir des possibilités et des expériences de loisirs en plein air dans un milieu naturel, dans le sud-ouest du Manitoba.

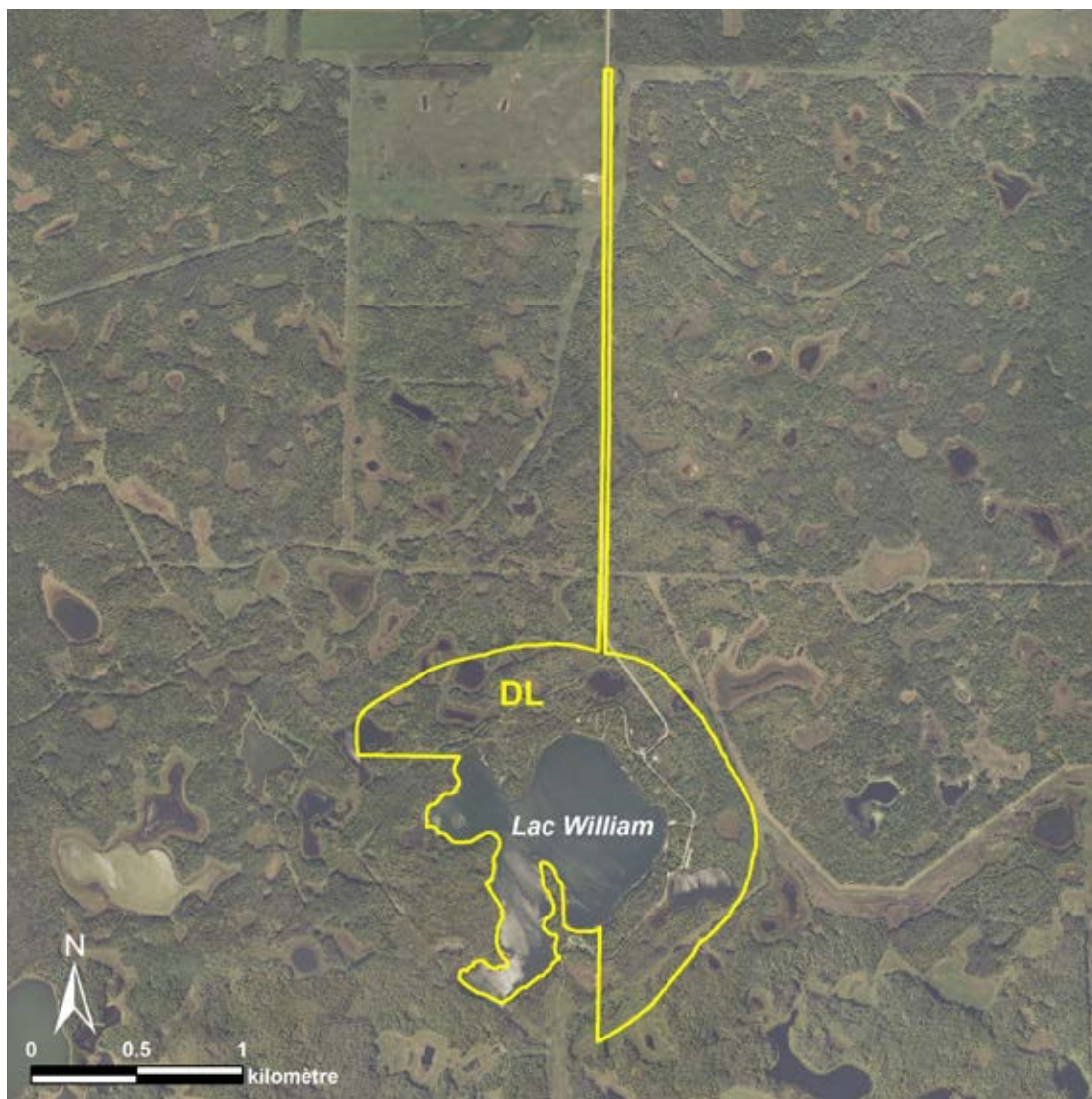
LE PARC DEVRA :

- offrir des possibilités de camping et d'utilisation diurne ainsi qu'une plage;
- offrir un accès au lac William pour la pêche sportive et d'autres activités de loisirs aquatiques;
- contribuer à faire apprécier l'histoire naturelle de la région.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 199,80 ha (100 % du parc)

- offrent des installations de loisirs et de découverte de la nature, notamment un terrain de camping, un terrain de jeu, une plage, un sentier de randonnée pédestre, une aire de mise à l'eau et des aires de pique-nique.



Imagerie : GeoManitoba

Lac Zed

DÉSIGNATION >> LE 13 AOÛT 1961
TYPE DE PARC >> PARC DE LOISIRS



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ 12 hectares (ha), est situé sur la rive est du lac Zed, dans l'écorégion des hautes terres de la rivière Churchill. La région est connue pour ses paysages sauvages composés de forêts de conifères et de milieux humides marécageux. La plus grande partie du parc est utilisée par un lotissement pour chalets existant.

BUT DU PARC

Offrir des possibilités et des expériences de loisirs en plein air dans un milieu naturel, dans le nord-ouest du Manitoba.

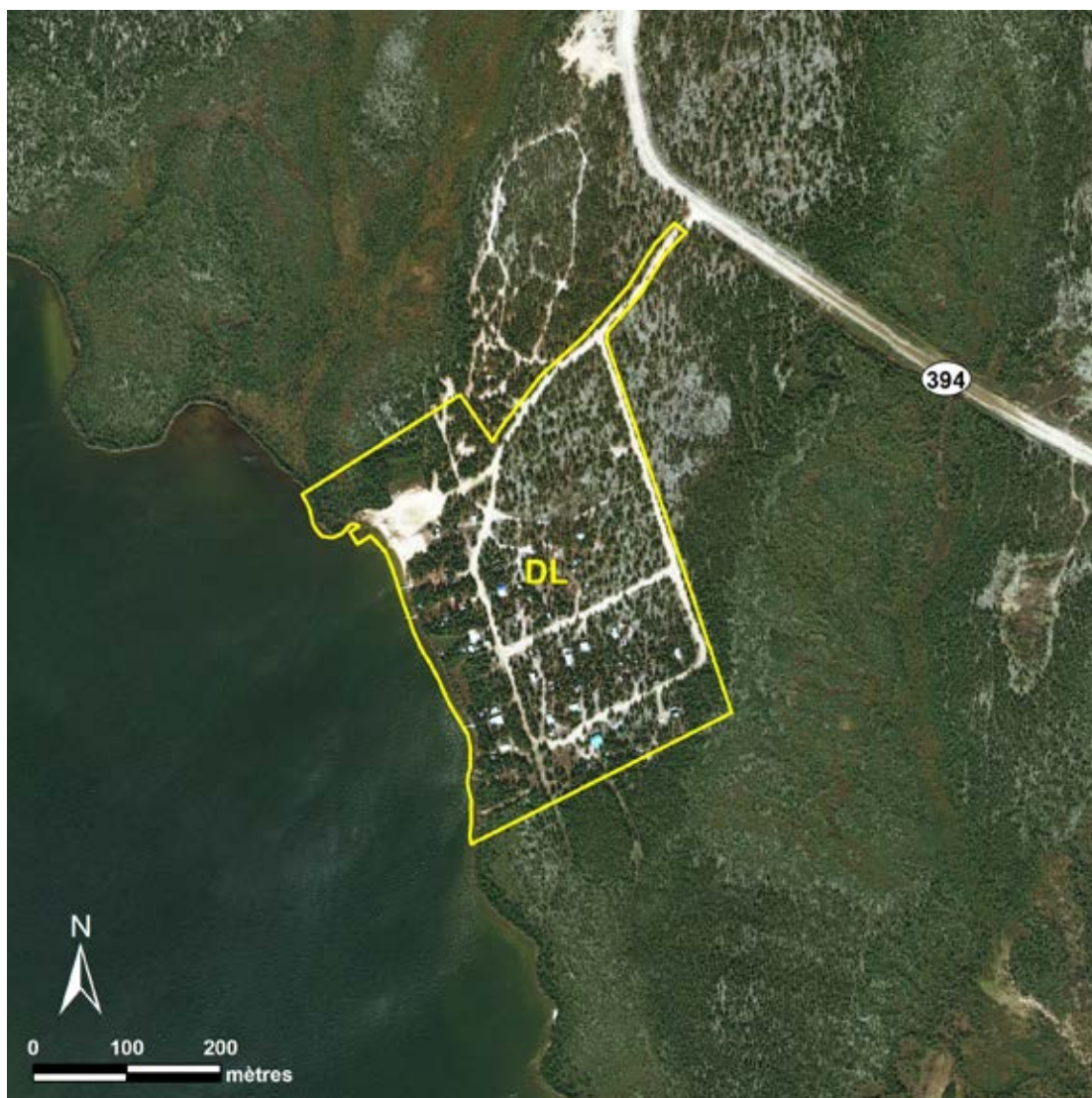
LE PARC DEVRA :

- offrir des possibilités de camping et d'utilisation diurne ainsi qu'une plage;
- offrir un accès au lac Zed pour la pêche et d'autres activités de loisirs aquatiques;
- héberger un lotissement de chalets existant.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 12,07 ha (100 % du parc)

- fournissent des installations, notamment un terrain de camping, une plage, un terrain de jeu et une aire de mise à l'eau;
- comportent un lotissement de chalets.



Imagerie : Google, Digital Globe



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise un peu plus de deux hectares (ha), est situé directement au nord du barrage de Lockport, sur la rive est de la rivière Rouge. La désignation du parc à titre de parc du patrimoine vise à commémorer la longue histoire de l'utilisation du secteur par les peuples autochtones. On trouve dans le parc un site de fouilles archéologiques, ainsi que des ressources d'interprétation. Le parc donne accès à un secteur de pêche récréative à Lockport, à un endroit où les écluses sont utilisées pour contrôler le niveau de l'eau sur la rivière Rouge.

BUT DU PARC

Protéger le site de Lockport, qui constitue un secteur historique et archéologique important, et contribuer à le faire connaître au public et à le lui faire apprécier.

LE PARC DEVRA :

- faire connaître l'histoire archéologique, l'utilisation autochtone et le patrimoine culturel du secteur de Lockport;
- fournir un espace gazonné ouvert pour des pique-niques et une utilisation publique;
- fournir un accès aux rives de la rivière Rouge pour permettre des activités de loisirs aquatiques, comme la pêche et la navigation de plaisance;
- protéger les ressources archéologiques du site.

TERRES DU PATRIMOINE (TP)

Superficie : 2,26 ha (100 % du parc)

- fournissent un sentier d'interprétation, une aire d'utilisation diurne, des sentiers de promenade et une aire de stationnement;
- protègent un site important sur le plan archéologique.



Imagerie : GeoManitoba



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ 61 hectares (ha), est situé sur une crête aplatie et basse qui se trouve sur la rive ouest du lac Manitoba, dans l'écorégion de la plaine interlacustre. Le parc comporte un terrain de camping abrité d'un haut couvert de peupliers et d'épinettes. La pointe Conrad, un bon endroit pour observer les oiseaux, s'avance dans la baie Toutes Aides, sur le lac Manitoba, à partir du parc.

BUT DU PARC

Offrir des possibilités et des expériences de loisirs en plein air dans un milieu naturel, dans l'ouest du Manitoba.

LE PARC DEVRA :

- offrir une plage et des possibilités de camping, de pêche et d'utilisation diurne;
- offrir un site d'observation de nombreuses espèces d'oiseaux.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 60,69 ha (100 % du parc)

- fournissent des installations, comme un terrain de camping, une aire de pique-nique, une concession et une aire de mise à l'eau.



Imagerie : GeoManitoba



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ deux hectares (ha), est situé dans la forêt provinciale Sandilands, dans l'écorégion du lac des Bois. La région est caractérisée par des forêts de pins gris où poussent des espèces végétales communes comme le bleuetier et le raisin-d'ours, des lichens et des mousses. Le parc est situé sur une longue crête de sable et de gravier qui se trouve sous la moitié sud de la forêt provinciale et il offre une bonne assise pour les sentiers récréatifs.

BUT DU PARC

Offrir des possibilités et des expériences de loisirs en plein air dans un milieu naturel dans le sud-est du Manitoba.

LE PARC DEVRA :

- servir de halte pour les cyclistes, les cavaliers, les motoneigistes et les skieurs de fond qui utilisent les sentiers situés à l'intérieur et près du parc;
- offrir des possibilités de pique-nique et d'utilisation diurne pour les résidents du sud-est du Manitoba et les personnes qui visitent la région.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 1,78 ha (100 % du parc)

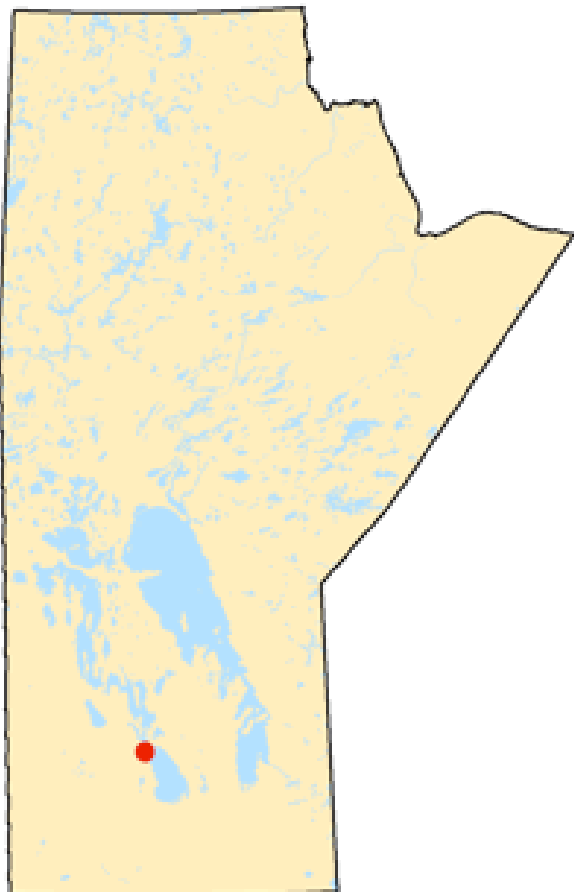
- offrent des possibilités d'utilisation diurne et une halte pour les sentiers régionaux.



Imagerie : GeoManitoba

Margaret-Bruce

DÉSIGNATION >> LE 7 JUIN 1961
TYPE DE PARC >> PARC DE LOISIRS



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise six hectares (ha), est situé sur la rive ouest du lac Manitoba, dans l'écorégion de la plaine du lac Manitoba. Le parc comprend une plage de schiste naturelle, qui constitue l'extrémité nord d'un ensemble de crêtes de plage qui s'étendent le long de la rive ouest du lac. La végétation, typique de la région, est composée notamment de chênes et de peupliers faux-trembles.

BUT DU PARC

Offrir des possibilités et des expériences de loisirs en plein air dans un milieu naturel, dans l'ouest du Manitoba.

LE PARC DEVRA :

- comporter un terrain de camping et des aires de pique-nique;
- offrir une plage et des possibilités de baignade sur la rive ouest du lac Manitoba.

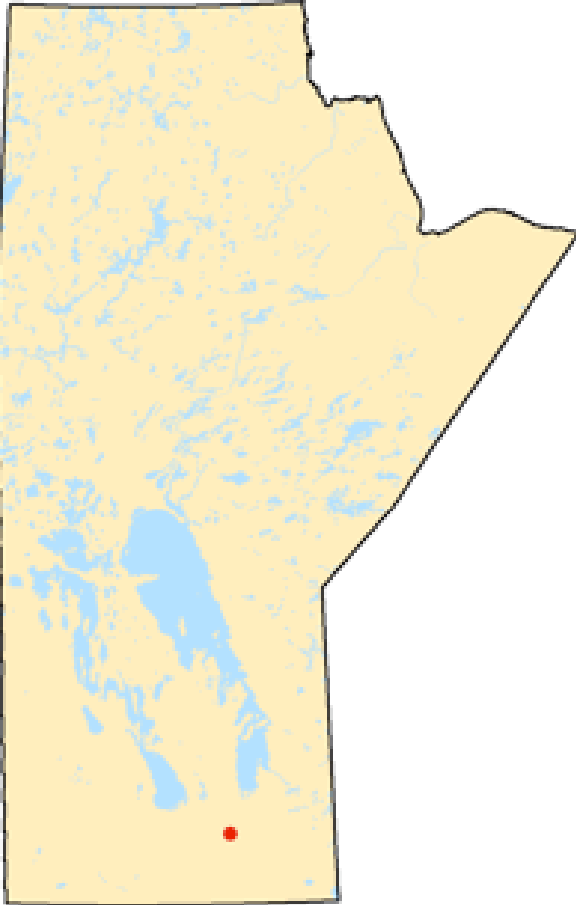
TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 6,05 ha (100 % du parc)

- offrent des installations de loisirs, notamment un terrain de camping, une plage et des aires de pique-nique.



Imagerie : GeoManitoba



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie atteint presque deux hectares (ha), est situé dans le centre-ville de Winnipeg, au coin nord-est de Broadway et Osborne, à l'opposé du Palais législatif du Manitoba. Le parc comporte un aménagement paysager soigneusement entretenu, ainsi qu'une fontaine, une borne d'arpentage et divers monuments commémoratifs, qui sont pour la plupart érigés en l'honneur des sacrifices faits par les membres des Forces armées canadiennes.

BUT DU PARC

Sauvegarder un parc dédié au souvenir des chers disparus et de leur sacrifice, en temps de guerre comme en temps de paix, pour créer le Manitoba et préserver la nation.

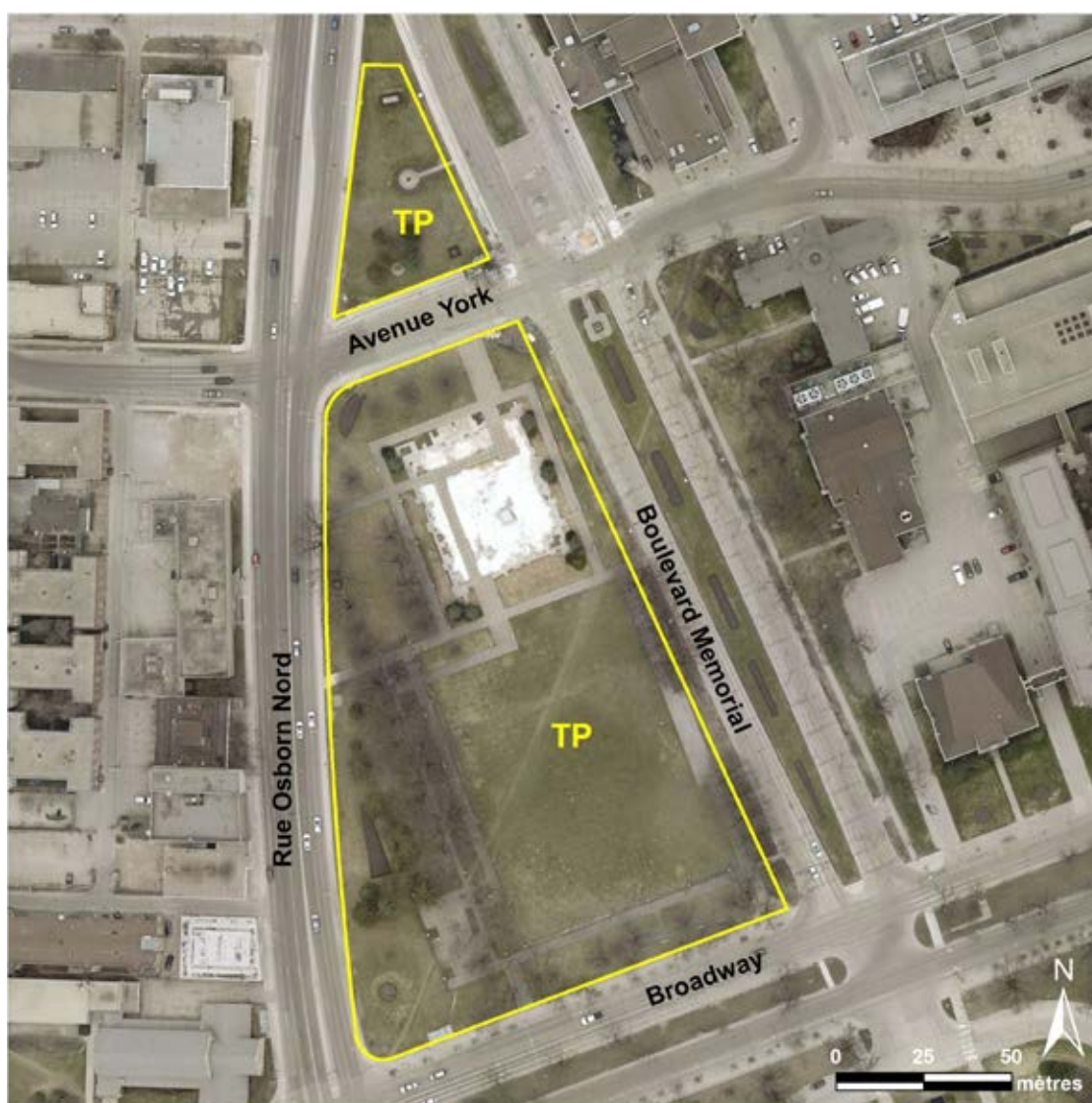
LE PARC DEVRA :

- sauvegarder les terres où se trouvent les monuments commémoratifs;
- servir de leur de rassemblement pour des réceptions ou des événements spéciaux;
- fournir à l'usage du grand public un espace vert en milieu urbain.

TERRES DU PATRIMOINE (TP)

Superficie : 1,95 ha (100 % du parc)

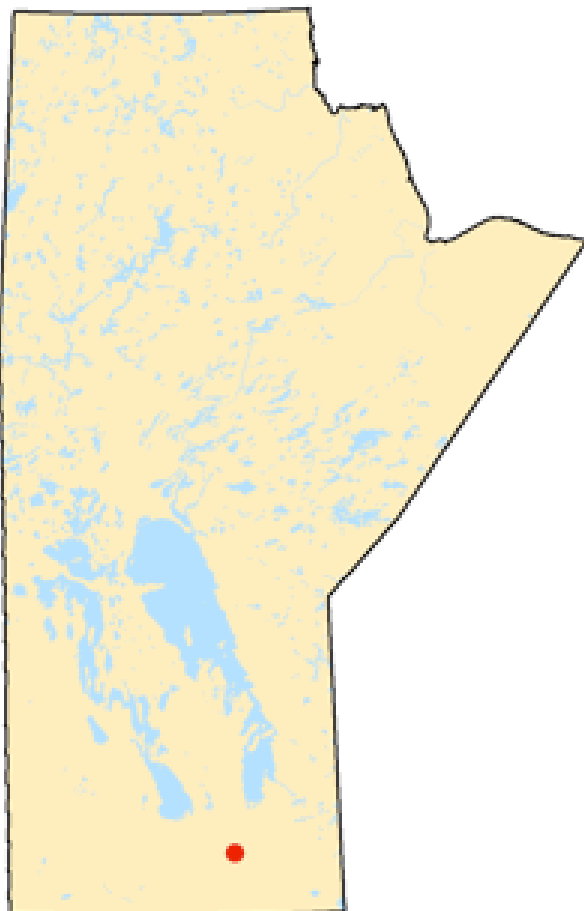
- offrent un espace vert qui comporte des œuvres et des monuments commémoratifs;
- contiennent l'élément central du parc, la fontaine City Hydro.



Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community

Monastère-des-trappistes

DÉSIGNATION >> LE 23 SEPTEMBRE 2002
TYPE DE PARC >> PARC DU PATRIMOINE



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ deux hectares (ha), est situé à deux kilomètres au sud de Winnipeg, du côté ouest de la jonction des rivières Rouge et Sale. Le parc correspond au site d'un ancien monastère trappiste, où des moines ont vécu de la construction en 1892, jusqu'en 1978. Le feu a ravagé le bâtiment vacant en 1983. Aujourd'hui, les ruines du monastère entourées de pelouses et de plates-bandes soigneusement entretenues constituent l'élément central du parc.

BUT DU PARC

Sauvegarder les ruines du monastère des trappistes et contribuer à faire connaître et apprécier au public l'importance historique du lieu.

LE PARC DEVRA :

- sauvegarder les structures qui restent du monastère des trappistes, un exemple d'un petit complexe monastique au Canada qui illustre une forme d'architecture typiquement française implantée dans les Prairies canadiennes;
- contribuer à la sensibilisation du public et à faire connaître l'importance historique du site et des moines trappistes;
- tenir des activités culturelles et récréatives qui sont respectueuses du milieu naturel et de l'environnement historique.

TERRES DU PATRIMOINE (TP)

Superficie : 2,02 ha (100 % du parc)

- offrent un accès à la rivière et une aire de pique-nique;
- offrent des possibilités récréatives pendant la journée, notamment des promenades et des possibilités de découverte du patrimoine.



Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise 142 910 hectares (ha), est caractérisé par des réseaux d'affleurements rocheux, de lacs et de rivières. La plus grande partie du parc est dominée par des forêts de pins gris et de peupliers faux-trembles, des marais dispersés et des tourbières d'épinettes noires et de mélèzes. Le parc constitue un habitat important pour la population de caribou des bois boréal la plus au sud du Manitoba. Des parties du parc font partie de la zone interprovinciale de nature protégée du Manitoba et de l'Ontario.

BUT DU PARC

Sauvegarder les caractéristiques physiques et les communautés biologiques représentatives de l'écorégion des hautes terres du lac Seul et permettre diverses activités de loisirs et utilisations des ressources.

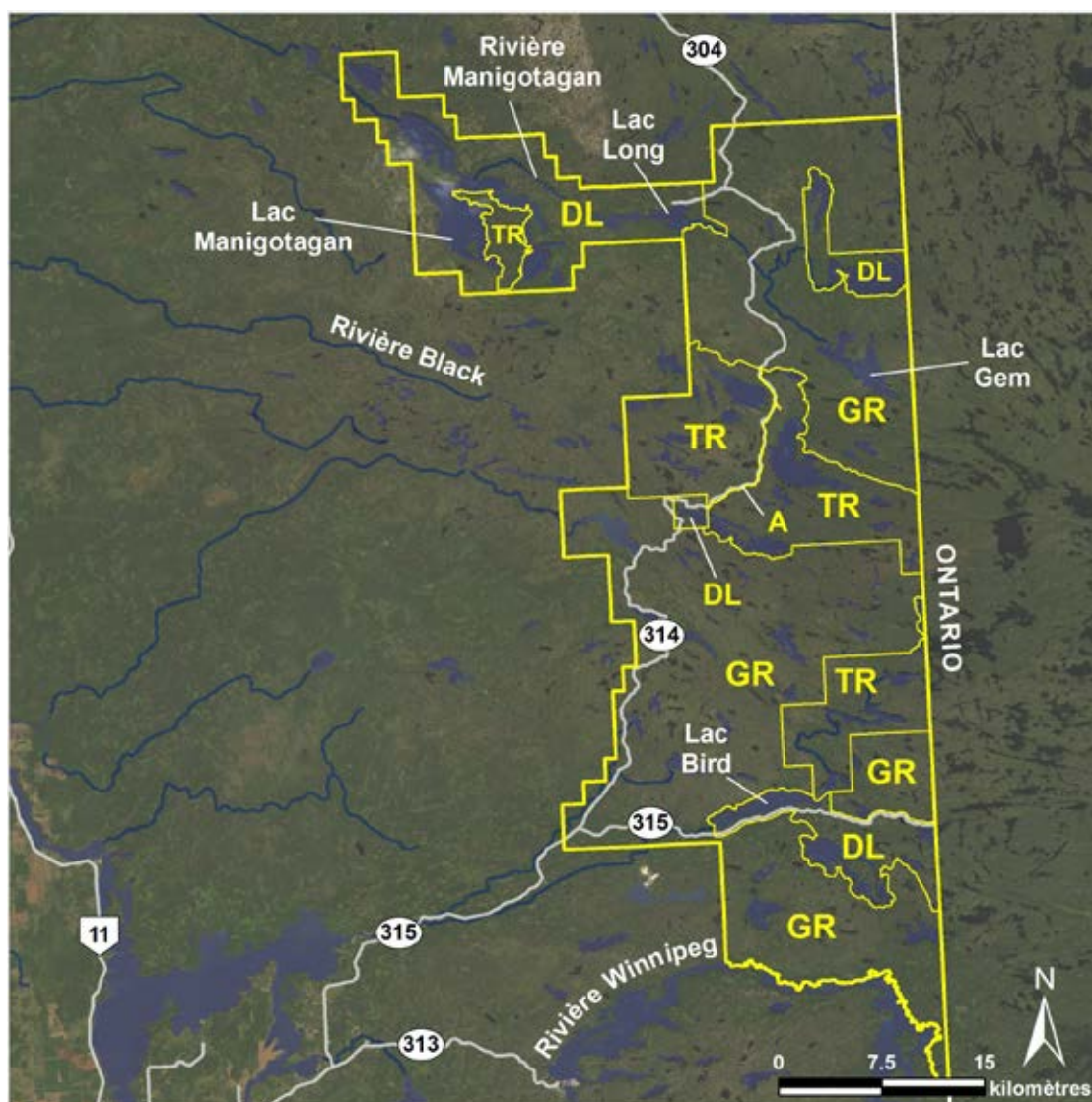
LE PARC DEVRA :

- sauvegarder des aires de l'habitat du caribou des bois boréal, une espèce menacée;
- offrir des possibilités d'activités de loisirs axées sur la nature, comme le canotage, la randonnée pédestre et le camping rustique, dans un environnement en grande partie intact;
- offrir des possibilités de camping, de séjour dans des chalets, de navigation de plaisance et de pêche de grande qualité, et mettre en place des installations et des services connexes;
- contribuer à faire apprécier et connaître au public le patrimoine naturel et culturel du parc Nopiming;
- permettre des utilisations commerciales des ressources, comme l'exploitation minière, lorsque les activités ne nuisent pas aux autres rôles du parc.

TERRES REÇULÉES (TR)

Superficie : 27 301 ha (19 % du parc)

- protègent les communautés des forêts boréales et l'habitat du caribou des bois boréal, en particulier les aires de mise bas du caribou;
- offrent des possibilités d'activités de loisirs axées sur la nature, comme le canotage, le camping rustique et la chasse et la pêche dans des zones éloignées.



Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 27 526 ha (19 % du parc)

- hébergent des installations récréatives destinées à un usage intensif, notamment des terrains de camping, des gîtes commerciaux, des haltes récréatives et des lotissements pour chalets;
- permettent une utilisation commerciale des ressources, tout en reconnaissant les valeurs récréatives du parc.

TERRES DESTINÉES À LA GESTION DES RESSOURCES (GR)

Superficie : 88 040 ha (62 % du parc)

- permettent certaines possibilités d'exploitation commerciale des ressources, comme l'exploitation minière;
- offrent des possibilités de loisirs, notamment des possibilités de pêche, de canotage, d'utilisation de sentiers et de routes récréatives et de séjours dans des chalets éloignés existants.

TERRES D'ACCÈS (A)

Superficie : 43 ha (< 1 % du parc)

- fournissent un accès routier à travers la zone classée « terres reculées ».



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ un hectare (ha), est situé sur la rive est de la rivière Winnipeg, à la jonction de la rivière et de la route provinciale no 211, dans l'écorégion du lac des Bois. Il s'agit du plus petit parc du réseau des parcs provinciaux. Le parc a peu à offrir pour ce qui est de la faune et de la flore, mais les espaces boisés qui entourent le parc constituent l'habitat de nombreuses espèces animales. L'aire de mise à l'eau du parc est le seul accès à la rivière Winnipeg entre la centrale hydroélectrique de Seven Sisters et Lac-du-Bonnet.

BUT DU PARC

Offrir des possibilités de loisirs en plein air dans un milieu naturel, dans l'est du Manitoba.

LE PARC DEVRA :

- fournir un point d'accès à la rivière Winnipeg pour la navigation de plaisance et la pêche;
- fournir des possibilités de pique-nique et d'utilisation diurne.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 0,68 ha (100 % du parc)

- fournissent une aire de pique-nique et une aire de mise à l'eau.



Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community

Plage Hnausa

DÉSIGNATION >> LE 7 JUIN 1961
TYPE DE PARC >> PARC DE LOISIRS



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ 10 hectares (ha), est situé sur la rive ouest du lac Winnipeg, dans l'écorégion de la plaine interlacustre. La plage de sable constitue l'attrait principal du parc. Les terres intérieures ont été aménagées pour le camping et une utilisation diurne. Un muret protecteur composé de terre et de roches sépare la plage du terrain de camping, afin de protéger celui-ci des niveaux d'eau élevés. Le parc comporte des aires gazonnées et des arbres isolés entre les aménagements, ainsi qu'un petit peuplement de frênes, de saules et d'épinettes à l'extrémité sud du parc.

BUT DU PARC

Offrir des possibilités et des expériences de loisirs en plein air dans un milieu naturel, dans la région d'Entre-les-Lacs, au Manitoba.

LE PARC DEVRA :

- offrir des possibilités de camping et d'utilisation diurne, en particulier de la baignade et des activités à la plage;
- sauvegarder la plage de sable et son habitat.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 9,70 ha (100 % du parc)

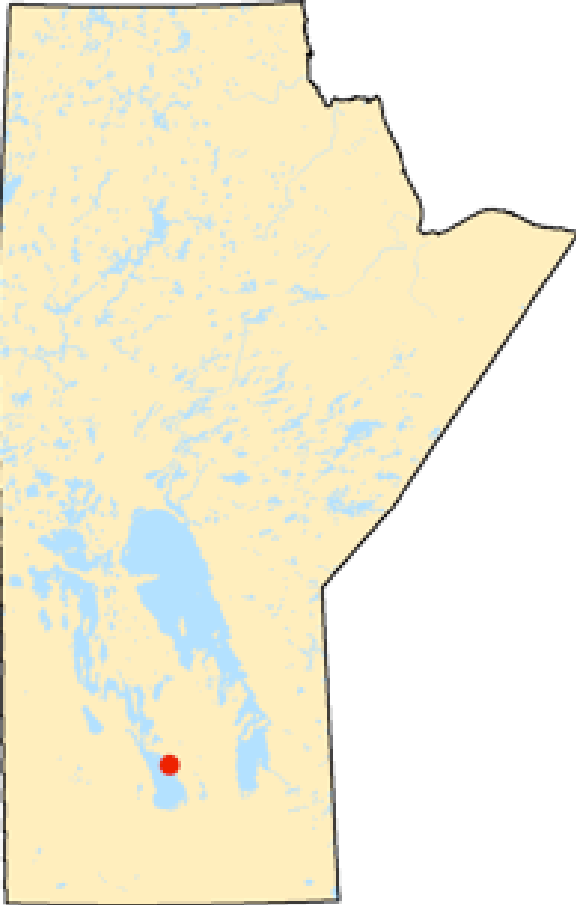
- fournissent des installations, notamment un terrain de camping, une plage et un terrain de jeu.



Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community

Plage Lundar

DÉSIGNATION >> LE 22 JUIN 1962
TYPE DE PARC >> PARC DE LOISIRS



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ 23 hectares (ha), est situé sur la rive est du lac Manitoba, dans l'écorégion de la plaine du lac Manitoba. Comme son nom le suggère, le parc possède une plage de sable de grande qualité. Le parc suit une crête de plage le long de la ligne d'eau, et est bordé par le lac Manitoba à l'ouest et des terrains marécageux à l'ouest. La végétation du parc comprend des peupliers faux-trembles, des saules et des chênes.

BUT DU PARC

Offrir des possibilités et des expériences de loisirs en plein air dans un milieu naturel, dans la région d'Entre-les-Lacs.

LE PARC DEVRA :

- offrir des possibilités d'utilisation diurne, de camping, de baignade et de pique-nique;
- fournir un accès au lac Manitoba pour les embarcations.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 23,41 ha (100 % du parc)

- fournissent des aires de pique-nique, un terrain de jeu, une aire de mise à l'eau et un court sentier autoguidé;
- comprennent un terrain de camping qui offre des emplacements de camping sans service ou avec électricité.



Imagerie : GeoManitoba

Plage Patricia

DÉSIGNATION >> LE 7 JUIN 1961
TYPE DE PARC >> PARC DE LOISIRS



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ 54 hectares (ha), est situé sur la rive est du lac Winnipeg, dans l'écotériorité de la plaine interlacustre. Le parc comprend une plage de sable naturel, des dunes et un bassin naturel d'eaux peu profondes. La plage s'étale sur 2,5 km le long de la rive sud-est de la baie Balsam du lac Winnipeg. La plage et les dunes forment un habitat de nidification pour le pluvier siffleur, un oiseau menacé. On trouve également dans le parc des peuplements éparpillés de forêt de feuillus.

BUT DU PARC

Offrir des possibilités de loisirs en plein air dans un milieu naturel, dans le sud du Manitoba.

LE PARC DEVRA :

- offrir une plage et des possibilités de baignade sur les rives du lac Winnipeg;
- sauvegarder les bassins naturels d'eaux peu profondes et les habitats des milieux humides pour offrir aux oiseaux aquatiques une aire de nidification;
- sauvegarder l'habitat naturel offert par la crête de plage pour les oiseaux qui y font leur nid, notamment le pluvier siffleur;
- contribuer à faire connaître et apprécier les habitats des dunes, le bassin naturel d'eaux peu profondes, en particulier comme sites de nidification du pluvier siffleur.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 54,42 ha (100 % du parc)

- fournissent des installations, notamment des aires de pique-nique et une concession;
- contiennent une plage et des dunes.



Imagerie : GeoManitoba

Plage Rainbow

DÉSIGNATION >> LE 8 NOVEMBRE 1961
TYPE DE PARC >> PARC DE LOISIRS



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ 52 hectares (ha), est situé sur une crête de plan de la rive sud-ouest du lac Dauphin, dans l'écorégion de la plaine du lac Manitoba. À l'intérieur du parc, les ruisseaux Crooked et Crawford se jettent dans le lac Dauphin. La plus grande partie du parc comporte des aires de camping et d'utilisation diurne.

BUT DU PARC

Offrir des activités de loisirs en plein air dans un milieu naturel, dans l'ouest du Manitoba.

LE PARC DEVRA :

- offrir une plage et des possibilités de camping, de pique-nique et d'utilisation diurne;
- servir de parc d'importance régionale pour Dauphin et les collectivités environnantes;
- fournir un accès au lac Dauphin pour les embarcations.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 52,41 ha (100 % du parc)

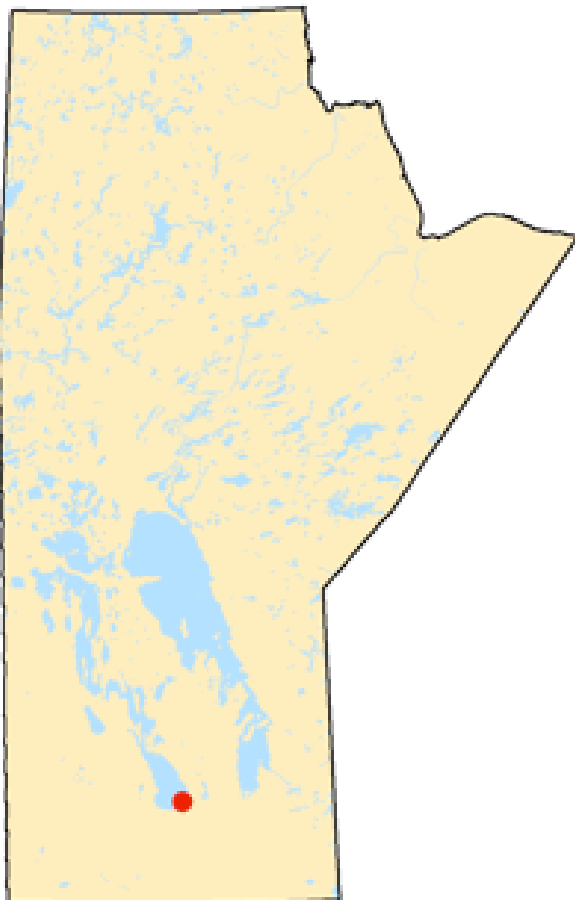
- fournissent des installations, notamment un terrain de camping, une aire de pique-nique, une concession et un terrain de balle molle;
- fournissent un accès au lac Dauphin pour les embarcations.



Imagerie : GeoManitoba

Plage Saint-Ambroise

DÉSIGNATION >> LE 7 JUIN 1961
TYPE DE PARC >> PARC DE LOISIRS



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ 46 hectares (ha), est situé sur la rive sud-est du lac Manitoba, dans l'écorégion de la plaine du lac Manitoba. Le parc est situé sur une crête linéaire formée par la pression de la glace et des vagues du lac sur le rivage. Une plage suit la rive du lac Manitoba à l'intérieur du parc, tandis que de grands marais autour du parc constituent un habitat de nidification pour diverses espèces de gibier d'eau.

BUT DU PARC

Offrir des possibilités de loisirs en plein air dans un milieu naturel, dans le centre-sud du Manitoba.

LE PARC DEVRA :

- offrir des possibilités d'utilisation diurne ainsi qu'une plage;
- sauvegarder l'habitat naturel offert par la crête de plage pour les oiseaux qui y font leur nid, notamment le pluvier siffleur;
- offrir des possibilités d'observer les oiseaux, en particulier pendant la période de migration de la paruline, et contribuer à faire connaître et apprécier au public l'histoire naturelle de la région.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 45,68 ha (100 % du parc)

- offrent des installations de loisirs, notamment une aire d'utilisation diurne et une plage.



Imagerie : GeoManitoba

Pointe Birch

DÉSIGNATION >> LE 8 NOVEMBRE 1961
TYPE DE PARC >> PARC DE LOISIRS



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ 13 hectares (ha), est situé sur la rive nord de la baie Buffalo du lac des Bois, dans l'écorégion du lac des Bois. Le parc est dominé par des basses terres couvertes d'une végétation de type forêt mixte, qui comprend plusieurs espèces de plantes peu communes ailleurs dans la province. La pointe Birch offre les seuls points d'accès et de mise à l'eau publics dans la partie du lac des Bois qui est située au Manitoba.

BUT DU PARC

Offrir des possibilités de pêche à la ligne et d'autres activités de loisirs aquatiques dans un milieu naturel, dans le sud-est du Manitoba.

LE PARC DEVRA :

- offrir des possibilités de camping et de navigation de plaisance;
- offrir un accès au lac des Bois.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 13,10 ha (100 % du parc)

- fournissent des installations, notamment un terrain de camping et une aire de mise à l'eau;
- permettent la pêche à la ligne;
- offrent un point d'accès au lac des Bois.



Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community

Primrose

DÉSIGNATION >> AUGUST 13, 1974
TYPE DE PARC >> PARC DE LOISIRS



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ six hectares (ha), est situé près de la jonction entre la route provinciale à grande circulation no 10 et la route Lenswood, dans l'écorégion de la plaine interlacustre. Le parc, adjacent à la rivière Birch, est un espace boisé composé de feuillus.

BUT DU PARC

Offrir des activités de loisirs en plein air dans un milieu naturel, dans l'ouest du Manitoba.

LE PARC DEVRA :

- fournir des installations de camping;
- servir de halte et d'aire de pique-nique pour les voyageurs et les résidents de la région.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 6,48 ha (100 % du parc)

- fournissent des installations, notamment une aire de pique-nique et des emplacements de camping.



Imagerie : GeoManitoba

Rapides Sasagiu

DÉSIGNATION >> LE 13 AOÛT 1974
TYPE DE PARC >> PARC DE LOISIRS



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ 100 hectares (ha), est situé à la jonction du lac Setting et du lac Brostrom, dans l'écorégion des hautes terres de la rivière Hayes. Le parc comporte un segment de chacun des deux lacs et des parties des rives adjacentes. Les rapides Sasagiu, l'élément central du parc, coulent du lac Setting vers le lac Brostrom et font partie du cours d'eau de la rivière Grass. L'eau près des rapides est souvent accessible toute l'année.

BUT DU PARC

Offrir des activités de loisirs en plein air dans un milieu naturel, dans le nord du Manitoba.

LE PARC DEVRA :

- offrir des possibilités de camping et d'activités diurnes;
- offrir un accès pour pêcher dans le lac Setting et la rivière Grass.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 99,60 ha (100 % du parc)

- Les installations comprennent un terrain de camping et un sentier de portage de canot.



Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ 86 hectares (ha), est situé sur la rive nord du lac Wahtopannah, qui est un réservoir de l'écorégion de la tremblaie-parc. La construction du réservoir et d'installations récréatives a créé un paysage mixte composé d'espaces naturels et d'espaces aménagés. Le parc se trouve au milieu de collines caractéristiques de la région et comporte 38 hectares (ha) de prairie mixte. Des espaces boisés sont présents à divers endroits dans le parc, notamment en bordure du plan d'eau et des terrains de camping, ainsi que le long de la bordure nord de la prairie.

BUT DU PARC

Sauvegarder les caractéristiques physiques et les communautés biologiques représentatives de l'écorégion de la tremblaie-parc et permettre diverses activités de loisirs.

LE PARC DEVRA :

- offrir une plage et des possibilités de camping, de pêche et de pique-nique;
- servir de parc d'importance régionale pour les résidents du sud-ouest du Manitoba et les personnes qui visitent la région;
- fournir un accès au lac Wahtopannah pour les embarcations;
- entretenir et améliorer ce qui reste de prairie mixte.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

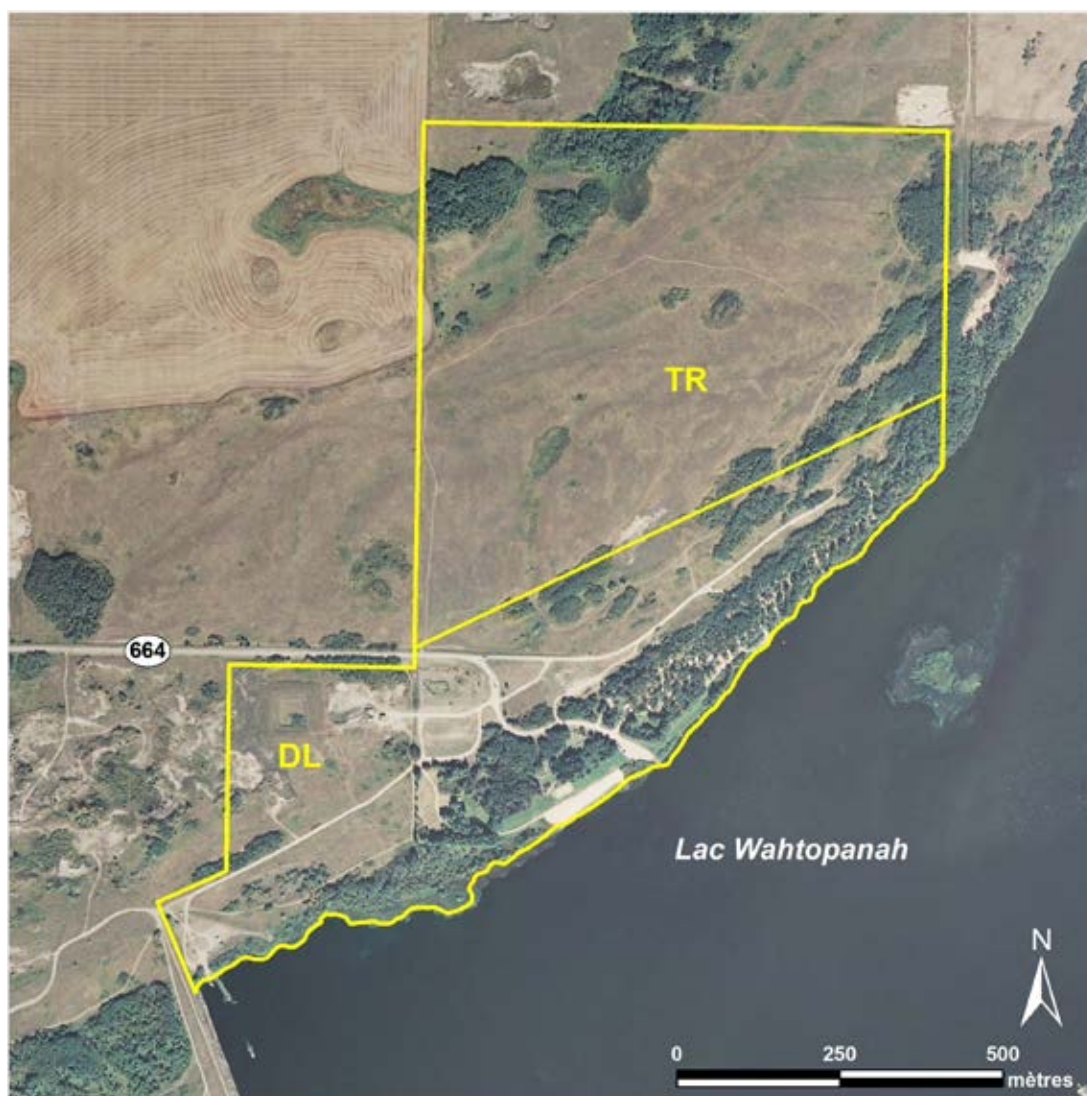
Superficie : 37,89 ha (44 % du parc)

- fournissent une plage et des installations, notamment un terrain de camping, un terrain de jeu, une aire de mise à l'eau, une concession et des aires de pique-nique.

TERRES REÇULÉES (TR)

Superficie : 48,56 ha (56 % du parc)

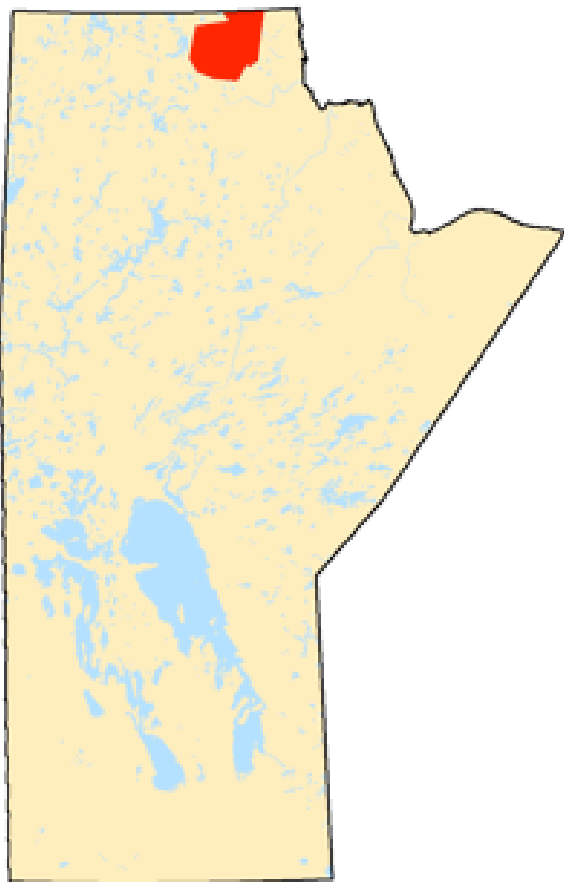
- protègent ce qui reste de la prairie mixte indigène;
- fournissent des sentiers récréatifs axés sur la nature pour la randonnée pédestre.



Imagerie : GeoManitoba

Rivière-Caribou

DÉSIGNATION >> LE 10 MAI 2002
TYPE DE PARC >> PARC SAUVAGE



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise 764 000 hectares (ha), est dominé par le réseau de la rivière Caribou. Cette rivière sauvage et intacte est ponctuée par des rapides et des cascades sur toute sa longueur. Le parc constitue une zone de transition entre la forêt boréale et la toundra, et son paysage est caractérisé par la présence d'eskers et d'anciennes crêtes de plages glaciaires.

BUT DU PARC

Sauvegarder les caractéristiques physiques et les communautés biologiques représentatives de l'écorégion des hautes terres de la rivière Kazan.

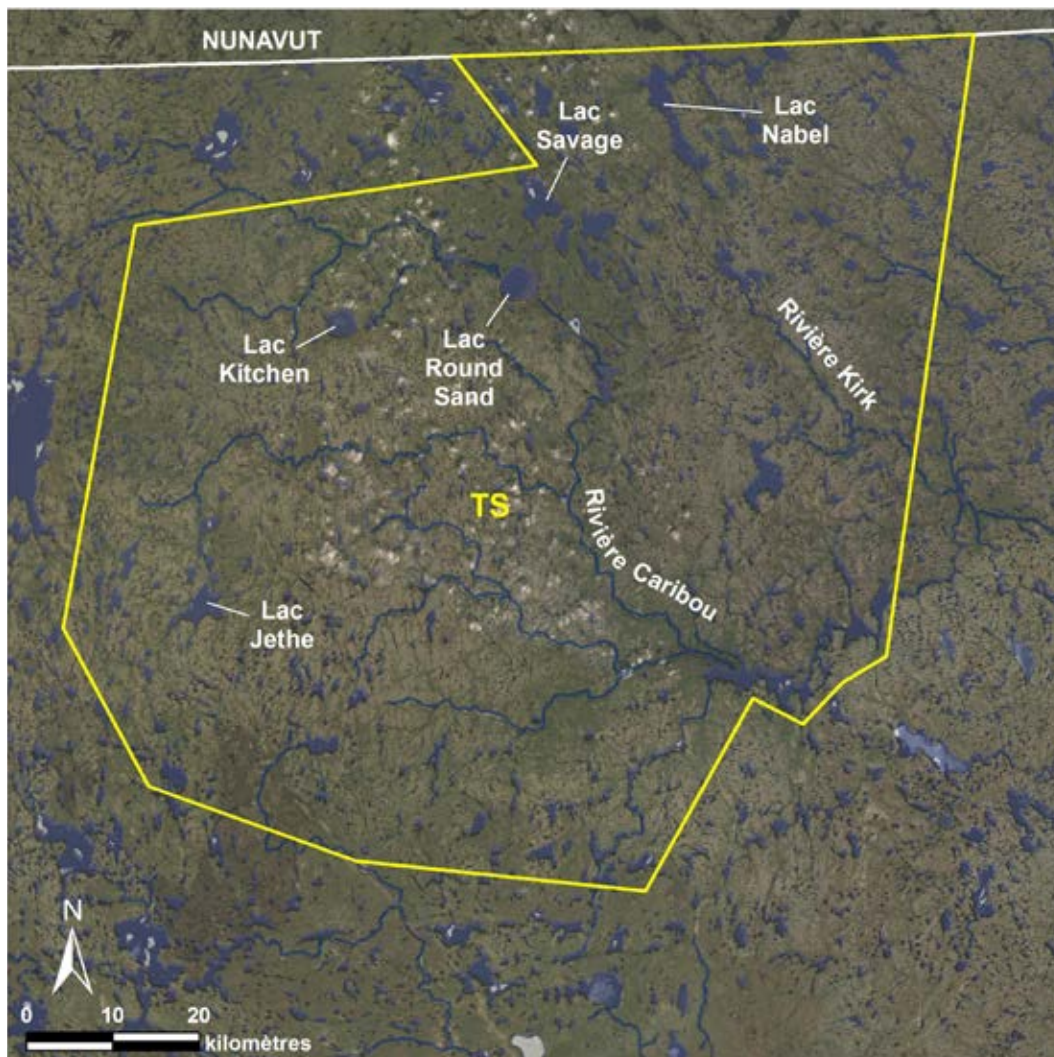
LE PARC DEVRA :

- protéger l'habitat d'hivernage du caribou de la toundra afin de le maintenir intact;
- offrir des possibilités d'activités de loisirs axées sur la nature qui dépendent d'un environnement intact;
- contribuer à faire apprécier et connaître au public les caractéristiques naturelles et le patrimoine culturel du parc.

TERRES SAUVAGES (TS)

Superficie : 764 000 ha (100 % du parc)

- protègent des terres naturelles qui comprennent des zones de forêt boréale et de toundra;
- protègent l'habitat de nombreuses espèces végétales et animales, notamment le caribou de la toundra;
- offrent des activités de loisirs en milieu sauvage, comme le canotage, la chasse et la pêche;
- comprennent les anciens bâtiments du poste de la Compagnie de la baie d'Hudson au lac Caribou.



Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community

Rivière Grass

DÉSIGNATION >> LE 30 AVRIL 1963
TYPE DE PARC >> PARC NATUREL



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise 227 930 hectares (ha), est caractérisé par les rivières et les lacs du réseau de la rivière Grass. Le parc sert de zone de transition entre le bouclier précambrien et les basses terres du Manitoba et il est composé principalement des forêts boréales, des affleurements rocheux et des tourbières ombrophobes. Le parc fournit des habitats pour de nombreuses espèces végétales et animales, notamment le caribou des bois. Le circuit de canotage de la rivière Grass est accessible à divers endroits dans le parc.

BUT DU PARC

Sauvegarder des caractéristiques physiques et des communautés biologiques représentatives des écorégions des hautes terres de la rivière Churchill et des basses terres boréales du Centre et permettre diverses activités de loisirs et utilisations des ressources.

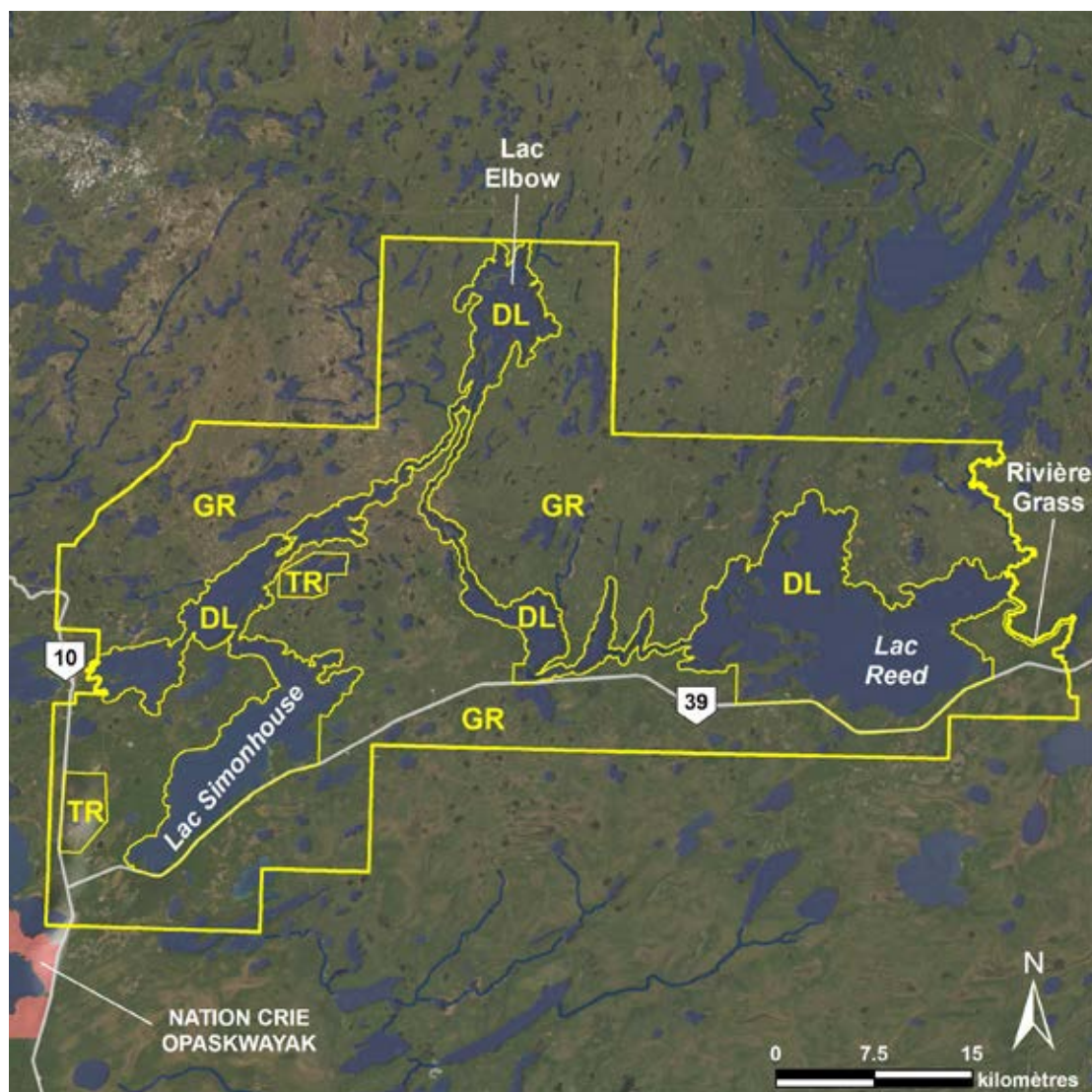
LE PARC DEVRA :

- préserver la grande qualité de l'eau de la rivière Grass et l'habitat du caribou des bois, une espèce menacée;
- offrir des possibilités de canotage, de camping et de pêche et permettre les installations et les services connexes;
- contribuer à faire apprécier au public l'histoire culturelle et naturelle de la rivière Grass et le renseigner sur le sujet;
- permettre des utilisations commerciales des ressources, comme l'exploitation minière, lorsque les activités ne nuisent pas aux autres rôles du parc.

TERRES REÇULÉES (TR)

Superficie : 2 895 ha (1 % du parc)

- protègent les caractéristiques uniques de palse (butte de pergélisol) de la Réserve écologique de Palsa Hazel et l'habitat de mise bas du caribou des bois.



Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 53 410 ha (24 % du parc)

- favorisent les possibilités de canotage récréatif éloigné sur le réseau de la rivière Grass;
- hébergent des aménagements récréatifs, comme des terrains de camping, des campements pour les groupes, des gîtes, des sites et des sentiers de découverte de la nature;
- permettent les exploitations minières existantes et à venir tout en reconnaissant les valeurs récréatives du parc;
- protègent l'habitat de mise bas du caribou des bois.

TERRES DESTINÉES À LA GESTION DES RESSOURCES (GR)

Superficie : 171 625 ha (75 % du parc)

- permettent certaines possibilités d'exploitation commerciale des ressources, comme l'exploitation minière;
- sauvegardent l'habitat du caribou des bois et des tourbières réticulées.



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise 7 432 hectares (ha), est caractérisé par la rivière Manigotagan et les terres qui bordent ses rives. La rivière coule de l'est vers l'ouest dans une forêt boréale précambrienne avant de se jeter dans le lac Winnipeg. La topographie est variée. On peut notamment observer des falaises rocheuses le long des tronçons situés en amont et des zones densément boisées près de l'embouchure de la rivière. La rivière Manigotagan offre une route de canotage parmi les mieux établies dans l'est du Manitoba, en raison de sa facilité d'accès, de sa proximité de Winnipeg, de sa diversité de rapides navigables et de la qualité de sa nature sauvage.

BUT DU PARC

Sauvegarder les caractéristiques physiques et les communautés biologiques représentatives de l'écorégion des basses terres du lac Seul, et offrir diverses possibilités récréatives tout en protégeant la qualité de l'eau de la rivière.

LE PARC DEVRA :

- fournir des terres reculées pour des activités comme le canotage et des activités traditionnelles et culturelles qui dépendent en grande partie d'un environnement intact;
- sauvegarder les habitats aquatiques et riverains de la rivière Manigotagan;
- contribuer à faire apprécier au public les valeurs naturelles et culturelles du couloir de la rivière Manigotagan et faire ressortir la nécessité de respecter et de conserver les valeurs et la qualité de l'eau de la rivière.

TERRES REÇULÉES (TR)

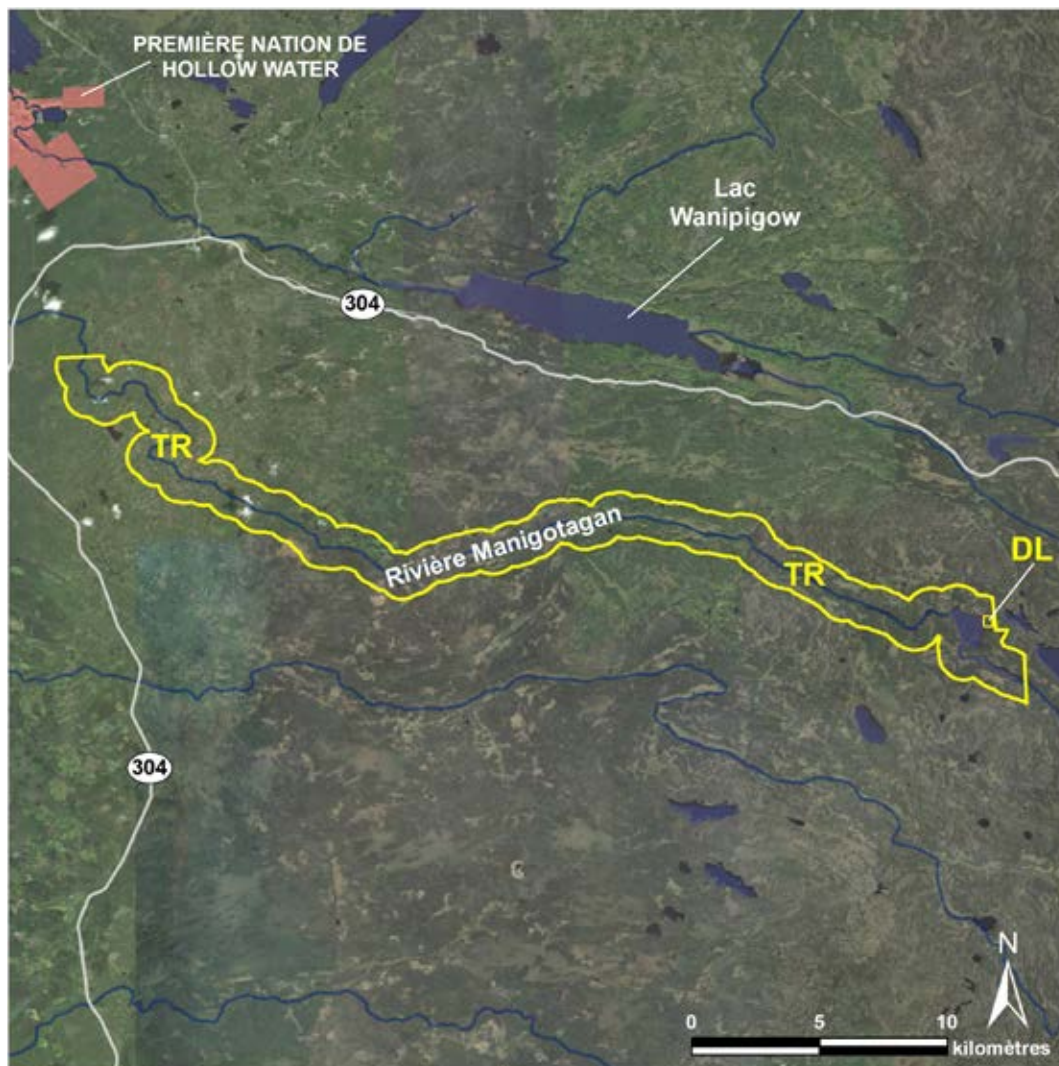
Superficie : 7 416 ha (> 99 % du parc)

- protègent les valeurs naturelles, culturelles et récréatives liées au couloir de la rivière Manigotagan et aident au maintien de la qualité de l'eau de la rivière.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 16 ha (< 1 % du parc)

- permettent le claim minier préexistant près du lac Mud Turtle.



Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community

Rivière Overflowing

DÉSIGNATION >> LE 8 NOVEMBRE 1961
TYPE DE PARC >> PARC DE LOISIRS



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ 13 hectares (ha), est situé sur la rive est de la rivière Overflowing, dans l'écorégion des hautes terres boréales du Centre.

Le parc se trouve tout juste au nord de l'embouchure de la baie Overflow, laquelle s'ouvre sur le lac Winnipegosis. Des forêts de conifères et des sols à la texture fine et au drainage imparfait sont typiques de la partie de la région où se trouve le parc.

BUT DU PARC

Offrir des activités de loisirs en plein air dans un milieu naturel, dans l'ouest du Manitoba.

LE PARC DEVRA :

- offrir un accès à la rivière Overflowing et au lac Winnipegosis;
- offrir des possibilités de camping et de pêche.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 13,11 ha (100 % du parc)

- fournissent des installations, notamment un terrain de camping, une aire de mise à l'eau et une aire de pique-nique;
- fournissent un accès à la rivière Overflowing et au lac Winnipegosis à des fins de loisirs aquatiques.



Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community

Rivière Red Deer

DÉSIGNATION >> LE 13 AOÛT 1974
TYPE DE PARC >> PARC DE LOISIRS



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise un hectare (ha), est situé près de l'embouchure de la rivière Red Deer, dans l'écorégion de la plaine interlacustre. Légèrement à l'est du parc, la rivière se déverse dans la baie Dawson, sur la rive ouest du lac Winnipegosis. Les terres du parc se trouvent entre la rivière et la route provinciale à grande circulation no 10.

BUT DU PARC

Offrir des activités de loisirs en plein air dans un milieu naturel, dans l'ouest du Manitoba.

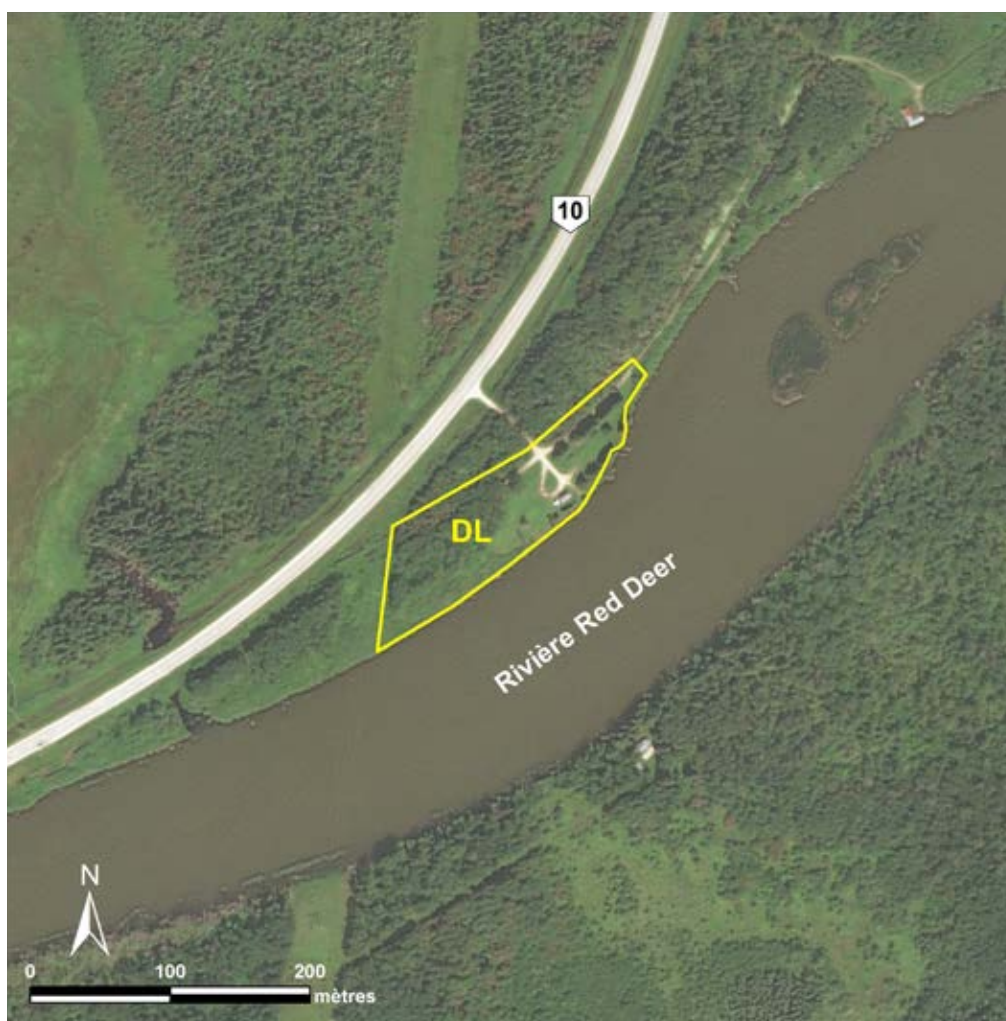
LE PARC DEVRA :

- servir d'aire de pique-nique et de halte.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 1 ha (100 % du parc)

- fournissent des installations, notamment une aire de pique-nique et d'utilisation diurne;
- fournissent un accès restreint à la rivière Red Deer pour les petites embarcations qui peuvent être mises à l'eau à la main.



Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community

Rivière Swan

DÉSIGNATION >> LE 13 AOÛT 1974
TYPE DE PARC >> PARC DE LOISIRS



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ deux hectares (ha), est adjacent à la rivière Swan, dans l'écorégion de la plaine interlacustre. Le parc comporte une petite aire de pique-nique près de la rivière et un espace public paysagé. Le parc comprend aussi un espace réservé à l'entretien.

BUT DU PARC

Offrir des possibilités et des expériences de loisirs en plein air dans un milieu naturel, dans l'ouest du Manitoba.

LE PARC DEVRA :

- offrir des possibilités de pique-nique et d'utilisation diurne.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 2,23 ha (100 % du parc)

- fournissent des installations, notamment une aire de pique-nique et une aire d'utilisation diurne.



Imagerie : GeoManitoba

Ruisseau Beaver

DÉSIGNATION >> LE 7 JUIN 1961
TYPE DE PARC >> PARC DE LOISIRS



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ 28 hectares (ha), est situé sur la rive ouest de la baie Washow du lac Winnipeg, dans l'écorégion des basses terres boréales du Centre. Le parc s'étend sur une bande de terre de deux kilomètres de long, bordé à l'ouest par la route provinciale 234 et à l'est par le lac Winnipeg. Le paysage du parc est un mélange de zones modifiées et de zones naturelles, qui comprennent un camping caractérisé par un grand espace gazonné, une plage et un peuplement de forêt boréale dans la partie sud du camping.

BUT DU PARC

Offrir des possibilités et des expériences de loisirs en plein air dans un milieu naturel, dans la région d'Entre-les-Lacs.

LE PARC DEVRA :

- offrir une plage ainsi que des possibilités de séjours dans des chalets, de camping, de pique-nique et d'utilisation diurne;
- servir de destination récréative pour les collectivités environnantes et les personnes qui visitent la région;
- offrir un accès au lac Winnipeg pour les embarcations.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 28,14 ha (100 % du parc)

- fournissent des installations, notamment une aire de camping, une aire de pique-nique et des aires d'utilisation diurne;
- comportent deux lotissements de chalets, qui sont situés au nord et au sud des aires de camping et d'utilisation diurne;
- fournissent une aire de mise à l'eau publique au lac Winnipeg.



Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community

Ruisseau Netley

DÉSIGNATION >> LE 13 AOÛT 1974
TYPE DE PARC >> PARC DE LOISIRS



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ deux hectares (ha), est situé du côté sud du marais Netley, dans l'écovégétation de la plaine interlacustre. Le marais est un milieu humide de réputation internationale qui abrite une riche communauté de plantes et d'animaux. La végétation qui entoure le parc est composée de marais et d'une forêt alluviale, qui sont deux éléments typiques de l'écovégétation de la plaine interlacustre. Le parc comporte une aire de mise à l'eau.

BUT DU PARC

Offrir des possibilités de loisirs en plein air dans un milieu naturel, dans le sud du Manitoba.

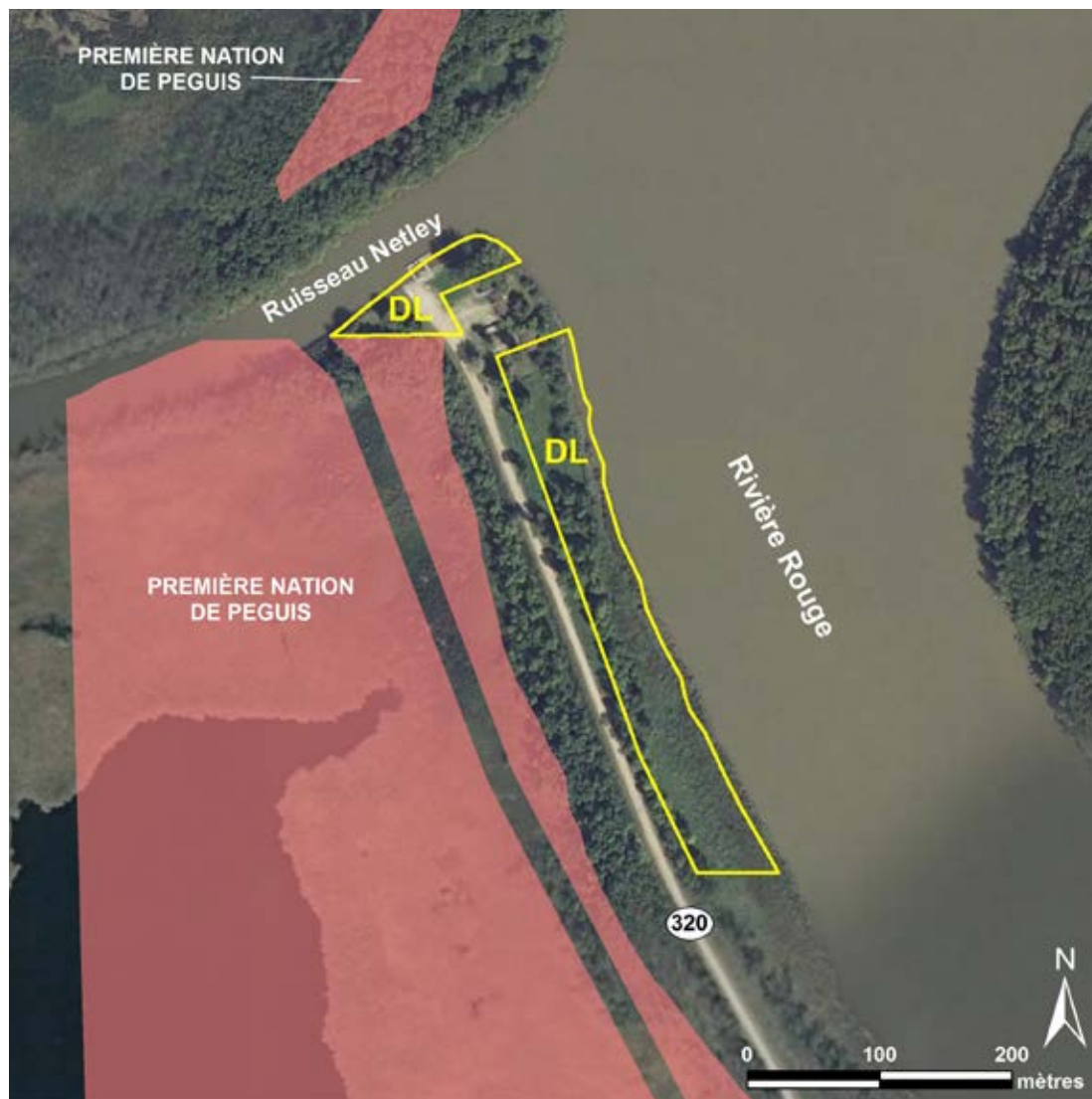
LE PARC DEVRA :

- offrir des possibilités de pêche;
- fournir un accès au ruisseau Netley et à la rivière Rouge.

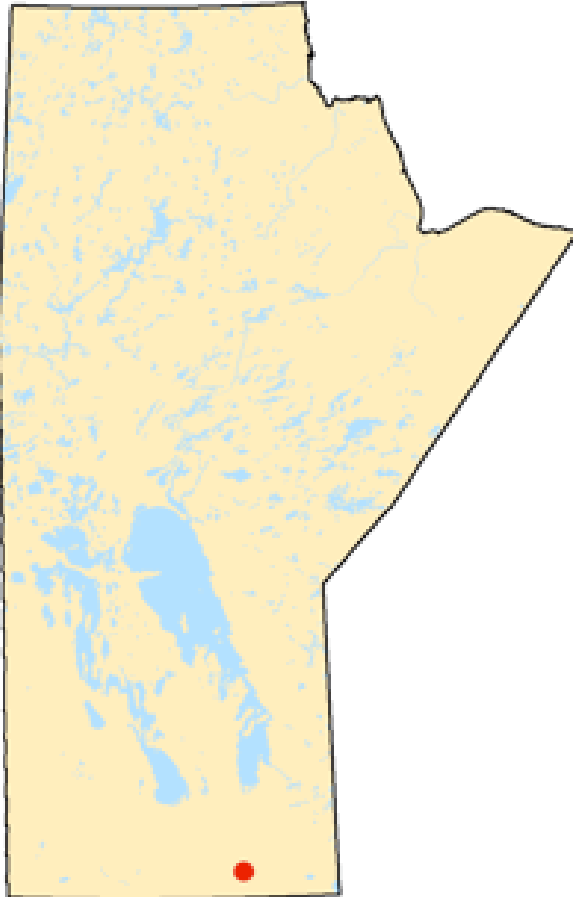
TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 1,52 ha (100 % du parc)

- fournissent un accès à une aire de mise à l'eau (situé en dehors des limites du parc);
- fournissent un accès vers des cours d'eau adjacents pour les pêcheurs, les chasseurs et les canotiers.



Imagerie : GeoManitoba



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ 148 hectares (ha), est situé à côté du lac St. Malo, dans l'écorégion de la plaine interlacustre. Le lac St. Malo est un réservoir d'eau de la rivière aux Rats qui a été créé à des fins récréatives. Le parc comporte une forêt de peupliers faux-trembles et de chênes, et ce qui reste d'une ancienne prairie d'herbes hautes. Les installations récréatives du parc comprennent un grand terrain de camping et un réseau de sentiers.

BUT DU PARC

Offrir des possibilités de loisirs en plein air dans un milieu naturel, dans le sud-est du Manitoba.

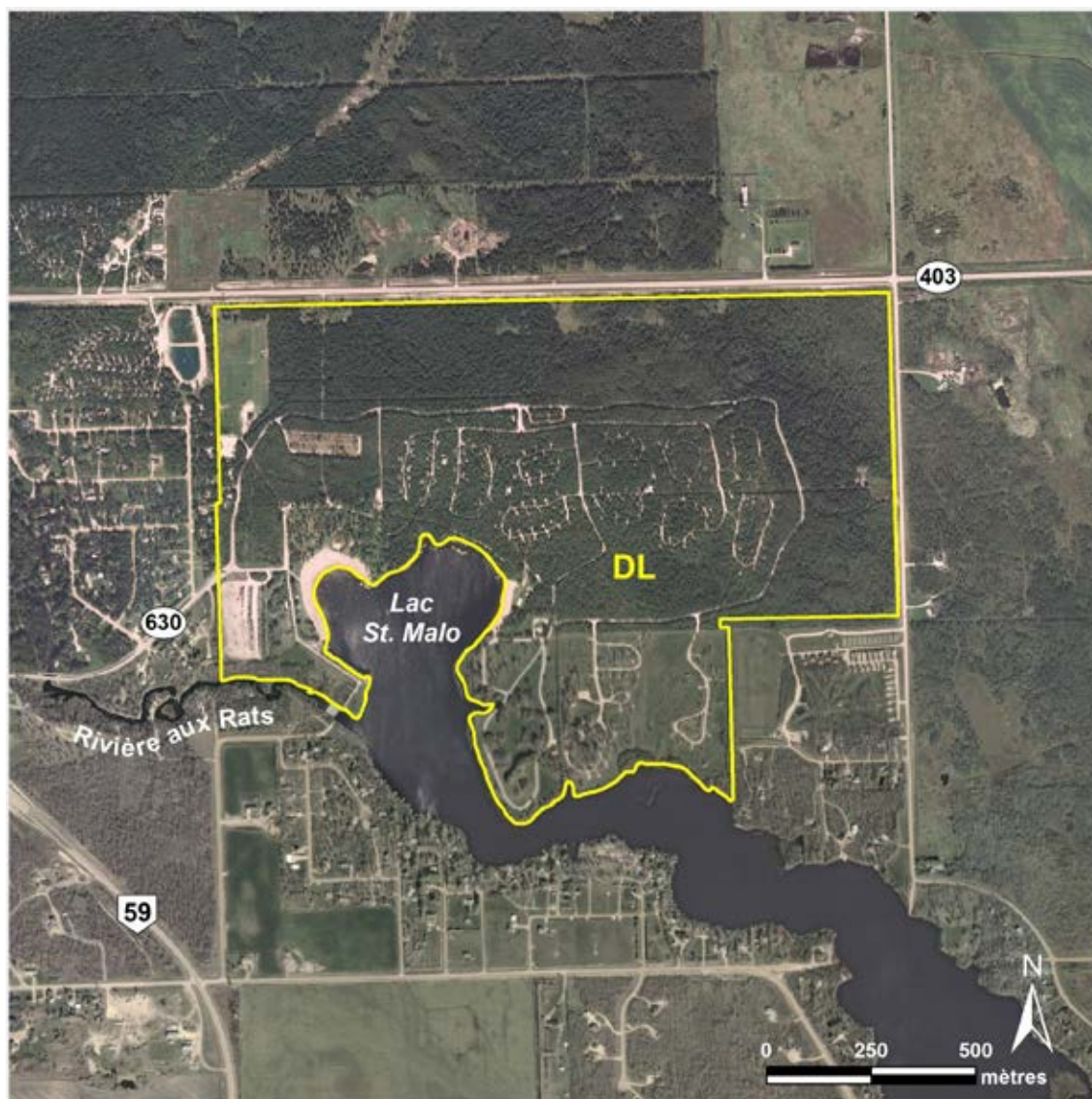
LE PARC DEVRA :

- offrir un terrain de camping avec services et des aires de pique-nique;
- offrir une plage et des possibilités de baignade;
- fournir une aire d'utilisation diurne capable d'accueillir de grands groupes;
- offrir un programme d'interprétation qui comprend des feux de camp, des randonnées pédestres guidées, un amphithéâtre et des programmes pour les familles.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 148,35 ha (100 % du parc)

- fournissent des installations, notamment des terrains de camping, des plages, des aires de pique-nique et un terrain de jeu;
- fournissent un espace qui permet la tenue d'activités spéciales d'envergure régionale;
- fournissent des sentiers de randonnée pédestre et de vélo.



Imagerie : GeoManitoba

Saint-Norbert

DÉSIGNATION >> LE 15 OCTOBRE 1976
TYPE DE PARC >> PARC DU PATRIMOINE



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ sept hectares (ha), est situé au sud de Winnipeg, à la jonction des rivières Rouge et Sale. Le parc illustre la progression historique des terres, qui sont passées d'un paysage naturel utilisé pour la chasse, la pêche et des campements par les peuples autochtones, à un établissement métis de langue française, puis à une communauté agricole canadienne-française pendant la période précédant la Première Guerre mondiale. Les bâtiments historiques du parc comprennent les maisons Bohémier, Turenne, Delorme et Henderson, une écurie et une chambre froide extérieure.

BUT DU PARC

Protéger et contribuer à faire connaître et apprécier au public un lieu représentatif de la culture métisse et française du 19e siècle.

LE PARC DEVRA :

- décrire l'évolution historique d'un habitat naturel utilisé pour la chasse et le campement à une communauté agricole de langue française;
- fournir aux visiteurs l'occasion d'apprendre l'histoire de la région pendant la résistance de la rivière Rouge (1868-1870);
- sauvegarder ou reconstruire plusieurs des premiers bâtiments de la région.

TERRES DU PATRIMOINE (TP)

Superficie : 6,62 ha (100 % du parc)

- fournissent les bâtiments du site, notamment les résidences, une écurie et un réfrigérateur extérieur;
- fournissent un sentier autoguidé comportant des panneaux d'interprétation, qui passe dans la forêt alluvionnaire le long de la rivière Sale, donnant ainsi accès aux bâtiments patrimoniaux;
- comprennent des installations, notamment une aire de pique-nique et des bâtiments historiques;
- sauvegardent une petite section d'une forêt alluvionnaire indigène.



Imagerie : GeoManitoba



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ deux hectares (ha), est situé à côté de la Transcanadienne et du ruisseau Pine, dans l'écorégion de la tremblaie-parc. Le parc englobe une petite partie du delta de la rivière Assiniboine, qui est une zone composée principalement de dunes boisées formées là où la rivière Assiniboine déversait ses eaux dans le lac glaciaire Agassiz. Le parc Seton se trouve dans une zone boisée et sert d'aire de pique-nique et de halte pour les personnes qui voyagent sur la Transcanadienne.

BUT DU PARC

Offrir des possibilités de loisirs en plein air dans un milieu naturel dans le sud-ouest du Manitoba.

LE PARC DEVRA :

- offrir des possibilités de pique-nique et d'utilisation diurne.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 1,59 ha (100 % du parc)

- fournissent des installations de pique-nique et une halte pour les personnes qui voyagent sur la Transcanadienne;
- fournissent un accès au ruisseau Creek;
- fournissent sur les lieux une plaque historique à la mémoire d'Ernest Thompson Seton, un pionnier naturaliste qui a été nommé premier naturaliste provincial du Manitoba en 1892.



Imagerie : GeoManitoba

Springwater

DÉSIGNATION >> LE 23 DÉCEMBRE 1964
TYPE DE PARC >> PARC DE LOISIRS



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ 18 hectares (ha), comporte deux parties situées de chaque côté de la route provinciale à grande circulation no 10, sur le bord de l'écorégion des hautes terres boréales du Centre. Le parc comprend un ruisseau, un ravin et un couvert d'arbres à feuilles caduques.

BUT DU PARC

Offrir des activités de loisirs en plein air dans un milieu naturel, dans l'ouest du Manitoba.

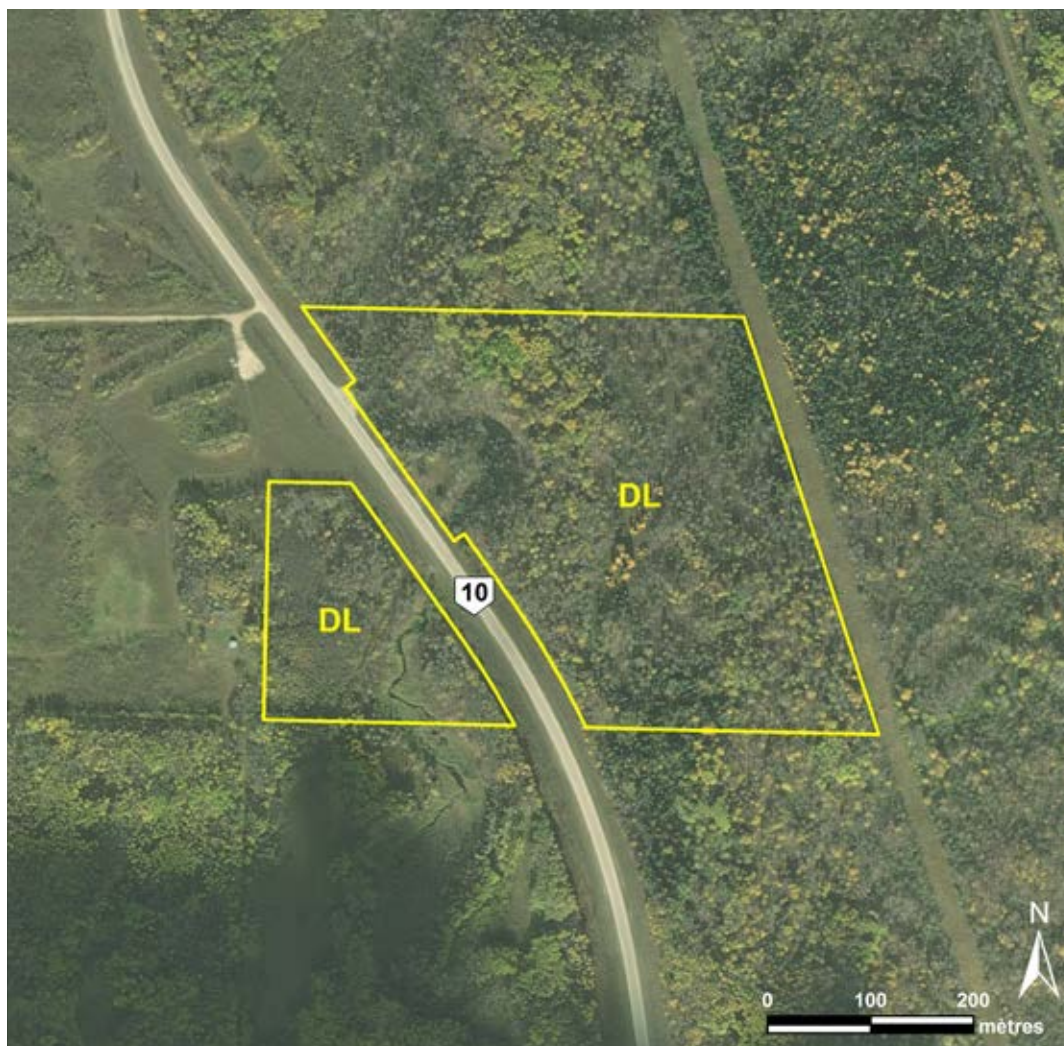
LE PARC DEVRA :

- sauvegarder une zone qui contient une caractéristique naturelle ayant une valeur patrimoniale et conserver le site pour une utilisation éventuelle.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 18,23 ha (100 % du parc)

- sauvegardent un site qui a fourni historiquement une source d'eau naturelle aux résidents des environs et aux visiteurs.



Imagerie : GeoManitoba

Spruce Woods

DÉSIGNATION >> LE 8 AVRIL 1964
TYPE DE PARC >> PARC NATUREL



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise 26 800 hectares (ha), est caractérisé par des espaces verts peuplés d'épinettes, des forêts de feuillus des hautes terres, une zone de prairie mixte, des dunes à découvert stabilisées et une forêt alluviale. La caractéristique naturelle principale du parc s'appelle « Spirit Sands »; il s'agit d'un désert de sable à découvert qui forme la seule zone du delta de l'Assiniboine encore protégée et non végétalisée. De plus, on trouve dans le parc des espèces peu communes, comme le scinque des prairies et la couleuvre à museau de cochon.

BUT DU PARC

Sauvegarder les caractéristiques physiques et les communautés biologiques représentatives de l'écorégion des basses terres boréales du Centre et proposer diverses possibilités de récréation et d'utilisation des ressources.

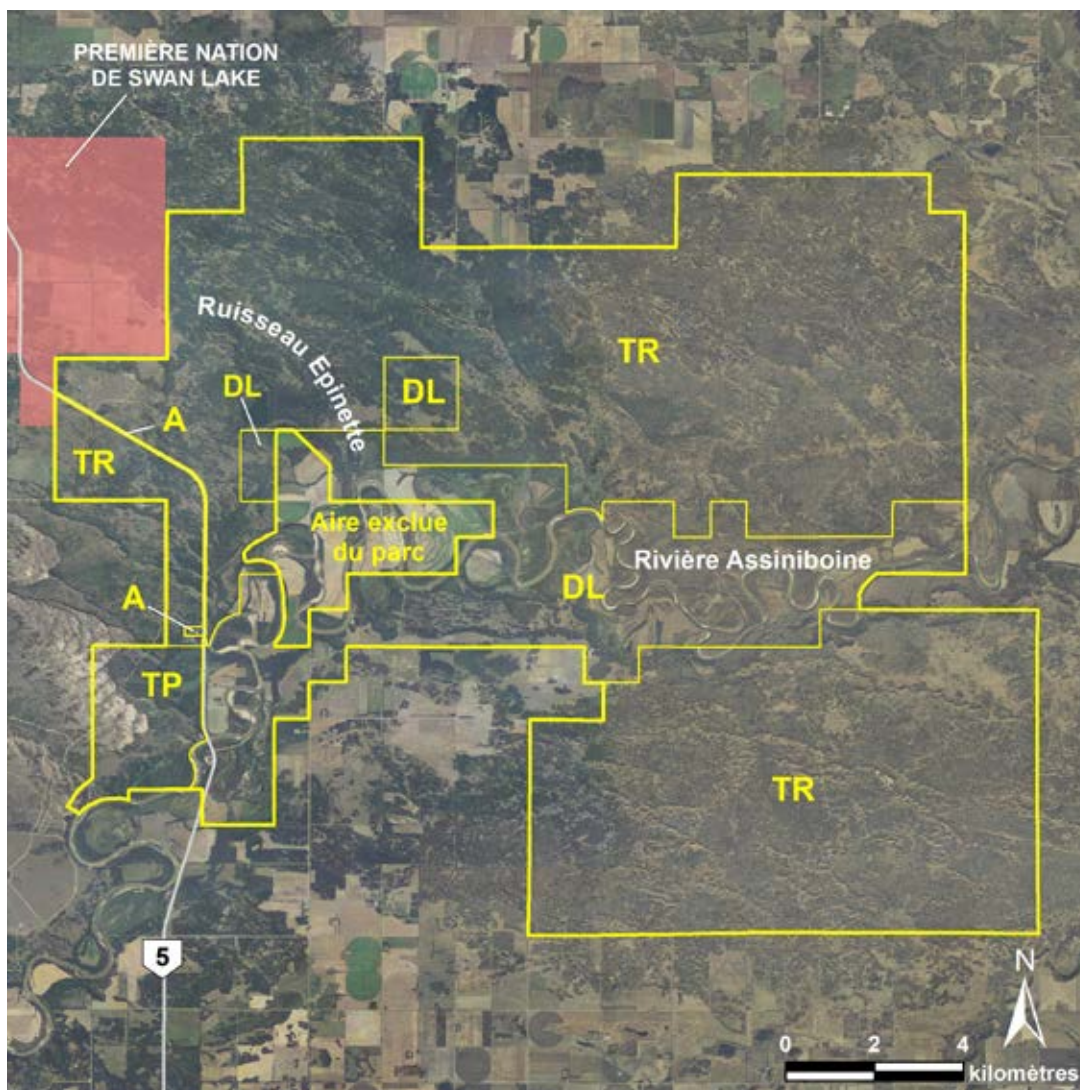
LE PARC DEVRA :

- offrir des activités de loisirs axées sur la nature, comme la randonnée pédestre, le ski de fond, l'équitation et l'observation de la faune, dans un environnement en grande partie intact;
- offrir des aménagements récréatifs de haute qualité destinés à un usage intensif, comme des sentiers, des terrains de camping, des aires d'utilisation diurne et des aires de pique-nique;
- protéger et mettre en valeur le patrimoine autochtone dans le secteur des Spirit Sands et les débuts de l'établissement humain le long de la vallée de la rivière Assiniboine;
- contribuer à faire apprécier et connaître au public les caractéristiques naturelles du parc.

TERRES REÇULÉES (TR)

Superficie : 20 440 ha (76 % du parc)

- protègent des espaces naturels, notamment des dunes, des zones de prairie indigène, l'habitat de la couleuvre à museau de cochon et de scincidés, et des communautés de forêts boréales;
- protègent des sites archéologiques, notamment le site du Fort des Pinettes;
- fournissent des sentiers récréatifs axés sur la nature pour la randonnée pédestre, le vélo, l'équitation, le ski de fond et la motoneige;
- fournissent des emplacements de camping accessibles aux randonneurs et des refuges où les skieurs de fond peuvent se réchauffer l'hiver.



Imagerie : GeoManitoba

TERRES DU PATRIMOINE (TP)

Superficie : 825 ha (3 % du parc)

- protègent des sites importants sur le plan culturel et fournissent de l'information sur l'utilisation autochtone des Spirit Sands et les débuts de l'établissement rural le long de la vallée de la rivière Assiniboine;
- protègent les dunes à découvert et colonisées.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 5 480 ha (20 % du parc)

- fournissent des installations récréatives aménagées, notamment des terrains de camping, des aires d'utilisation diurne, une concession, des terrains de camping accessibles à cheval ou en canot, ainsi qu'un centre d'accueil des visiteurs;
- sauvegardent des sites spéciaux, notamment une forêt alluviale, l'épave du S.S. Alpha et d'anciennes propriétés familiales rurales.

TERRES D'ACCÈS (A)

Superficie : 55 ha (< 1 % du parc)

- hébergent la route provinciale à grande circulation no 5 à travers la zone classée « terres reculées »;
- hébergent la sablière Parson's Hill à l'usage du parc seulement.

Stephenfield

DÉSIGNATION >> LE 16 AVRIL 1971
TYPE DE PARC >> PARC DE LOISIRS



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ 94 hectares (ha), est situé sur la rive sud du lac Stephenfield, dans l'écotérrégion de la plaine du lac Manitoba. Le lac Stephenfield a été créé à la suite de la construction d'un barrage et d'un réservoir sur la rivière Boyne. Le parc comporte un vaste terrain de camping logé entre des chênes et des peupliers faux-trembles, ainsi qu'une plage, des aires de mise à l'eau et d'autres aménagements récréatifs. Le parc se trouve dans la réserve de gibier à plume de Stephenfield.

BUT DU PARC

Offrir des possibilités de loisirs en plein air dans un milieu naturel, dans le centre-sud du Manitoba.

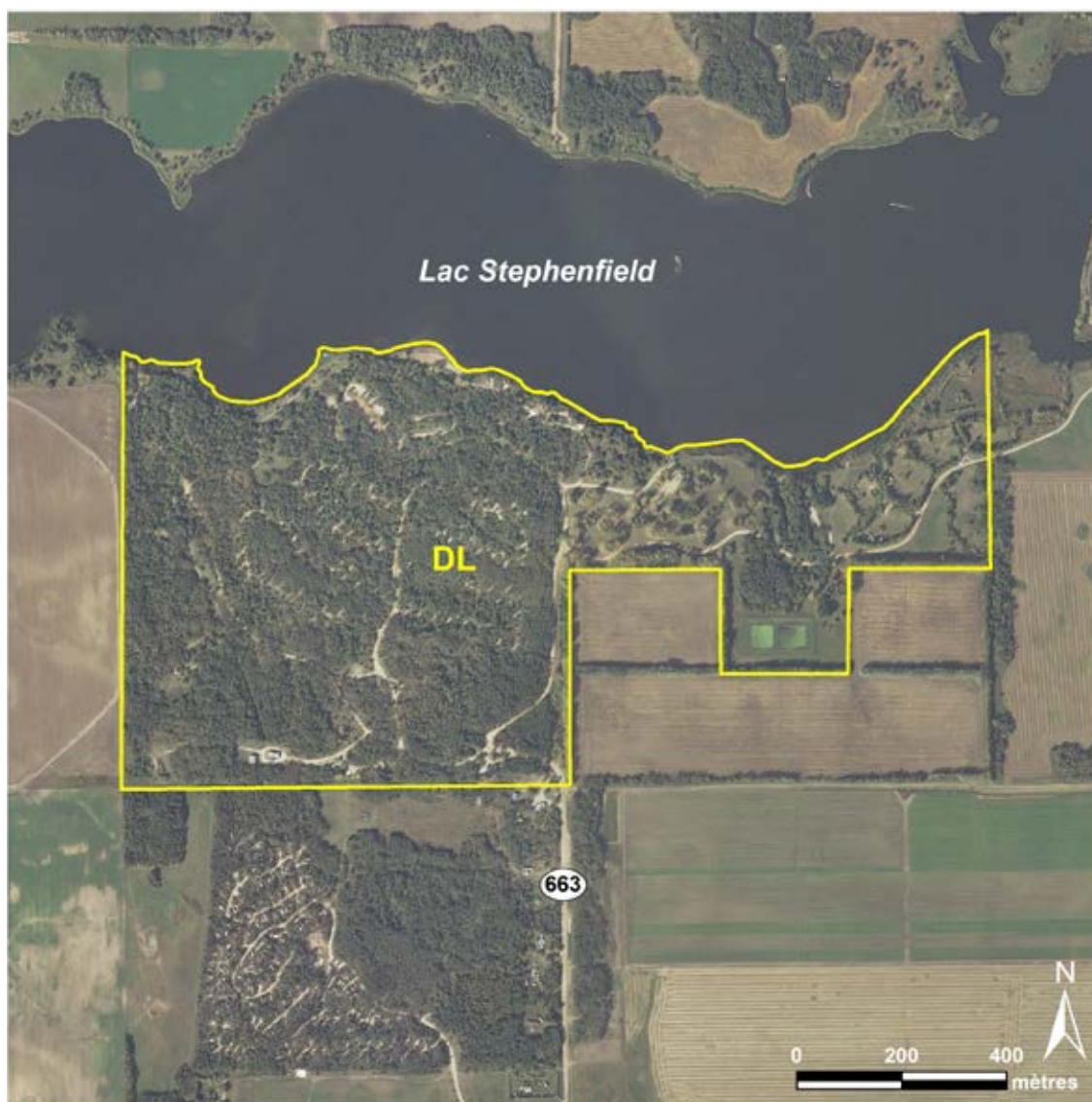
LE PARC DEVRA :

- offrir des possibilités de camping, de baignade, de pique-nique, de promenade à pied, de pêche et d'utilisation par des groupes;
- servir de parc d'importance régionale pour les résidents du centre-sud du Manitoba et les personnes qui visitent la région.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 93,51 ha (100 % du parc)

- fournissent des installations, notamment un terrain de camping, une aire de mise à l'eau, une plage, des sentiers de promenade et des aires de pique-nique.



Imagerie : GeoManitoba

Turtle Mountain

DÉSIGNATION >> LE 1^{ER} JUIN 1961
TYPE DE PARC >> PARC NATUREL



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise 18 642 hectares (ha), est caractérisé par des collines, des marais et des forêts de feuillus et des lacs de faible profondeur. Le parc se trouve dans les hautes terres des collines Turtle, qui s'élèvent de 250 à 300 mètres au-dessus des plaines environnantes. Le recul d'anciens glaciers a modelé le paysage et créé la topographie actuelle composée de collines et de cuvettes qui se remplissent souvent d'eau.

BUT DU PARC

Sauvegarder les caractéristiques physiques et les communautés biologiques représentatives de l'écorégion des hautes terres du sud-ouest du Manitoba et offrir diverses possibilités de loisirs et d'utilisations des ressources.

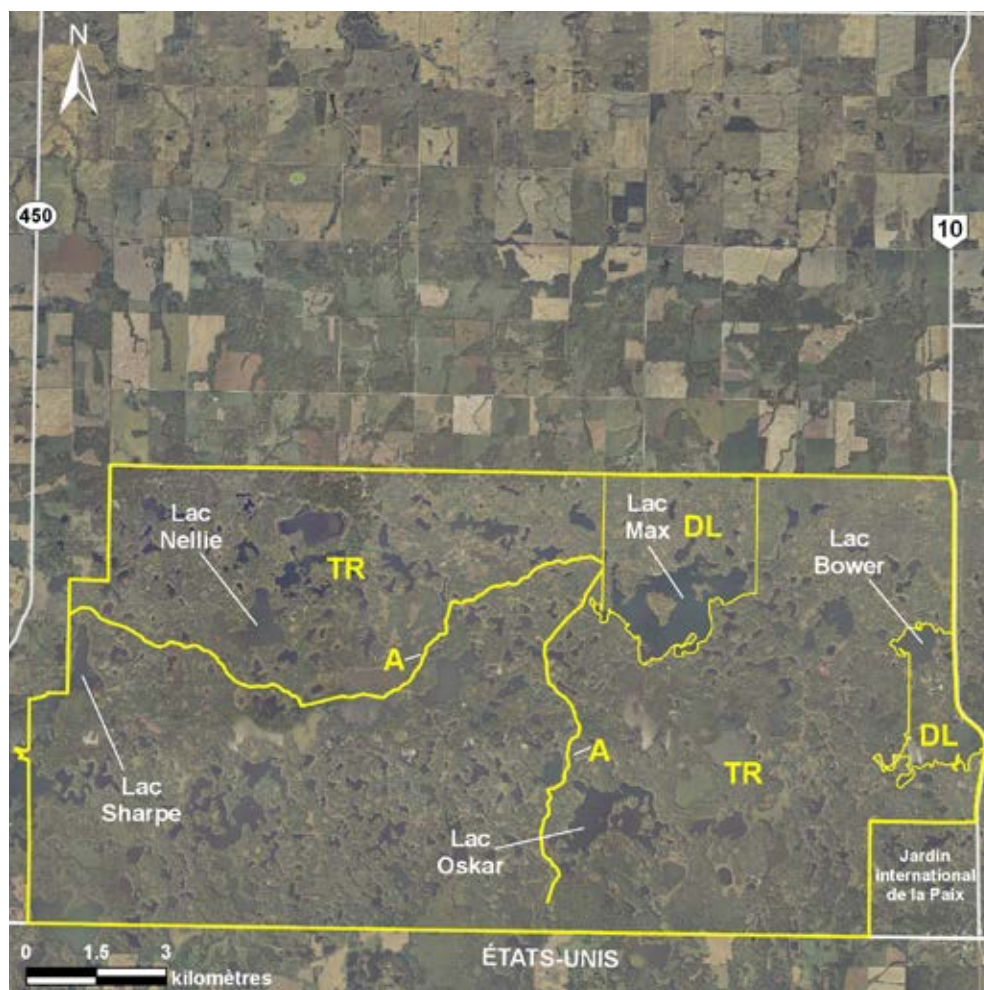
LE PARC DEVRA :

- offrir des possibilités d'activités de loisirs axées sur la nature, comme la randonnée pédestre, le vélo de montagne, le ski de fond, la motoneige et la chasse, dans un environnement en grande partie intact;
- offrir des possibilités d'aménagements de loisirs de haute qualité destinés à un usage intensif, comme des terrains de camping et des aires d'utilisation diurne toutes saisons;
- contribuer à faire apprécier et connaître au public les caractéristiques naturelles du parc;
- permettre des utilisations commerciales des ressources pourvu que ces utilisations ne nuisent pas aux autres rôles du parc.

TERRES REÇULÉES (TR)

Superficie : 17 115 ha (92 % du parc)

- protègent l'habitat intact de l'original, de tortues et de gibier d'eau et protègent des concentrations d'orchidées;
- fournissent des sentiers pour des activités de loisirs axées sur la nature, comme la randonnée pédestre, le ski de fond, le vélo de montagne et la motoneige;
- protègent les colonies de grèbes jougris.



Imagerie : GeoManitoba

TERRES D'ACCÈS (A)

Superficie : 72 ha (< 1 % du parc)

- fournissent un accès à travers les zones classées « terres reculées » et « terres destinées au développement des loisirs ».

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 1 455 ha (8 % du parc)

- permettent des activités et des aménagements de loisirs de haute qualité destinés à un usage intensif, notamment des terrains de camping, des camps pour les jeunes, des chalets, des sentiers récréatifs et des haltes.

Upper Fort Garry

DÉSIGNATION >> LE 15 JUILLET 2014
TYPE DE PARC >> PARC DU PATRIMOINE



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise un peu plus d'un hectare (ha), est situé dans le centre-ville de Winnipeg, dans la partie nord-ouest de la jonction entre les rivières Rouge et Assiniboine. Avant l'établissement humain, l'endroit servait de lieu de rencontre de différents groupes autochtones à des fins commerciales, sociales et politiques. Entre les années 1830 et 1880, le fort était le quartier général de la Compagnie de la Baie d'Hudson dans l'ouest du Canada. Les murs du fort ont été démolis en grande partie de 1881 à 1889, pour céder la place à l'infrastructure de base de la ville de Winnipeg que l'on connaît aujourd'hui. La dernière partie du fort, la porte du gouverneur, tient toujours et sert d'entrée pour le parc, qui comporte aussi un espace vert.

BUT DU PARC

Protéger les ruines d'Upper Fort Garry et faire connaître au public l'importance historique du lieu.

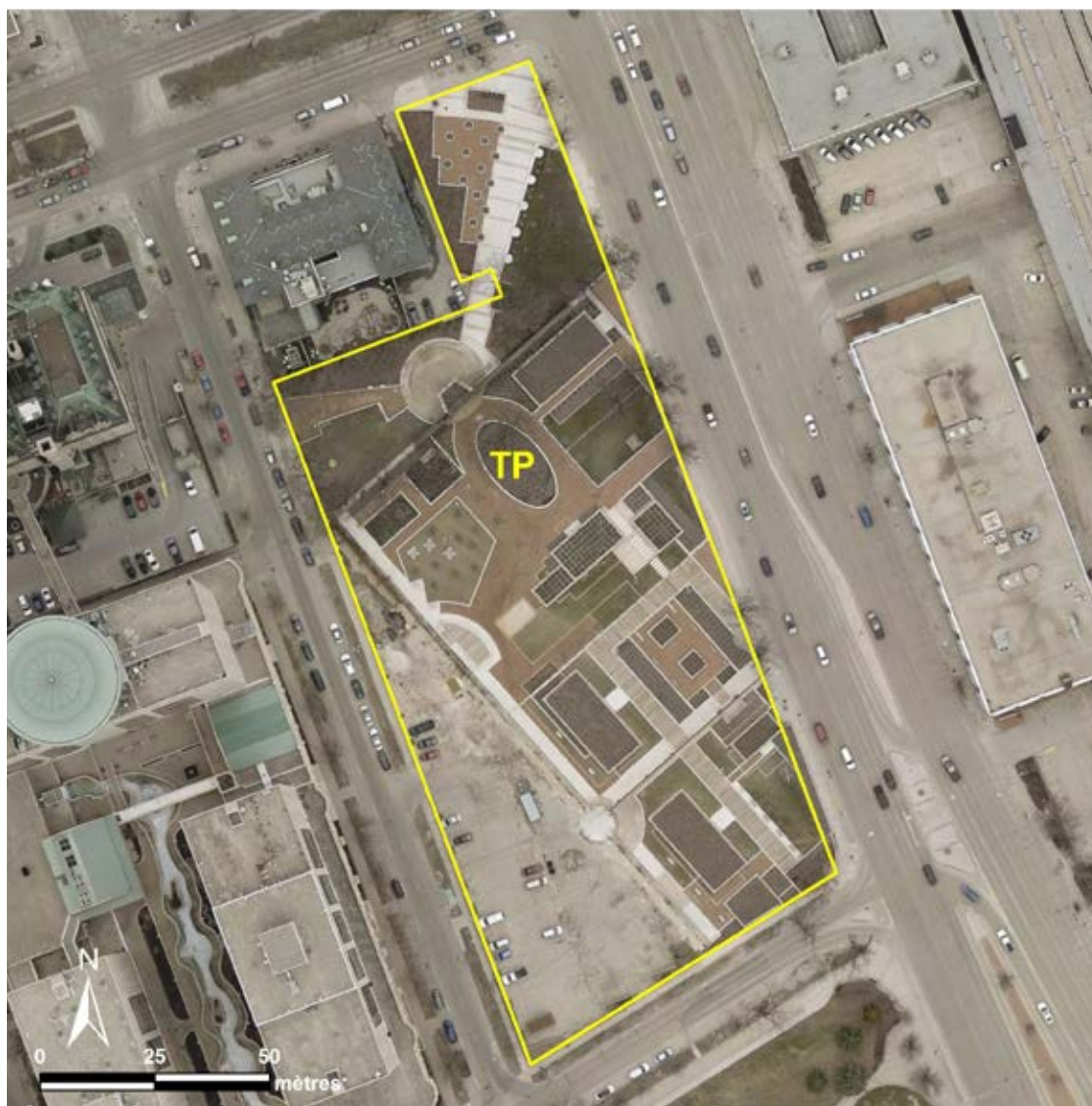
LE PARC DEVRA :

- sauvegarder ce qui reste de la structure d'Upper Fort Garry. La porte qui est toujours en place constitue un artéfact important pour les Manitobains et les Canadiens sur les plans culturel et historique;
- contribuer à faire connaître l'importance historique du site;
- tenir des activités culturelles et récréatives qui sont respectueuses de l'environnement historique.

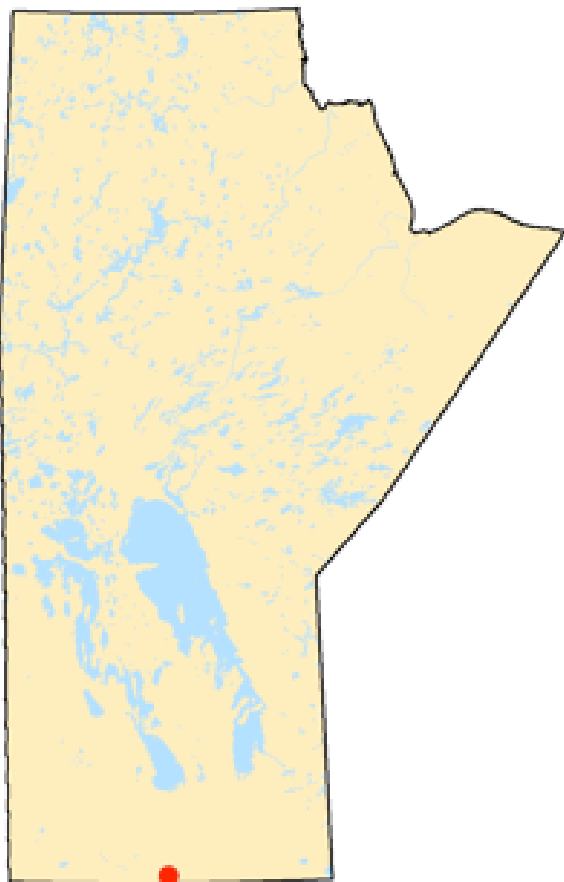
TERRES DU PATRIMOINE (TP)

Superficie : 1,30 ha (100 % du parc)

- offrent des éléments et des ressources d'interprétation, ainsi que des aires de pique-nique, et font l'objet de plans de construction d'un centre d'interprétation;
- offrent des possibilités récréatives pendant la journée telles que des promenades et des possibilités de découverte du patrimoine.



Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise 670 hectares (ha), est caractérisé par les prairies et les forêts denses qui couvrent les collines de la vallée de la Pembina. Divers ruisseaux parsemés de rochers traversent le parc et se déversent dans la rivière Pembina. La topographie de la vallée est idéale pour créer des courants ascendants, ce qui attire de nombreuses espèces d'oiseaux dans la région.

BUT DU PARC

Sauvegarder les caractéristiques physiques et les communautés biologiques représentatives de l'écorégion de la tremblaie-parc et permettre des activités de loisirs axées sur la nature.

LE PARC DEVRA :

- protéger les caractéristiques représentatives du déversoir de lac glaciaire et de l'écosystème de vallée fluviale, y compris la forêt de feuillus et les habitats de la rivière;
- offrir des activités de loisirs axées sur la nature, comme la randonnée pédestre et l'observation de la faune, dans un environnement en grande partie intact;
- contribuer à faire apprécier et connaître au public les caractéristiques naturelles du parc.

TERRES REÇULÉES (TR)

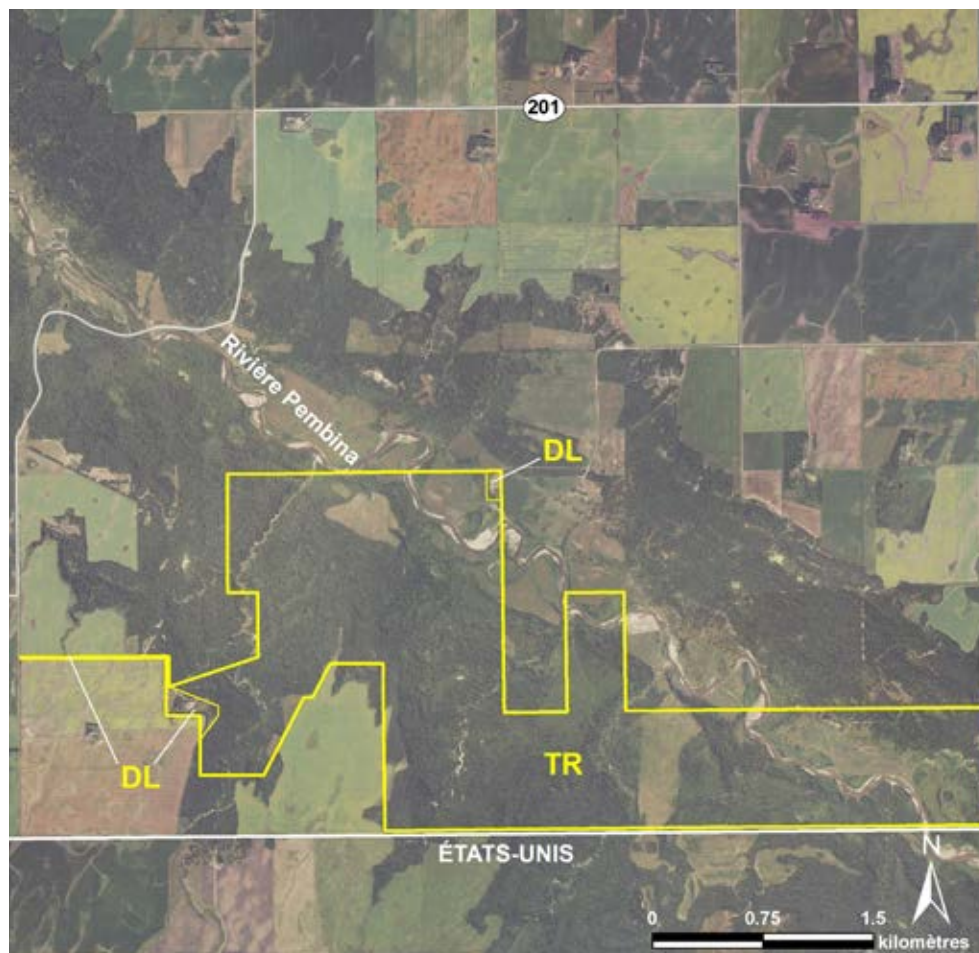
Superficie : 661 ha (99 % du parc)

- protègent l'habitat naturel et la forme du terrain de l'écosystème de vallée de rivière et du déversoir glaciaire, notamment la forêt de feuillus et l'habitat aquatique;
- offrent des activités de loisirs axées sur la nature, comme la randonnée pédestre et l'observation de la faune, dans un environnement en grande partie intact;
- contiennent de petites aires de prairie ouverte qui sont gérées en vue de rétablir la végétation indigène.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 9 ha (1 % du parc)

- permettent de faire des activités de loisirs et une utilisation diurne.



Imagerie : GeoManitoba



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ 11 hectares (ha), est situé sur la rive est du lac Manitoba, au sud du ruisseau Watchorn, dans l'écotériorité de la plaine interlacustre. Le parc consiste en une bande étroite de terre composée d'une plage, d'une crête de plage végétalisée et de surfaces d'herbes coupées. Le marais voisin offre des possibilités d'observation des oiseaux aquatiques.

BUT DU PARC

Offrir des possibilités et des expériences de loisirs en plein air dans un milieu naturel, dans la région d'Entre-les-Lacs, au Manitoba.

LE PARC DEVRA :

- offrir une plage et des possibilités de camping et de pique-nique;
- servir de parc d'importance régionale pour les résidents des collectivités environnantes et les personnes qui visitent la région;
- fournir un accès à la baie Watchorn du lac Winnipeg pour les embarcations, quand le niveau du lac le permet.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 10,78 ha (100 % du parc)

- fournissent des installations, notamment un terrain de camping, une plage, un terrain de jeu, une aire de pique-nique et une aire de mise à l'eau.



Imagerie : GeoManitoba



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise 275 210 hectares (ha), est caractérisé par ses nombreux lacs et rivières et ses formations rocheuses accidentées typiques du Bouclier canadien. Les zones boisées sont dominées par une forêt boréale composée de peuplements d'épinettes noires, d'épinettes blanches et de sapins baumiers entrecoupés de peupliers faux-trembles, de peupliers baumiers et de tourbières hautes et basses peu drainées où poussent mélèzes et épinettes noires.

BUT DU PARC

Sauvegarder les aires représentatives de l'écorégion du lac des Bois et offrir diverses possibilités d'activités récréatives et d'utilisations des ressources.

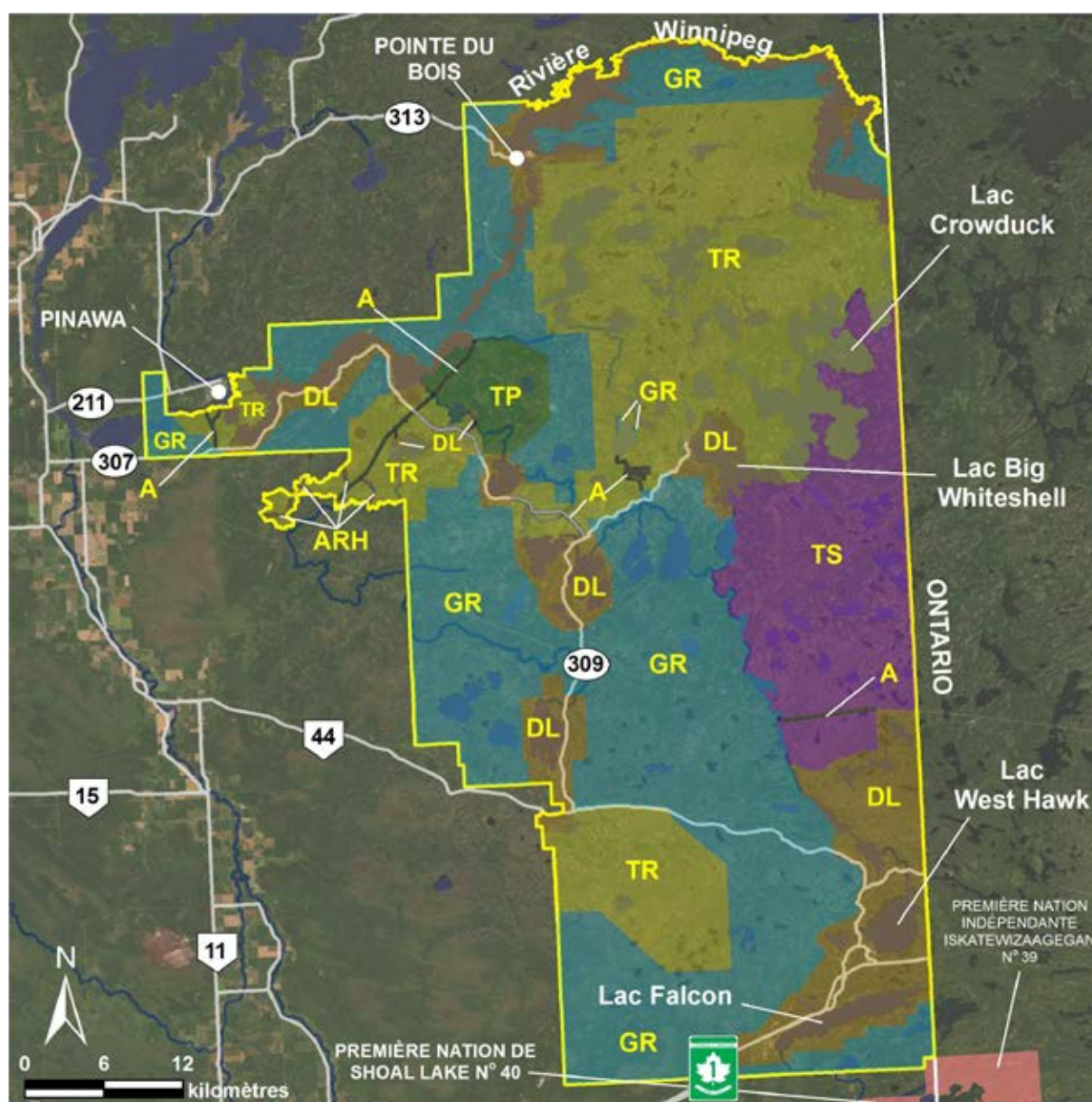
LE PARC DEVRA :

- offrir des possibilités d'activités de loisirs axées sur la nature, comme la randonnée pédestre, le canotage, le vélo de montagne, la motoneige et le ski de fond, dans un environnement intact ou en grande partie intact;
- offrir des possibilités de villégiature, de camping, de navigation de plaisance et de pêche de grande qualité, et permettre les installations qui y sont associées, comme des gîtes, des sentiers, des terrains de camping, des aires d'utilisation diurne et des aires de pique-nique;
- protéger et mettre en valeur les sites historiques, culturels et archéologiques;
- contribuer à faire apprécier et connaître au public les caractéristiques naturelles et culturelles du parc;
- permettre des utilisations commerciales des ressources, comme l'exploitation minière et la récolte du riz sauvage, pourvu que ces utilisations ne nuisent pas aux autres rôles du parc.

TERRES SAUVAGES (TS)

Superficie : 31 200 ha (11 % du parc)

- protègent les terres naturelles, les milieux humides et les plans d'eau;
- offrent des possibilités de randonnées pédestres et de canotage en milieu sauvage dans le secteur Mantario.



Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community

TERRES REÇULÉES (TR)

Superficie : 82 740 ha (30 % du parc)

- protègent les terres naturelles, les milieux humides et les plans d'eau;
- offrent des possibilités d'activités de loisirs axées sur la nature, comme le canotage, la randonnée pédestre, la pêche à la ligne, la chasse et les séjours en chalets éloignés;
- hébergent des campements et des gîtes commerciaux.

TERRES DU PATRIMOINE (TP)

Superficie : 5 825 ha (2 % du parc)

- protègent des sites autochtones importants sur le plan culturel dans le Tie Creek Basin.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 46 285 ha (17 % du parc)

- comportent des installations récréatives destinées à un usage intensif, notamment des terrains de camping, des lotissements pour chalets, des installations nécessaires pour faire de l'équitation, des aires d'utilisation diurne, des sentiers de randonnée pédestre et de ski de fond, des parcours de canotage, des installations de pêche sportive et des sentiers de motoneige;
- permettent une utilisation commerciale des ressources tout en reconnaissant les valeurs récréatives du parc.

TERRES DESTINÉES À LA GESTION DES RESSOURCES (GR)

Superficie : 108 725 ha (39 % du parc)

- offrent des possibilités de loisirs, notamment des circuits de canotage, de la pêche à la ligne, de la chasse et des sentiers pour la motoneige, la randonnée pédestre et le ski de fond;
- permettent certaines possibilités d'exploitation commerciale des ressources, comme l'exploitation minière.

TERRES D'ACCÈS (A)

Superficie : 375 ha (< 1 % du parc)

- fournissent un accès à travers les zones classées « terres sauvages », « terres reculées » et « terres du patrimoine ».

TERRES UTILISÉES POUR L'ACCÈS AUX ROUTES D'HIVER (ARH)

Superficie : 60 ha (< 1 % du parc)

- fournissent un accès pour les routes d'hiver.

Winnipeg Beach

DÉSIGNATION >> LE 1^{ER} JANVIER 1968
TYPE DE PARC >> PARC DE LOISIRS



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ 14 hectares (ha), est situé sur la rive ouest du lac, dans l'écotéion de la plaine interlacustre. La plage de sable qui s'étend sur deux kilomètres de long constitue l'élément principal du parc. La plus grande partie du parc est aménagée en fonction de son objet récréatif. Le parc comprend une bande boisée le long du lac dans la partie sud. Une marina est située à l'extrémité nord du parc, près de l'embouchure du ruisseau Boundary, un ruisseau qui traverse le parc et se déverse dans lac Winnipeg. La ville adjacente de Winnipeg Beach offre de nombreux services aux visiteurs du parc.

BUT DU PARC

Offrir des possibilités et des expériences de loisirs en plein air pour les résidents du sud de la région d'Entre-les-Lacs et les personnes qui visitent la région.

LE PARC DEVRA :

- offrir une plage et des possibilités de baignade, de pique-nique et d'utilisation diurne;
- offrir un accès au lac Winnipeg pour la pêche et d'autres activités de loisirs aquatiques;
- offrir des possibilités de camping dans un environnement périurbain;
- contribuer à sensibiliser le public et à lui faire apprécier l'histoire culturelle du parc;
- permettre la tenue d'événements spéciaux appropriés.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 40,56 ha (100 % du parc)

- fournissent des installations, notamment des panneaux d'interprétation, une promenade, un terrain de jeu, des courts de tennis, une aire de mise à l'eau, une marina, des aires de pique-nique et des installations de camping avec services;
- comprennent le château d'eau, qui est un site historique provincial, sur le bord du lac.



Imagerie : GeoManitoba



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ un hectare (ha), est situé dans la forêt provinciale Sandilands, dans l'écorégion du lac des Bois. Le parc est situé sur une longue crête de sable et de gravier qui constitue le sol de la moitié sud de la forêt. Une grande partie du parc est un espace ouvert, lequel est entouré d'une forêt de pins gris caractéristique de la région.

BUT DU PARC

Offrir des possibilités et des expériences de loisirs en plein air dans un milieu naturel, dans le sud-est du Manitoba.

LE PARC DEVRA :

- offrir des possibilités de pique-nique et d'utilisation diurne pour les résidents du sud-est du Manitoba et les personnes qui visitent la région;
- servir d'aire de repos et de halte pour les sentiers récréatifs qui sont situés à l'extérieur du parc.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 0,81 ha (100 % du parc)

- fournissent un espace utilisé comme aire de pique-nique et halte sur le sentier.



Imagerie : Esri, DigitalGlobe, GeoEye, i-cubed, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, swisstopo, and the GIS User Community



DESCRIPTION DU PAYSAGE

Le parc, dont la superficie totalise environ trois hectares (ha), est situé près de la voie périphérique que suit la Transcanadienne pour contourner Portage la Prairie, dans l'écotériorité de la plaine du lac Manitoba. Le parc comprend quelques promontoires naturels couverts de peupliers faux-trembles au milieu d'espaces gazonnés. Une grande partie du parc est clôturée afin d'offrir une aire où les chiens peuvent circuler sans laisse.

BUT DU PARC

Offrir des possibilités et des expériences de loisirs en plein air, dans le centre-sud du Manitoba.

LE PARC DEVRA :

- offrir une aire où les chiens peuvent circuler sans laisse pour les résidents de Portage la Prairie et des environs.

TERRES DESTINÉES AU DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (DL)

Superficie : 3,01 ha (100 % du parc)

- offrent une aire où les chiens peuvent circuler sans laisse, qui consiste en des surfaces gazonnées et des sentiers, le tout entouré d'une clôture.



Imagerie : GeoManitoba

PARCS SAUVAGES

1 Atikaki	399 802
2 Baie-Kinwow	8 400
3 Baie-Sturgeon	14 490
4 Lac Colvin	163 070
5 Lac Nueltin	447 190
6 Lac Numaykoos	360 000
7 Lacs Sand	831 000
8 Rivière-Caribou	764 000
Total partiel :	2 987 952 ha

PARCS NATURELS

1 Assessippi	2 330
2 Atikaki-Sud	13 950
3 Baie-Fisher	84 150
4 Beaudry	953,40
5 Birds Hill	3 510
6 Duck Mountain	142 430
7 Grand Beach	2 490
8 Hecla / Grindstone	108 500
9 Île-Birch	80 600
10 Île Elk	1 069
11 Île-Grand	1 035
12 Îles-Goose	137
13 Kettle Stones	400
14 Lac Clearwater	59 265
15 Lac-Little-Limestone	4 810
16 Lac Paint	22 740
17 Nopiming	142 910
18 Île-Pemmican	24
19 Rivers	86,45
20 Rivière Grass	227 930
20 Rivière-Manigotagan	7 432
22 Spruce Woods	26 800
23 Turtle Mountain	18 642
24 Vallée-de-la-Pembina	670
25 Whiteshell	275 210
Total partiel :	1 228 076,85 ha

PARCS METTANT EN VALEUR LES TERRES TRADITIONNELLEMENT UTILISÉES PAR LES PEUPLES AUTOCH- TONES

1 Anishinaabe du Lac-Chitek	100 300
Total partiel	100 300 ha

PARCS DU PATRIMOINE

1 Barrage de Pinawa	193
2 Chemin River	4,90
3 Duff-Roblin	56,33
4 Homestead Criddle-Vane	132
5 Lockport	2,26
6 Memorial	1,95
7 Monastère-des-trappistes	2,02
8 Saint-Norbert	6,62
9 Upper Fort Garry	1,30
Total partiel :	400,38 ha

PARCS DE LOISIRS

1 Baie Poplar	13,66
2 Bakers Narrows	145,12
3 Camp Morton	251,46
4 Chutes Pisew	92,86
5 Chutes Wekusko	88,23
6 Chutes Whitemouth	483,34
7 Déversoir Portage	3,76
8 Grand Rapids	7,36
9 Grand Valley	26,19
10 Hyland	4,47
11 Lac Bell	3,96
12 Lac Burge	6,12
13 Lac Moose	1 055
14 Lac Neso	1,33
15 Lac Norris	8,69
16 Lac Oak	11,40
17 Lac Rocky	23,94
18 Lac St. Andrew	2,49
19 Lac St. George	21,48
20 Lacs Twin	1,02

21 Lac Steeprock Nord	13,65
22 Lac Wallace	23,78
23 Lac Whitefish	24,81
24 Lac William	199,80
25 Lac Zed	12,07
26 Manipogo	60,69
27 Marchand	1,78
28 Margaret-Bruce	6,05
29 Pinawa	0,68
30 Plage Hnaua	9,70
31 Plage Lunder	23,41
32 Plage Patricia	54,42
33 Plage Rainbow	52,41
34 Plage Saint-Ambroise	45,68
35 Pointe Birch	13,10
36 Primrose	6,48
37 Rapides Sasagiu	99,60
38 Rivière Overflowing	13,11
39 Rivière Red Deer	1,00
40 Rivière Swan	2,23
41 Ruisseau Beaver	28,14
42 Ruisseau Netley	1,52
43 Saint-Malo	148,35
44 Seton	1,59
45 Springwater	18,23
46 Stephenfield	93,51
47 Watchorn	10,78
48 Winnipeg Beach	40,56
49 Woodridge	0,81
50 Yellow Quill	3,01
Total partiel :	3 262,81 ha

RÉSERVES DE PARC

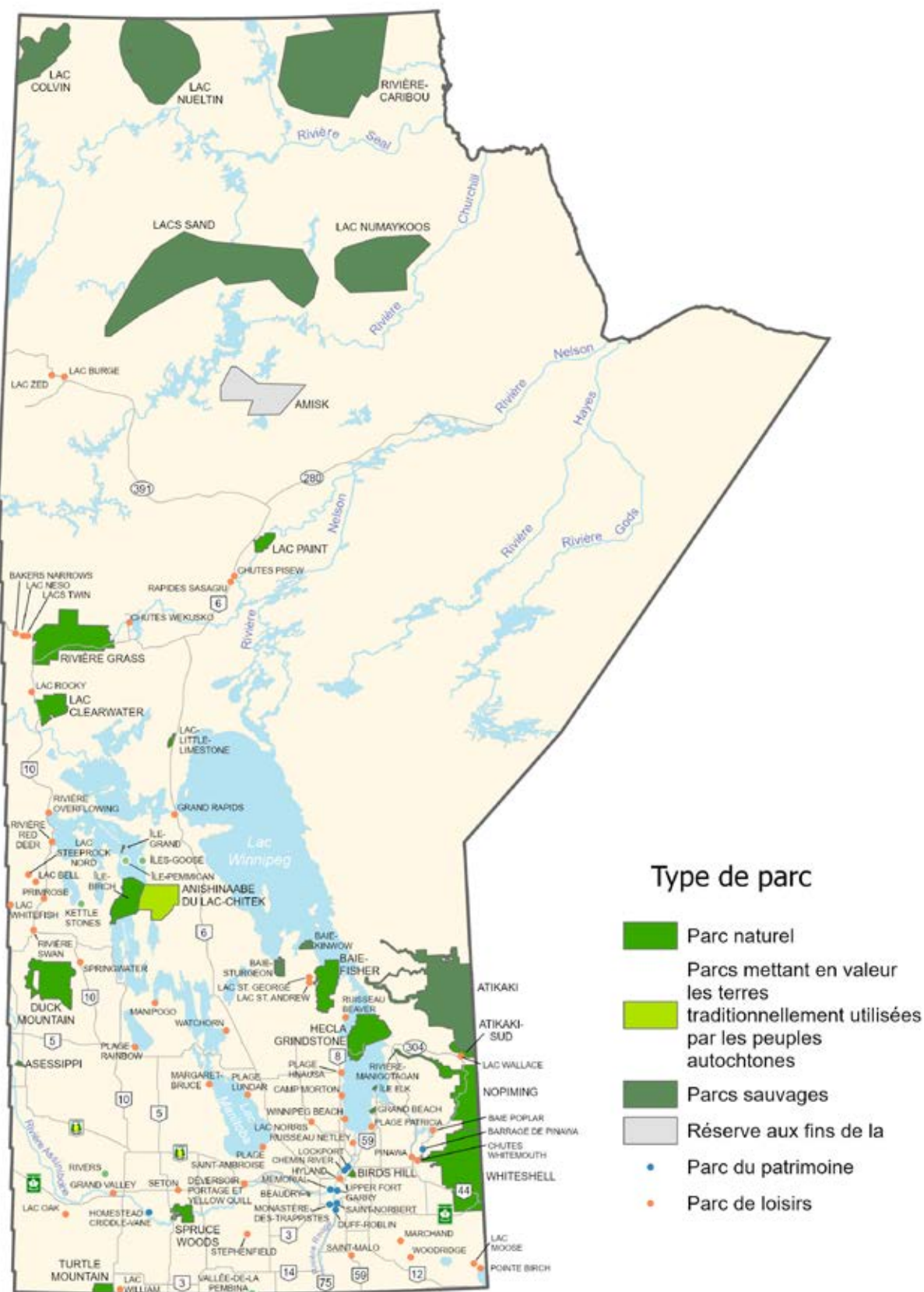
1 Amisk	198 000
Total partiel :	198 000 ha

Total : 93 parcs provinciaux
et une réserve aux fins de
la création d'un parc

Total d'hectares : 4 517 992,04

Annexe 1

PARCS PROVINCIAUX ET RÉSERVES DE PARC DU MANITOBA



Annexe 2

PARCS PROVINCIAUX PAR CATÉGORIE D'UTILISATION DES TERRES

NOM DU PARC	TYPE DE PARC	CATÉGORIES D'UTILISATION DES TERRES (hectares [ha])								SUPERFICIE TOTALE DU PARC (ha)
		Terres sauvages*	Terres reculées*	Terres du patrimoine*	Terres du patrimoine des peuples autochtones*	Accès aux routes d'hiver*	Terres destinées au développement des loisirs*	Terres destinées à la gestion des ressources	Terres d'accès	
Anishinaabe du Lac-Chitek	utilisation traditionnelle par les peuples autochtones		99 600						700	100 300
Assessippi	naturel		270	55			2 005			2 330
Atikaki	sauvage	397 937							1 865	399 802
Atikaki-Sud	naturel						10 250	3 700		13 950
Baie-Fisher	naturel		23 150				61 000			84 150
Baie-Kinnow	sauvage	8 400								8 400
Baie Poplar	loisirs						13,66			13,66
Baie-Sturgeon	sauvage	14 490								14 490
Bakers Narrows	loisirs						145,12			145,12
Barrage de Pinawa	patrimoine		87,5	25			80,5			193
Beaudry	naturel		488,8				75,5	387,4	1,7	953,4
Birds Hill	naturel		2 060				1 350	40	60	3 510
Camp Morton	loisirs						251,46			251,46
Chemin River	patrimoine			4,4			0,5			4,9
Chutes Pisew	loisirs						92,86			
Chutes Wekusko	loisirs						88,23			88,23
Chutes Whitemouth	loisirs		355,92				52,35		75,07	483,34
Déversoir Portage	loisirs						3,76			
Duck Mountain	naturel		47 787				8 750	85 768	125	142 430
Duff-Roblin	patrimoine			31,79					24,54	56,33
Grand Beach	naturel		1 405				1 085			2 490
Grand Rapids	loisirs						7,36			7,36
Grand Valley	loisirs						26,19			26,19
Hecla / Grindstone	naturel		40 050	2 185			64 600	1 370	295	108 500
Homestead Criddle-Vane	patrimoine			132						132
Hyland	loisirs						4,47			4,47
Île-Birch	naturel		80 600							80 600
Île-Elk	naturel		1 069							1 069
Îles-Goose	naturel		137							137
Île-Grand	naturel		1 035							1 035
Île-Pemmican	naturel		24							24
Kettle Stones	naturel		400							400
Lac Bell	loisirs						3,96			3,96
Lac Burge	loisirs						6,12			6,12
Lac Clearwater	naturel		12 085				33 565	13 530	85	59 265
Lac Colvin	sauvage	163 070								163 070
Lac-Little-Limestone	naturel		4 810							4 810
Lac Moose	loisirs						1 055			1 055
Lac Neso	loisirs						1,33			1,33
Lac Norris	loisirs						8,69			8,69
Lac Nueltin	sauvage	447 190								447 190
Lac Numaykoos	sauvage	360 000								360 000
Lac Oak	loisirs						11,4			11,4
Lac Paint	naturel						22 740			22 740

Annexe 2

PARCS PROVINCIAUX PAR CATÉGORIE D'UTILISATION DES TERRES

NOM DU PARC	TYPE DE PARC	CATÉGORIES D'UTILISATION DES TERRES (hectares [ha])								SUPERFICIE TOTALE DU PARC (ha)
		Terres sauvages*	Terres reculées*	Terres du patrimoine*	Terres du patrimoine des peuples autochtones*	Accès aux routes d'hiver*	Terres destinées au développement des loisirs†	Terres destinées à la gestion des ressources	Terres d'accès	
Lac Rocky	loisirs						23,94			23,94
Lacs Sand	sauvage	826 400							4 600*	831 000
Lac St. Andrew	loisirs						2,49			2,49
Lac Steeprock Nord	loisirs						13,65			13,65
Lac St. George	loisirs						21,48			21,48
Lacs Twin	loisirs						1,02			1,02
Lac Wallace	loisirs						23,78			23,78
Lac Whitefish	loisirs						24,81			24,81
Lac William	loisirs						199,8			199,8
Lac Zed	loisirs						12,07			12,07
Lockport	patrimoine			2,26						2,26
Manipogo	loisirs						60,69			60,69
Marchand	loisirs						1,78			1,78
Margaret-Bruce	loisirs						6,05			6,05
Memorial	patrimoine			1,95						1,95
Monastère-des-trappistes	patrimoine			2,02						2,02
Nopiming	naturel		27 301				27 526	88 040	43	142 910
Pinawa	loisirs						0,68			0,68
Plage Hnaua	loisirs						9,7			9,7
Plage Lundar	loisirs						23,41			23,41
Plage Patricia	loisirs						54,42			54,42
Plage Rainbow	loisirs						52,41			52,41
Plage Saint-Ambroise	loisirs						45,68			45,68
Pointe Birch	loisirs						13,1			13,1
Primrose	loisirs						6,48			6,48
Rapides Sasagiu	loisirs						99,6			99,6
Rivers	naturel		48,56				37,89			86,45
Rivière-Caribou	sauvage	764 000								764 000
Rivière Grass	naturel	2 895					53 410	171 625		227 930
Rivière-Manigotagan	naturel		7 416				16			7 432
Rivière Overflowing	loisirs						13,11			13,11
Rivière Red Deer	loisirs						1			1
Rivière Swan	loisirs						2,23			2,23
Ruisseau Beaver	loisirs						28,14			28,14
Ruisseau Netley	loisirs						1,52			1,52
Saint-Malo	loisirs						148,35			148,35
Saint-Norbert	patrimoine			6,62						6,62
Seton	loisirs						1,59			1,59
Springwater	loisirs						18,23			18,23
Spruce Woods	naturel		20 440	825			5 480		55	26 800
Stephenfield	loisirs						93,51			93,51
Turtle Mountain	naturel		17 115				1 455		72	18 642
Upper Fort Garry	patrimoine			1,3						1,3

Annexe 2

PARCS PROVINCIAUX PAR CATÉGORIE D'UTILISATION DES TERRES

NOM DU PARC	TYPE DE PARC	CATÉGORIES D'UTILISATION DES TERRES (hectares [ha])								SUPERFICIE TOTALE DU PARC (ha)
		Terres sauvages*	Terres reculées*	Terres du patrimoine**	Terres du patrimoine des peuples autochtones*	Accès aux routes d'hiver*	Terres destinées au développement des loisirs	Terres destinées à la gestion des ressources	Terres d'accès**	
Vallée-de-la-Pembina	naturel		661				9			670
Watchorn	loisirs						10,78			10,78
Whiteshell	naturel	31 200	82 740	5 825		60	46 285	108 725	375	275 210
Winnipeg Beach	loisirs						40,56			40,56
Woodridge	loisirs						3,01			3,01
Yellow Quill	loisirs						12,07			12,07
SOUS-TOTAL (excluant les réserves de parc)	parcs provinciaux	3 012 687	474 030,3	9 097,34	0	60	342 552,23	473 185,4	8 376,3	4 319 988,6

* Terres qui font partie du réseau des aires protégées du Manitoba (3 501 223 ha). ** Une portion fait partie de la superficie totale du réseau des aires protégées du Manitoba (6 465 ha).

NOM DE LA RÉSERVE DE PARC	CATÉGORIES D'UTILISATION DES TERRES (hectares [ha])								SUPERFICIE TOTALE DU PARC (ha)
	Terres sauvages*	Terres reculées	Terres du patrimoine	Terres du patrimoine des peuples autochtones	Accès aux routes d'hiver	Terres destinées au développement des loisirs	Terres destinées à la gestion des ressources	Terres d'accès	
Amisk	198 000								198 000
SOUS-TOTAL	198 000	0	0	0	0	0	0	0	198 000

* Terres qui font partie du réseau des aires protégées du Manitoba (198 000 ha).

	TYPE DE PARC	CATÉGORIES D'UTILISATION DES TERRES (hectares [ha])								SUPERFICIE TOTALE DU PARC (ha)
		Terres sauvages*	Terres reculées*	Terres du patrimoine**	Terres du patrimoine des peuples autochtones*	Accès aux routes d'hiver*	Terres destinées au développement des loisirs	Terres destinées à la gestion des ressources	Terres d'accès**	
SOUS-TOTAL	Parc	3 012 687	474 030,3	9 097,34	0	60	342 552,23	473 185,4	8 376,3	4 319 988,6
SOUS-TOTAL	Réserve de parc	198 000	0	0	0	0	0	0	0	198 000
TOTAL	Tous les parcs provinciaux et réserves de parc	3 210 687	474 030,3	9 097,34	0	60	342 552,23	473 185,4	8 376,3	4 517 965,1

* Terres qui font partie du réseau des aires protégées du Manitoba (3 699 246,5 ha). ** Une portion fait partie de la superficie totale du réseau des aires protégées du Manitoba (6 465 ha).

Les écorégions sont de vastes zones qui comportent des similitudes pour ce qui est de la géographie, du climat et de la végétation. Le Manitoba compte 16 écorégions (lesquelles sont décrites brièvement ci-après et illustrées sur la carte de référence fournie).

Écorégion des hautes terres du lac Selwyn

Cette région est située au nord-ouest du Manitoba et elle s'étend au-delà des frontières de la Saskatchewan, du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest. Le climat, de type subarctique, est généralement très froid et humide. La région est dominée par des séquences de tourbières hautes et basses dans la partie sud-est et par la toundra et un pergélisol discontinu dans la partie nord.

Écorégion des hautes terres de la rivière Kazan

Cette région s'étend de la rivière Seal, au Manitoba, et couvre une partie du Nunavut, jusqu'aux collines East Arm, dans les Territoires du Nord-Ouest. Les hautes terres de la rivière Kazan comportent d'énormes roches archéennes cristallines qui forment de vastes hautes terres et basses terres inclinées. La région est principalement couverte de tills sablo-limoneux acides dans lesquels poussent des épinettes noires et des mélèzes rabougris.

Écorégion des hautes terres de la rivière Maguse

Cette région s'étend au-delà de la frontière entre le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest et longe la côte ouest de la baie d'Hudson. Les terres reposent sur des zones de pergélisol presque continu, dont les sols restent généralement gelés à de faibles profondeurs pendant toute ou la plus grande partie de la saison de croissance. Les eaux côtières de la baie d'Hudson ont une grande influence sur le climat de la région et font du Manitoba la seule province canadienne des prairies qui possède un littoral maritime.

Écorégion des basses terres des côtes de la baie d'Hudson

Cette région, qui chevauche la frontière entre l'Ontario et le Manitoba, est composée de terres planes et humides situées sur le bord de la baie d'Hudson. La limite forestière traverse l'écorégion, marquant la zone de transition entre la région de la toundra au nord et la forêt boréale au sud. La surface des sols présente des formes associées au relèvement isostatique et à la submergence marine postglaciaire, et le climat du sol y est subarctique, très froid et humide.

Écorégion des basses terres de la baie d'Hudson

Dans cette région, la forêt boréale du centre du Manitoba est remplacée par des peuplements clairs de végétation arctique à mesure que l'on se déplace vers le nord. La région est caractérisée par de multiples crêtes de plage de la mer Tyrrell, aujourd'hui disparue, et des dépôts de limon et d'argile du lac glaciaire Agassiz.

Écorégion des hautes terres de la rivière Churchill

Cette région s'étend vers l'ouest depuis la rivière Grass, au-delà de la frontière avec la Saskatchewan. Le sol de la région repose sur des roches du Protérozoïque qui forment de vastes hautes terres et basses terres inclinées. Le pergélisol est répandu dans la partie nord et diminue le long de la limite sud de l'écorégion, faisant place à des peuplements de pins gris, de peupliers faux-trembles et d'épinettes blanches.

Écorégion des hautes terres de la rivière Hayes

Cette région s'étend du bassin de la rivière Grass dans le centre-est du Manitoba jusque dans le nord-ouest de l'Ontario. Depuis la dernière grande glaciation, la région est caractérisée par la présence de tills, de tourbières planes et de nombreux petits et moyens lacs. La région est couverte de peuplements clairs et de peuplements denses d'épinettes noires ou d'épinettes grises, ou des deux, et le sol repose sur des roches archéennes massives et cristallines, qui donnent lieu à de vastes hautes terres et basses terres inclinées.

Écorégion des hautes terres du lac Seul

Cette région s'étend vers l'est, depuis les rives du lac Winnipeg jusqu'en Ontario, et comprend une partie du Bouclier canadien. De petits lacs et bassins couvrent collectivement une partie considérable de la région. Dans la portion nord de l'écorégion, les tourbières sont caractérisées sporadiquement par la présence de pergélisol.

Écorégion des basses terres boréales du Centre

Cette région occupe des plaines de faibles altitudes et s'étend de la rive ouest du lac Winnipeg jusqu'en Saskatchewan. Elle est caractérisée par un climat boréal moyen subhumide, et son sol repose sur un substratum calcaire plat du Paléozoïque. Dans la partie nord de la région, on trouve des poches de pergélisol, et la topographie thermokarstique y est largement répandue. La région présente une forêt boréale mixte, et elle est dominée par des lacs relativement grands.

Écorégion de la plaine interlacustre

Cette région s'étend depuis le coin sud-est du Manitoba et forme un arc vers le nord-ouest. Elle est caractérisée par une mosaïque de terres agricoles et marque aussi la limite sud de la forêt boréale mixte et dense. La région repose sur un substratum calcaire plat du Paléozoïque, qui est principalement couvert de peuplements denses composés de peupliers faux-trembles mal formés, en raison de la nature calcaire des sols.

Écorégion du lac des Bois

Cette région comprend l'extrémité sud-est du Manitoba et couvre une partie de l'Ontario. Le climat dans la région varie, mais il est considérablement plus chaud et plus humide que celui des régions au nord. La région, caractérisée par une alternance de basses terres et de hautes terres inclinées, repose sur des roches calcaires du Paléozoïque et des roches cristallines de l'Archéen. On y trouve des pins rouges et des pins blancs, qui sont rares au Manitoba.

Écorégion de la plaine du lac Manitoba

Cette région s'étend depuis la frontière sud de la province, vers le lac Manitoba, puis vers le nord-ouest. Située dans la plaine du Manitoba, c'est la région la plus au sud de la province. Son sol repose sur un substratum calcaire du Paléozoïque, et il est couvert de dépôts de tills et d'argile provenant du lac Agassiz. La partie nord de la région comporte un relief distinct composé de dorsales et de dépressions orientées nord-sud, tandis que la partie sud de la région est beaucoup plus plate. La région est considérée comme la limite nord de la prairie d'herbes hautes en Amérique du Nord.

Écorégion des hautes terres du Centre

Au Manitoba, la région comprend trois zones de hautes terres séparées le long de l'escarpement du Manitoba, à savoir, les collines Porcupine, le mont Duck et le mont Riding. La région présente le relief le plus élevé et le plus visible de la province. En plus de la topographie considérablement accidentée, de nombreux petits lacs occupent des dépressions peu profondes. On trouve dans la région un grand nombre d'espèces sauvages, comme l'orignal, le lynx et plusieurs espèces d'oiseaux de proie.

Écorégion de la transition boréale

Cette région consiste en une étroite ceinture de hautes terres boisées qui borde le mont Riding et le mont Duck, et elle occupe également l'espace entre le mont Duck et les collines Porcupine. Son paysage est composé d'une mosaïque de terres agricoles et de forêts de grands peupliers faux-trembles et de sapins baumiers. Les hautes terres de cette région sont composées de schistes du Crétacé, de tills et d'autres dépôts fluvioglaciaires.

Écorégion de la tremblaie-parc

Cette région occupe la partie sud-ouest de la province et s'étend en formant un grand arc qui couvre une partie de la Saskatchewan et de l'Alberta. De plus, la région comprend une petite zone située entre le mont Riding et le mont Duck. La région est dominée par les vallées des rivières Assiniboine, Qu'Appelle, Pembina et Souris. Le paysage est principalement couvert d'une mosaïque de forêts de peupliers faux-trembles, dans les zones humides, et de peuplements de chênes et de prairies à fétuque, dans les zones sèches. Des dunes éoliennes sont présentes, et l'on considère que leur topographie est la plus accidentée de la région en raison de leur pente qui atteint 30 degrés et plus. La plupart des dépôts sont végétalisés, bien que certaines zones de dunes, comme celles de Spirit Sands, demeurent exposées.

Écorégion des hautes terres du sud-ouest du Manitoba

La région est formée par les hautes terres du mont Turtle et les hautes terres des collines Pembina, dans le sud-ouest du Manitoba. Les collines Pembina et les collines Hills sont constituées de schistes du Crétacé, tandis que les hautes terres du mont Turtle sont composées de schistes tertiaires. Les deux types de hautes terres présentent une topographie accidentée formée de moraines terminales et de collines érodées. Les hautes terres des collines Pembina forment une mosaïque de terres agricoles et de forêts de feuillus. De plus, les hautes terres du mont Turtle sont des zones boisées occupées principalement par le peuplier faux-tremble, et où l'on trouve des saules et du carex dans les sites mal drainés.

Annexe 3

LES ÉCORÉGIONS DU MANITOBA

